

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00390917 3

ÉTUDE

SUR LES

TRAVAUX D'ACHÈVEMENT

DE LA

CATÉDRALE DE TROYES



TROYES, IMPRIMERIE BRUNARD, RUE URBAIN IV, 85

ÉTUDE

SUR LES

TRAVAUX D'ACHÈVEMENT

DE LA

CATHÉDRALE

DE TROYES

1450 à 1630

AVEC PLAN PAR TERRE DE L'ÉDIFICE ET VUE DU GRAND PORTAIL

PAR M. LÉON PIGEOTTE

PARIS

LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE DIDRON

23, rue Saint-Dominique-Saint-Germain

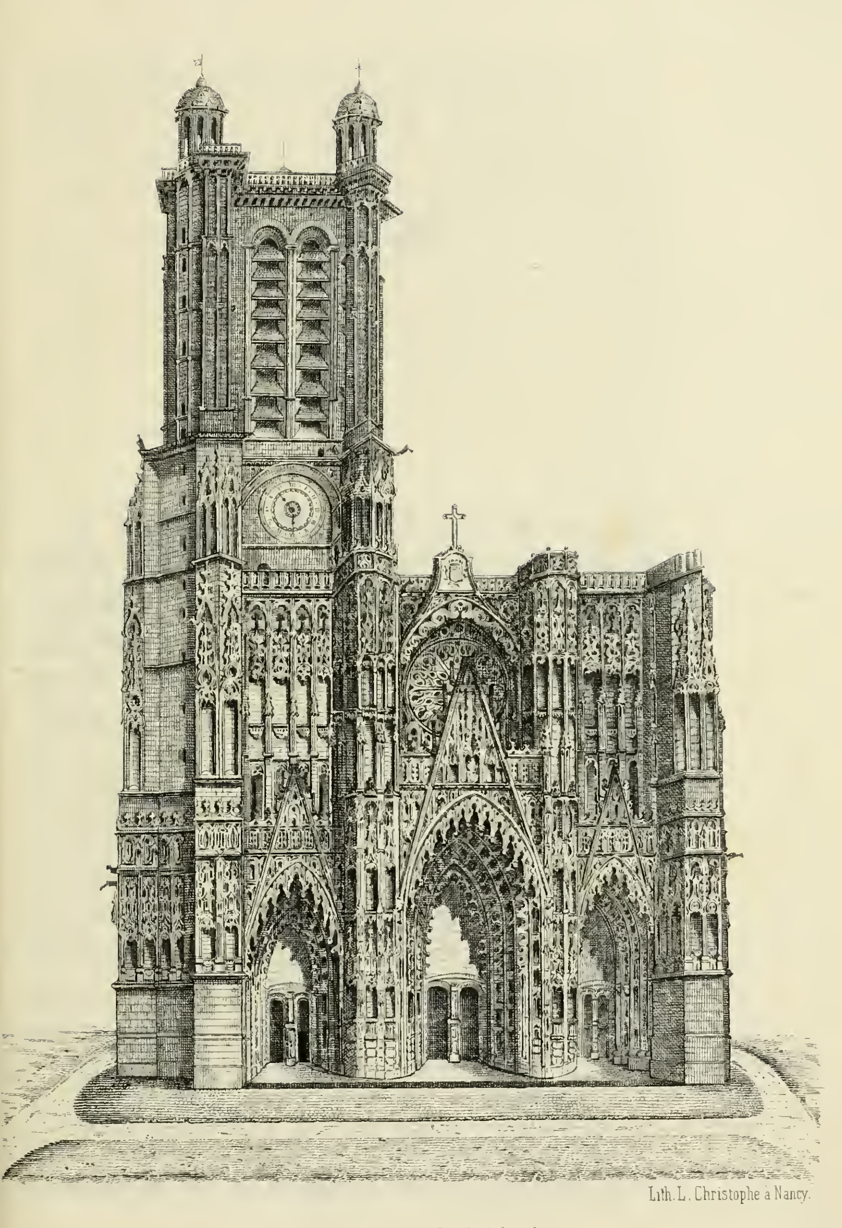
1870

Ouvrage tiré à 250 exemplaires numérotés.

N°


DC
801
T864P5

LIBRARY
2 19..
UNIVERSITY OF ...



Portail de la Cathédrale
de
TROYES.



PRÉFACE

Le travail que nous publions n'est qu'une simple étude. Elle est relative aux constructions exécutées de 1450 à 1630, pour compléter la Cathédrale de Troyes par l'achèvement de la grande nef et l'élévation du grand portail occidental. Si nous nous sommes limités à la période que nous venons d'indiquer, c'est que les diverses parties de l'édifice construites alors existent encore aujourd'hui, c'est que les comptes de la fabrique de l'Eglise de Troyes, seule base de notre travail, subsistent encore presque sans interruption et offrent dans leur contexte une ampleur de renseignements qui donne toute sécurité aux investigations.

Nous avions d'ailleurs été amenés à étudier tout spécialement cette époque pour fixer un point d'un intérêt majeur dans l'histoire de notre Cathédrale. En compulsant, il y a quelques an-

nées, les comptes de la fabrique pour relever les noms des divers artistes qui avaient travaillé pour elle, nous avions été vivement frappés de l'existence, jusqu'à une époque relativement peu éloignée, de certains débris de l'ancienne Cathédrale, de celle probablement qui, élevée en 980 par l'évêque Milon, avait été détruite par l'incendie de 1188. Ces débris étaient notamment un vieux portail surmonté d'une tour dite « la vieille tour » ou « le gros clocher » dans lequel étaient placées les principales cloches. Il nous a semblé qu'il était d'un intérêt réel de fixer l'emplacement de ces vieilles constructions. Pour arriver à ce résultat, la difficulté était grande. Il nous a fallu d'abord recomposer aussi exactement que possible l'ancienne topographie de l'édifice à l'époque où l'on trouve dans les comptes des documents précis et suffisamment complets pour suivre avec sûreté les travaux de construction qui se sont exécutés depuis. Nous y sommes parvenus en relevant dans les comptes la désignation des diverses parties de la Cathédrale, et en déterminant leur place sur le plan le plus détaillé et le plus ancien que nous connaissions. Puis, par le dépouillement des comptes, suivant avec la plus grande attention, et pour ainsi dire pas à pas, les démolitions des vieilles maçonneries et les constructions qui les ont remplacées, nous sommes arrivés, nous en avons la confiance, à

fixer d'une manière certaine quel avait été l'emplacement de ce vieux portail.

Ce résultat ainsi obtenu, nous avons cru qu'il était de notre devoir de le faire connaître, et, en le livrant à la publicité, de donner les motifs de notre opinion. Mais devions-nous nous borner seulement à signaler l'existence de ce vieux débris de notre ancienne Cathédrale et à en indiquer l'emplacement ? Quelqu'importance que ces points puissent présenter par eux-mêmes, devions-nous laisser sans emploi les autres renseignements recueillis pour arriver à l'objet principal de nos recherches? N'était-il pas plutôt de notre devoir, dans l'intérêt du monument lui-même, de coordonner ces renseignements et de les publier avec tous les développements qu'ils comportent au lieu de les anéantir en pure perte? Mais, nous en faisons l'aveu, s'il y avait réellement pour nous quelqu'obligation à faire ce travail, n'y avait-il pas excès de témérité de notre part? Nos connaissances en architecture sont nulles, notre bagage de science archéologique est extrêmement léger. Cependant, de bienveillants conseils et des encouragements d'une grande autorité nous ont fait comprendre qu'il fallait se soumettre et oser. Nous donnons donc, avec les détails qui nous ont semblé les plus intéressants, le résultat de nos recherches, mais seulement en ce qui concerne

les travaux d'achèvement de la Cathédrale qui ont été exécutés de 1450 à 1630.

Nous le répétons avec insistance, nous ne donnons qu'une simple étude; nous n'avons en aucune façon la prétention qu'elle soit définitive, heureux seulement si le résultat de nos investigations peut inspirer à un architecte ou à un archéologue la pensée de faire la monographie de notre belle Cathédrale, en fournissant ainsi les premières assises sur lesquelles peut s'appuyer son histoire.

Pour aider le lecteur et pour lui faciliter les moyens de connaître la marche des travaux, comme pour conserver autant que possible les éléments de la topographie ancienne et actuelle de la Cathédrale, nous publions, à titre d'introduction et dans le chapitre premier de cette introduction, le plan de l'édifice avec sa légende. Cette légende contient d'une manière très-sommaire la désignation des diverses parties, tant celles qui existent encore aujourd'hui que celles qui ont disparu. En donnant cette désignation, nous fixons aussi rigoureusement que possible non pas le style architectural dans lequel ces diverses parties ont été construites, mais l'époque de la construction même. Le style architectural tel que le fixent certaines théories archéologiques, peut ne pas toujours concorder avec l'époque de la construction.

Les comptes de la fabrique sont la source presqu'unique où nous avons puisé pour ces études. Ils sont, pour la plus grande partie, en dépôt aux Archives de l'Aube. Nous sommes forcés de dire pour une partie : on ne sait que trop la regrettable opération de 1829, par suite de laquelle un nombre considérable de vieux registres en parchemins furent vendus par l'administration pour être livrés au commerce. Les registres sur papier, sans valeur matérielle, furent épargnés et, par une coïncidence heureuse, ce n'est guère qu'à partir de l'époque où l'on commençait à faire usage du papier que les comptes de la fabrique présentent des détails précis et circonstanciés. D'ailleurs tous les registres vendus n'ont pas été anéantis : quelques épaves, grâce à des érudits, ont été arrachés au désastre et plusieurs comptes de la fabrique se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Impériale, à Paris, quelques-uns même sont en Angleterre. Comme obtenir la communication des registres conservés à Paris était chose facile, nous en avons pu faire aussi le dépouillement, en sorte que c'est sur une série presque complète, celle de 1366 à 1630 que nous avons pu étudier (1).

(1) Les comptes du XIIIe siècle conservés à la Bibliothèque Impériale sont d'un tel laconisme, que nous n'y avons rencontré presque aucun renseignement relatif à l'objet qui nous occupe ; il en sera parlé cependant dans la liste dressée plus loin.

Cependant nous devons faire remarquer que des lacunes existent encore dans cette série. Elles sont à regretter, il est vrai, mais elles n'ont point été pour nous une cause de difficulté sérieuse. Nous avons eu le soin de relever, aussi exactement que possible, ces lacunes ; nous en avons dressé un tableau, et non-seulement nous y mentionnons les comptes en déficit, mais nous indiquons les lieux où se trouvent les comptes qui existent encore aujourd'hui. Ce tableau est compris dans notre introduction et en compose le second chapitre.

Le lecteur pourra apprécier en le consultant combien est grand le nombre de registres que nous avons dû dépouiller, et combien de temps nous avons dû consacrer à ce dépouillement, dans le dépôt même des Archives; c'est assez dire combien nous sommes redevables à la patience et à la complaisance de M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube; nous lui en offrons publiquement nos remercîments. Quant au gracieux appui que nous, son élève si inexpérimenté, nous avons trouvé dans les conseils qu'il n'a cessé de nous prodiguer, comme nous le devons à son amitié si chère et si précieuse, il ne nous permettra peut-être pas de lui donner le témoignage public de notre reconnaissance. Cependant, pour nos lecteurs, son concours est une si grande garantie, — nous avons

tant d'intérêt à le proclamer, — qu'il nous pardonnera de révéler que c'est sous l'autorité de son approbation, sous son patronage, pourrions nous dire, que nous osons livrer ce travail a la publicité.

Avant de terminer, nous devons prévenir une critique. On nous reprochera peut-être de nous être trop étroitement restreint dans les limites que nous avons indiquées, c'est-à-dire de nous être bornés aux travaux de construction exécutés depuis 1450 à 1630. Ce reproche semblerait d'autant plus justifié que dans les recherches que nous avons été forcé de faire, nous avons été amené à recueillir des documents nombreux sur les chapelles, sur le grand chœur avec son autel, ses stalles ou grandes chaires et tous les objets qui le meublaient et le décoraient, sur les orgues, le jubé, les portrails nord et sud du transsept, sur le grand clocher qui s'élevait au centre de la croisée, sur les verrières, etc. Mais pour tirer partie de ces documents, il nous aurait fallu une variété de connaissances que nous n'avons pas, nous en faisons l'aveu. C'eut été réellement trop de témérité à la fois de notre part que de ne pas nous limiter ainsi que nous l'avons fait.

D'ailleurs, nous avons encore un autre motif qui explique notre réserve. Subjugué comme nous l'avons été nous même par l'attrait et le

vif sentiment d'intérêt et de curiosité dont on ne peut se défendre, quand on jette un coup d'œil sur les immenses richesses qu'offrent les comptes de l'Église de Troyes, M. l'abbé Lalore, professeur au Grand Séminaire de Troyes, notre ami, était arrivé sur notre terrain, tout en ayant pris une route différente de la nôtre. Les égards et le respect que nous nous devions mutuellement, nous imposaient l'obligation de résister chacun à notre entraînement et de nous limiter. Pour notre part, nous avons pensé qu'il était bien de rester strictement dans la voie que nous avions prise pour atteindre le but que primitivement nous nous étions proposé.

Levant

PLAN

DE LA

CATHÉDRALE

DE

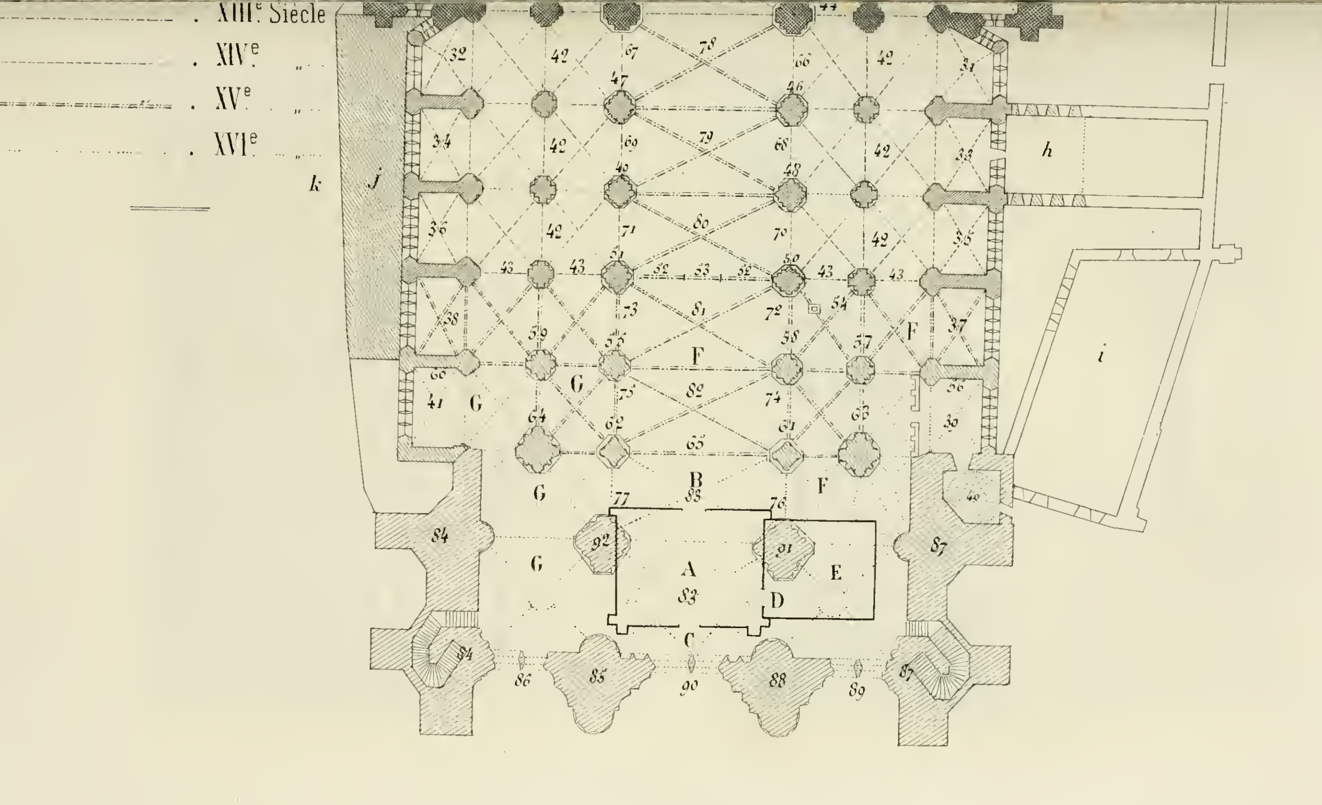
TROYES

Echelle de 0m 0017 mil pr m

LÉGENDE EXPLICATIVE.

	XIIIe. Siècle.
	XIVe. "
	XVe. "
	XVIe. "

PROJECTIONS des VOÛTES.


XIIIe Siècle
XIVe „
XVe „
XVIe „
Midi
Couchant
A
B
C
D
E
F
G
h
i
j
k
Lith. L. Christophe à Nancy.

INTRODUCTION

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre préface, nous donnons sous ce titre 1° la légende du plan que nous avons dressé de la Cathédrale, c'est-à-dire la désignation des diverses parties de l'édifice, tant de celles qui existent encore de celles qui ont disparu, en mentionnant les époques de struction ; 2° le tableau des comptes de la fabrique, en ant remarquer les années où les comptes existent et celles ils sont en déficit. Ces deux objets sont compris chacun dans un chapitre séparé.

CHAPITRE Ier.

DÉSIGNATION DES DIVERSES PARTIES DE LA CATHÉDRALE. ÉPOQUES DE CONSTRUCTION.

Pour aider le lecteur qui veut se faire une idée tant de l'ensemble de la Cathédrale que de ses diverses parties, nous avons joint à ce chapitre un plan de l'édifice. C'est une réduction à moitié de celui qui se trouve dans le plan général de la ville de Troyes, dressé en 1769 et déposé aux archives de l'Aube. Nous devons cette réduction à l'obligeance de M. Boulanger, architecte à Troyes, inspecteur des édifices diocésains. Sur le plan on remarquera des chiffres arabes et des lettres de renvoi. Par les chiffres nous désignons toutes

les parties intérieures de l'église. Les lettres se distinguent en lettres minuscules et majuscules. Les lettres minuscules désignent les lieux et constructions situés extérieurement autour de l'église. Les lettres majuscules indiquent l'emplacement de constructions qui étaient antérieures à l'édifice actuel et dans l'enceinte duquel elles seraient renfermées si elles existaient aujourd'hui.

Nous avons groupé les désignations de l'intérieur en paragraphes, qui correspondent aux principales parties de l'édifice.

§ 1er. — *Chœur.*

Le chœur, ses collatéraux et les chapelles qui l'environnent présentent les caractères de l'architecture du XIIIe siècle. L'abside et les chapelles absidales semblent être de la première moitié de ce siècle, le surplus serait de la seconde moitié. Il est présumable que le chœur était entièrement terminé avant l'an 1300 (1). Mais on doit observer que le chœur et toutes les parties qui l'environnent ont été presqu'en leur entier reconstruits de 1851 à 1867 (2). Le style de l'édifice existant au moment de la reconstruction a été rigoureusement suivi dans l'intérieur. Cependant l'escalier qui monte au trésor, ainsi que les clôtures en pierre découpées à jour qui entourent les stalles du chœur, nous semblent des additions. En ce qui concerne le trésor, nous n'avons rencontré aucun docu-

(1) Cette partie de notre Cathédrale mérite une étude toute particulière. Nous sommes heureux de pouvoir assurer que cette étude est commencée par une personne bien autrement autorisée que nous, par notre respectable ami, M. l'abbé Lalore, dont nous avons déjà parlé dans notre préface.

(2) Cette reconstruction a été faite sous la savante et habile direction de M. Millet, architecte, chargé actuellement de la restauration du château de Saint-Germain-en-Laye, et sous la surveillance de M. Boulanger, architecte, à qui nous devons la réduction du plan ci-joint. En toutes circonstances, M. Boulanger a bien voulu nous aider de la connaissance spéciale qu'il a de la Cathédrale, ainsi que de ses lumières, nous lui devons une reconnaissance dont nous sommes heureux de lui donner le témoignage.

ment relatif à un escalier extérieur, bien qu'on ait, dit-on, découvert, à l'occasion des travaux de reconstruction, les traces de marches d'escalier. Quant aux clôtures du chœur, si nous avons pu constater que des clôtures en bois protégeaient les stalles des chanoines, avant l'établissement des grandes chaires, ou stalles en menuiserie, posées de 1524 à 1534, nous ferons remarquer que nous n'avons rencontré aucun document sur la disposition de ces anciennes clôtures.

A l'extérieur de l'édifice, une modification importante a été faite, les contreforts avec leurs pinacles et leurs clochetons, ainsi que les arcs-boutants ont été reconstruits dans un style complètement différent de l'ancien ; on a voulu produire une force de résistance que ne présentaient pas les premières constructions, jugées trop faibles pour maintenir la poussée des voûtes.

Les diverses parties du chœur portent sur notre plan les numéros suivants :

1° Chapelle « Notre-Dame-de-Darrière » (1).

2° Chapelle des apôtres saint Pierre et saint Paul.

3° Chapelle Saint-Nicolas.

4° Chapelle Sainte-Marguerite et peut-être des enfants de sainte Catherine.

5° Chapelle du Sauveur.

6° Le Trésor. Il était divisé en deux étages, le trésor haut et le trésor bas. On montait, dès la fin du XIVe siècle, à la partie supérieure par un escalier situé dans l'intérieur même. La tribune qui occupait dans les derniers temps le premier étage, était toute récente.

(1) Nous devons faire remarquer, en ce qui concerne l'indication du vocable des chapelles, que les comptes, seuls documents que nous ayons consultés, ne peuvent nous offrir des renseignements complets. Dans une même chapelle souvent existaient plusieurs fondations ou chapellenies dont les noms se substituaient quelquefois au réel vocable de la chapelle ; d'ailleurs ces vocables ont pu changer dans le cours du temps. Nous sommes heureux de pouvoir encore assurer que M. Lalore, en puisant dans les pouillés et dans d'autres documents, a fait une étude complète sur les chapelles de la Cathédrale, leur vocable, et les diverses fondations qui existaient.

7° Chapelle des Fonts (ancienne).

8° Chapelle ou autel Toussaints ou de Champigny.

9° Chapelle Sainte-Mathie.

10° Chapelle de sainte Hélène ou de l'Annonciation.

11° Porte ou « huis de la cour l'Evêque ». Près cette porte se trouvait le monument dit *des Anglais* sur lequel nous n'avons rencontré aucun document.

12° Chapelle ou autel de saint Lynart ou saint Léonard.

13° Porte ou « huis Saint-Lynart ».

14° Grand autel du chœur.

15° Tabernacle aux reliques ou jubé, construit en bois, derrière le grand autel, de 1440 à 1448 ; il a été détruit avant la révolution.

16° Autel Saint-Savinien ; il a été détruit pendant la révolution.

17° Piliers du chœur qui avaient été reconstruits au XVIe siècle en pierre de Tonnerre, et qui dans la reconstruction de 1851-1867 ont été rétablis dans le style primitif.

18° Portes latérales du chœur.

19° Les Orgues (anciennes). Il en est parlé dès 1372-1373. Elles ont été enlevées à l'époque de la révolution. Dans les derniers temps, on y montait en passant par le jubé.

20° Jubé construit en pierre, de 1381 à 1388, par Henry Soudain ou Soudan et par Henry de « Bruiselles », maçons. Il remplaçait un jubé en bois édifié avant 1366. Ce jubé a également été démoli à l'époque de la révolution.

§ 2. — *Transsept.*

Tout le rez-de-chaussée du transsept a été construit au XIIIe siècle. Il est probable que la haute voûte du centre de la croisée, et les deux voûtes de chaque côté au nord et au sud étaient terminées avant l'année 1300. Les autres parties du transsept ont dû être construites dans le XIVe siècle. Le caractère d'architecture du portail septentrional, celui du triforium et des meneaux de certaines grandes fenêtres indiquent des époques moins anciennes que celle du chœur. En

1366, la construction devait déjà être presque complète; car, dans les années qui suivent, il n'est fait mention que de l'achèvement des « roues » ou grandes roses des deux portails latéraux et de l'élèvation de certains piliers ou contreforts; peut être même ces derniers travaux n'étaient-ils que des réparations?

On remarquera que la voûte du centre de la croisée présente le style du XVIe siècle. Après le désastreux incendie du grand clocher, le 7 octobre 1700, la voûte avait tellement été endommagée, qu'il avait fallu la reconstruire, et elle avait été reconstruite dans le style de l'époque. Dans les derniers travaux de 1851-1867, pour pouvoir employer les anciens matériaux qui étaient bons, peut-être par timidité, à cause de la trop grande portée des arceaux, on adopta le style du XVIe siècle.

On observera encore que les meneaux des six grandes fenêtres du transsept du côté du chœur sont dans un style différent de celui des fenêtres qui sont en face; ils sont du XVIe siècle. En effet ces meneaux ont été rétablis de 1502 à 1505.

Reprenons la légende du plan.

21° Petite horloge. Cette horloge dite « petite horloge » par opposition à la « grosse horloge » qui était dans le gros clocher, a dû être placée dans l'endroit indiqué par le n° 21, jusqu'en 1543 environ. Il serait possible qu'à partir de cette époque cette horloge ait été transportée de l'autre côté, près l'autel Saint-Sébastien et plus tard encore dans un autre lieu que l'on ne peut assigner.

22° Autel Saint-Sébastien.

23° Autel Saint-Augustin.

24° Autel Saint-Denis.

Ces deux derniers autels se trouvaient sous le jubé. Nous n'avons rencontré dans les comptes aucun document les concernant, nous les avons cités d'après M. Arnaud, *Voyage archéologique*, page 159.

25° Autel Saint-Antoine.

26° Centre de la croisée sur lequel s'élevait le grand clocher. Un clocher avait dû y être construit dès le XIIIe siècle, en même temps que « la ramée » qui couvrait cette partie du

transsept; le 14 août 1365, peut-être 1366, ce clocher fut renversé par un violent coup de vent qui causa de grands dégats dans l'église. Après quelques réparations provisoires, il fut réédifié dans les plus belles comme dans les plus grandes proportions, par Jean de Nantes, maître charpentier, et Perrin Loque, son gendre. Les travaux de reconstruction commencèrent le 21 novembre 1410; ils ne furent terminés qu'en 1434. On sait que frappé par la foudre dans la nuit du 7 au 8 octobre 1700, ce clocher a été consumé par les flammes et entièrement détruit.

27° Portail méridional. Il a été complétement reconstruit en 1841 ou 1842.

28° Porte dite autrefois « de Chapitre », par laquelle les chanoines se rendaient à la salle du Chapitre.

29° Portail septentrional, appelé primitivement *beau portail* et quelquefois *portail neuf*. Il a été évidemment commencé au XIIIe siècle, mais le triforium, la rose et toutes les parties supérieures sont du XIVe siècle. Il est probable que la maçonnerie n'avait été terminée que peu de temps avant 1366. Les derniers travaux de la rose doivent être postérieurs et des verrières n'ont dû être placées qu'en 1375, dans « l'oiteau » ou dans la rose.

De fréquentes réparations furent faites à ce portail. Le sol sur lequel il est assis ne présentant pas la résistance nécessaire, un affaissement se manifesta dans les fondations, ce qui amena le surplomb que l'on voit encore aujourd'hui. Un désastre étant probablement imminent on eut l'idée de contrebuter l'ensemble du portail par de nouveaux contreforts. Ce travail qui se dissimule sous de riches décorations fut commencé en 1462, il était terminé avant 1468. Il fut exécuté par Antoine Colas, maître maçon de la fabrique.

30° Degrés du beau portail.

§ 3. — *Grande nef et collatéraux.*

Le rez-de-chaussée des trois premières travées de la nef, les collatéraux correspondants et les chapelles qui s'ouvrent

sur ces collatéraux étaient construits avant 1366. Les deux dernières travées de la nef et des collatéraux, les hautes voûtes de toute la nef, les grandes fenêtres, le triforium, le grand pignon et les deux avant dernières chapelles sont de la fin du XVe siècle, de 1451 à 1500.

31° Chapelle Saint-Jacques.

32° Chapelle Saint-Michel, peut-être aussi Saint-Jean l'Évangéliste.

33° Chapelle de l'Assomption de la sainte Vierge, dite également de la Nativité et de la Purification.

34° Chapelle Saint-Fiacre.

35° Chapelle Saint-Ladre ou Saint-Lazare.

36° Chapelle de la Conception, dite de Jacques de la Noe.

37° Chapelle Saint-Louis. Elle devait être commencée avant 1366. Bien que le mur séparatif au couchant semble être du XIVe siècle, il est difficile d'admettre que cette construction soit de cette époque; les bases et les chapiteaux des piliers engagés dans ce mur sont évidemment du XVe siècle. Cette chapelle devait être terminée en 1462. Elle pourrait être celle qui est nommée en plusieurs endroits : « chapelle Pion. »

38° Chapelle..... Nous ne lui connaissons pas de vocable certain. Elle est peut-être celle indiquée sous le nom de chapelle « Monseigneur l'Archidiacre de Margerie » ; commencée avant 1366, elle était terminée en 1461.

39° Chapelle neuve de Dreux-de-la-Marche, sous le vocable de l'Assomption suivant le désir du fondateur, aujourd'hui chapelle des fonts ; elle fut commencée dès 1450, elle ne fut terminée que de 1520 à 1521.

40° Petite sacristie de la chapelle neuve de Dreux-de-la-Marche ; XVIe siècle. Elle fut terminée de 1520 à 1521.

41° Chapelle neuve... nous ne pouvons également lui assigner avec certitude un vocable ; elle est peut-être celle qui a été indiquée sous le nom de « Chapelle Hennequin », ou sous celui de « Chapelle de Monseigneur de Basse-Fontaine »; elle fut commencée dès 1450 et terminée de 1522 à 1524.

42° Collatéraux de la nef complètement construits dès avant 1366.

43° Emplacement des cloisons en bois ou parois avec tor-

chis qui fermaient les collatéraux de la nef avant 1366.

44°, 45° Les deux gros piliers de la croisée du côté de la nef, XIIIe siècle.

46°-50° Cinq piliers de la nef. Les parties qui s'élèvent de la base jusqu'à la retombée des grandes voûtes sont du XIVe siècle, le surplus n'a été terminé que de 1486 à 1489.

51° Pilier de la nef, la base et le fût jusqu'à l'arc doubleau sont du XIVe siècle, le surplus a été achevé de 1485 à 1486.

52° Emplacement de la grande paroi ou cloison en bois et torchis fermant la grande nef; elle fut élevée de 1390 à 1391.

53° Porte pratiquée au milieu de la grande paroi.

54° Puits de la grande nef; il existe encore.

55° Un des piliers de la nef dont la base et le fût étaient élevés avant 1366.

56°-60° Piliers fondés depuis 1451 et terminés en 1490 au plus tard.

61°, 62° Gros piliers de la nef, supportant le grand pignon, construits de 1451 à 1490.

63°, 64° Gros piliers des collatéraux, formant contreforts au grand pignon et qui devaient soutenir les tours projetées suivant le plan primitif, construction de 1451 à 1490.

65° Centre du grand pignon sur le sommet duquel fut placée au mois de novembre 1492 la statue de saint Michel.

66°-75° Les 10 grandes fenêtres de la nef. Les meneaux furent établis de 1497 à 1500 et les grandes verrières furent posées de 1498 à 1510 environ.

76°, 77° Grandes fenêtres de la travée entre les piliers du grand pignon et les gros piliers des tours actuelles. Elles sont fermées par un remplissage de maçonnerie établi à une époque que l'on n'a pu déterminer.

78°-82° Les 5 grandes voûtes de la nef construites de 1496 à 1498.

§ 4. — *Grand portail occidental.*

Les travaux ont été commencés en 1506.

83° Grandes voûtes du portail du milieu, entre le pignon et la rose du portail, terminées en 1546.

84° Pans en maçonnerie de la tour Saint-Pierre.

85° Trumeau ou gros pilier entre le portail du milieu et le portail Saint-Pierre.

86° Portail latéral, nord, dit portail Saint-Pierre.

87° Pans en maçonnerie de la tour Saint-Paul.

88° Trumeau ou gros pilier entre le portail du milieu et le portail Saint-Paul.

89° Portail latéral, sud, dit portail Saint-Paul.

90° Grand portail ou portail du milieu.

91° Gros pilier de la tour Saint-Paul, dit « pillier parvoye », commencé en 1531.

92° Gros pilier de la tour Saint-Pierre, dit « pillier parvoye », commencé en 1532.

DÉSIGNATION DES LIEUX ENVIRONNANT LA CATHÉDRALE.

a. Sacristie ou « revestiaire », XIVe siècle. Par suite de la construction d'une nouvelle sacristie, en 1868 et 1869, une grande partie de cette sacristie a disparu.

b. Petite cour, dite « Court Monseigneur-l'Évêque », n'existe plus aujourd'hui.

c. Petite cour, dite « Courtillot de Chapitre »; n'existe plus également aujourd'hui.

d. Chambre des comptes, dite le Chapitre et plus tard nommée chambre des Prédicateurs.

e. Grande salle, autrefois et dès avant 1366, « l'ancienne librairie », nommée depuis la Théologale.

Cette salle et la chambre des comptes avaient été reconstruites en 1527. Elles ont été démolies lors de la reconstruction du portail méridional du transsept en 1841-1842.

f. Préau du Chapitre, peut-être le lieu appelé en quelques endroits : « Le parmenier »

g. Emplacement où se trouvait dès avant 1366, une galerie pour conduire à couvert « de la porte de chapitre » à la chambre des comptes et à l'ancienne librairie.

h. « Librairie neuve », construite sous Louis Raguier, de 1478 à 1480. Cette pièce a été prolongée à une époque que l'on

n'a pu fixer, mais qui est peu ancienne. Ces bâtiments servent aujourd'hui de sacristie.

i. Greniers et celliers du Chapitre, dits de la « Grande-Chambre ». On y déposait sous la surveillance du grand Chambrier, ou Camérier, les bleds et vins appartenant au Chapitre. A côté, probablement au point indiqué par le n° 40, se trouvait une petite loge dite « maison de la provende » ou de la prébende, on y faisait la distribution du pain appelé pain de prébende aux ouvriers et aux pauvres. Originairement cette distribution se faisait aux chanoines eux-mêmes. Nous ne pouvons assigner de date à cette construction. Elle existait avant le xvie siècle.

j. j. Maisons en bois, construites par la Fabrique de l'église en 1474-1475, sur l'emplacement d'un ancien cellier. Elles étaient louées à des artisans ou a des employés de l'église. Elles ont disparu il y a quelques années.

k. k. Rue de la Cité, dite aussi « le pavé » ou « le pavement. »

l. Petite cour par laquelle on entrait dans l'église en passant par la porte Saint-Linart. Elle ouvrait sur la rue par une porte dite « du pavement. » Aux xiiie et xive siècles, ce fut la seule entrée de l'église de ce côté.

m. m. Quatre autres petites maisons en bois qui furent construites en 1493 par « Me Nicole Coiffart, licencié ès-lois et décrets », chanoine et doyen de l'Église de Troyes, de ses deniers au profit de l'œuvre. Ces maisons étaient louées également à des artisans ; aujourd'hui elles sont démolies.

n. n. Place dite « le Chauffour ». Cet emplacement était-il divisé en deux parties, l'une près de la petite cour, et l'autre derrière le chevet de l'église, ou bien n'appelait-on pas « le chauffour » tout le terrain vague qui environnait les chapelles du chœur ? Nous ne saurions le dire. La plomberie où l'on fondait les plaques de plomb pour la couverture des toits se trouvait dans le Chauffour. Il est question dans le voisinage du Chauffour de la chambre du chapelain du Sauveur. Cette chambre était située sous les combles qui couvrent la chapelle de Sainte-Mâthie, aujourd'hui du Sacré-Cœur. On devait y monter par l'escalier qui se trouve dans le trans-

sept nord. Les combles depuis ont été abaissés, et toute trace de cette Chambre a disparu. Dans l'emplacement du Chauffour, a dû, dans les derniers temps, se trouver le cimetière affecté aux employés de l'église, pour lesquels un service paroissial avait été établi spécialement par le Chapitre. Nous n'avons trouvé aucun document antérieur à 1630, qui concerna ce cimetière.

ANCIENNES CONSTRUCTIONS.

A. Emplacement du gros clocher ou vieille tour, construction qui devait dépendre de la précédente Cathédrale, xe siècle.

B. Porte ouvrant, du gros clocher du côté de la nef, sur l'emplacement dit *entre deux portes*.

C. Portail principal de la vieille Cathédrale, ouvrant sous le gros clocher ; il était surmonté d'un tympan dans le quel était sculpté, en pierre, Dieu bénissant et entouré d'animaux. De chaque côté se trouvaient les statues des apôtres saint Pierre et saint Paul. Elles étaient supportées par des socles fixés en encorbellement dans le mur, sculptés eux-mêmes et représentant des têtes de prophètes.

D. Porte communiquant du gros clocher dans l'ancienne chapelle Dreux-de-la-Marche.

E. Emplacement où devait se trouver l'ancienne chapelle dite de Dreux-de-la-Marche.

FF. Emplacement du lieu appelé *entre deux portes*.

G. Emplacement du lieu dit *la Barre*. On ne peut en fixer les limites exactes. Sur cet emplacement se trouvaient plusieurs constructions ; la maison du sonneur, la loge aux maçons qui devait ouvrir dans le gros clocher, la chambre aux traits, etc.

H. Vieux mur contenant des débris romans et coupant l'hypocauste découvert sous le pavé lors de l'établissement, en 1864, du caveau des évêques. Ce vieux mur est-il la fondation du chevet de la précédente Cathédrale, celle de 980? On pourrait le croire, mais nous n'osons rien affirmer.

I. Emplacement où se trouvent diverses substructions anciennes et notamment les débris d'un hypocauste gallo-romain.

Mr Boulanger, dont nous avons déjà mentionné le bienveillant concours, a bien voulu nous dessiner un plan de ces substructions, et d'après ses indications, nous les avons fait figurer dans le plan général que nous avons dressé nous-même.

CHAPITRE II.

COMPTES DE LA FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE.

Nous réunissons dans ce chapitre quelques observations générales sur les comptes de la fabrique de l'Eglise de Troyes, puis le tableau que nous en avons dressé indiquant les années pour lesquelles ils existent encore et celles pour les quelles ils sont en déficit. Nous avons eu le soin de mentionner, pour les comptes qui sont en déficit aux Archives de l'Aube mais qui existent encore, les lieux où ils se trouvent actuellement (1).

Chacun des comptes comprend une année, ils étaient arrêtés par la balance de la recette et de la dépense. Ils commençaient le premier dimanche après la fête de la Madeleine, 22 juillet, pour finir le même jour de l'année sui-

(1) M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube, dans son travail *Documents relatifs à la Construction de la Cathédrale de Troyes*, p. 2, avait déjà donné les principaux éléments de notre tableau.

vante. Mais s'il arrivait, comme nous en avons trouvé quelques exemples, que le trésorier en fonction vînt à décéder dans le cours de l'année, le compte s'arrêtait au jour de la cessation de la gestion, puis il reprenait à nouveau jusqu'au premier dimanche qui devait suivre la fête de la Madeleine. Il y avait quelque fois une autre exception, lorsqu'il s'agissait d'une opération spéciale. Alors le compte de cette opération se prolongeait au-delà de la fête qui était le terme ordinaire des comptes annuels. Mais la balance n'en était pas moins comprise dans l'arrêté de compte de l'année dans laquelle l'opération était commencée, ce qui pouvait se faire, car les comptes n'étaient définitivement arrêtés et approuvés que dix-huit mois au moins après la fête.

Les comptes comprennent les deux opérations ordinaires, la recette et la dépense. La dépense, sur laquelle s'est portée principalement nos investigations, est subdivisée en diverses sections, d'après l'objet auquel cette dépense s'applique : dépenses communes, frais et salaires, dépenses ordinaires, quelques fois dépenses extraordinaires, dépenses pour les couvreurs, pour les charpentiers, menuisiers, maçons, etc. Quand il s'agissait d'une grande entreprise, comme la construction du grand portail, par exemple, un chapitre spécial lui était consacré. Ce chapitre se subdivisait en plusieurs paragraphes suivant la nature de la dépense, achat et transport des matériaux, journées d'ouvriers, charpentiers, maçons, manouvriers, serruriers, etc. Les comptes de la fabrique, ainsi que nous l'avons déjà exprimé, présentent dans la période de 1410 à 1615 environ, une méthode et une régularité remarquables et qui ont rendu nos recherches bien plus faciles qu'on ne pourrait le supposer. Pourquoi cette méthode et cette régularité ont elles disparu au moment même où commençait le XVII[e] siècle, le grand siècle de la France, le siècle des lumières entre tous ? Nous signalons le fait, sans chercher à l'expliquer.

Nous devons encore faire observer que dans tous les comptes que nous avons consultés, jusqu'en 1568, l'année commençait à Pâques, suivant l'usage alors général, et non

point au premier janvier comme aujourd'hui (1). Nous avons dans notre travail, cependant suivi le mode actuel ; quand nous y avons dérogé nous l'avons indiqué par la mention (*v. st.*), c'est-à-dire vieux style.

(1) L'année 1568 dont nous partons est celle à partir de laquelle le Chapitre a adopté le nouveau mode de commencer l'année. (*Inventaire sommaire des Archives départementales*, *Aube*, *Archives ecclésiastiques*, I, p. 253.) Il est certain que depuis 1569, l'année, dans les comptes de la fabrique, a commencé le 1er janvier. (Archives de l'Aube, comptes de l'année 1568-1569, f°s 301, 322.) Ce changement était la conséquence de l'édit du roi Charles IX rendu en janvier 1563 qui ne fut suivi par le Parlement qu'en 1567. (M. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 41.)

TABLEAU

DES

COMPTES DE LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE TROYES

XIIIe SIÈCLE.

1294-1295. (1)	Paris,	Bibliothèque Impériale,	latin,	9111.
1295-1296.	id.	id.	id.	id.
1296-1297.	id.	id.	id.	id.
1297-1298.	id.	id.	id.	id.
1298-1299.	id.	id.	id.	id.
1299-1300.	id.	id.	id.	id.

XIVe SIÈCLE.

1300-1301.	Paris,	Bibliothèque Impériale,	latin,	9111.
1301-1366.	*Manquent.*			
1366-1367.	Troyes,	Archives de l'Aube.		
1367-1368.	id.	id.		
1368-1372.	*Manquent.*			
1372-1373.	Paris,	Bibliothèque Impériale,	latin,	9112.
1373-1374.	id.	id.	id.	9112, 9113.
1374-1375.	*Manque.*			
1375-1376.	*Manque.* Des extraits se trouvent dans le *Bibliophile Troyen*, de M. Gadan.			
1376-1377.	*Manque.*			
1377-1378.	Paris,	Bibliothèque Impériale,	latin,	9113.
1378-1379.	id.	id.	id.	id.

(1) Ce premier compte commence le samedi après le dimanche des Brandon 1293 (*v. st.*) et s'arrête à la fête de Sainte-Madeleine, 1295.

1379-1380. Troyes, Archives de l'Aube.
1380-1381. Paris, Bibliothèque Impériale, latin, 9112.
1381-1382. id. id. id. id.
1382-1383. id. id. id. id.
1383-1384. id. id. id. id.
1384-1385. id. id. id. id.
1385-1386. *Manque.*
1386-1387. Troyes, Archives; Paris, Bibl. Imp., latin, 9111.
1387-1388. id. id. id. id. id. id.
1388-1389. Paris, Bibliothèque Impériale, latin, 9111.
1389-1390. id. id. id. id.
1390-1391. id. id. id. id.
1391-1392. id. id. id. id.
1392-1393. id. id. id. id.
1393-1394. id. id. id. id.
1394-1395. id. id. id. id.
1395-1396. id. id. id. id.
1396-1397. id. id. id. id.
1397-1398. id. id. id. id.
1398-1399. id. id. id. id.
1399-1400. *Manque.*

XVe SIÈCLE.

1400-1401. *Manque.*
1401-1402. Londres, *Musæum Britanicum*, additional manuscrit n° 14855; M. Marchegay, *Bibl. de l'Ecole des Chartres*, 4e série, tome XVI, page 124.
1402-1409. *Manquent.*
1409-1410. Londres, *loco citato*, et Troyes, Archives de l'Aube.
1410-1424. Troyes, Archives de l'Aube.
1424-1425. *Manque.*
1425-1429. Troyes, Archives de l'Aube.
1429-1431. *Manquent.*
1431-1434. Troyes, Archives de l'Aube.
1434-1438. *Manquent.*
1438-1452. Troyes, Archives de l'Aube.
1452-1462. *Manquent.*
1462-1464. Troyes, Archives de l'Aube.
1464-1468. *Manquent.*
1468-1474. Troyes, Archives de l'Aube.

1474-1475. *Manque.* (1)
1475-1481. Troyes, Archives de l'Aube.
1481-1482. *Manque.*
1482-1490. Troyes, Archives de l'Aube.
1490-1491. *Manque.*
1491-1500. Troyes, Archives de l'Aube.

XVIe SIÈCLE.

1500-1515. Troyes, Archives de l'Aube.
1515-1516. *Manque.*
1516-1528. Troyes, Archives de l'Aube:
1528-1530. *Manquent.*
1530-1539. Troyes, Archives de l'Aube.
1439-1540. *Manque.*
1540-1557. Troyes, Archives de l'Aube.
1557-1558. *Manque.*
1558-1560. Troyes, Archives de l'Aube.
1560-1561. *Manque.*
1561-1574. Troyes, Archives de l'Aube.
1574-1579. *Manque.*
1579-1580. Troyes, Archives de l'Aube.
1580-1581. *Manquent.*
1581-1591. Troyes, Archives de l'Aube.
1591-1594. *Manquent.*
1594-1600. Troyes, Archives de l'Aube.

XVIIe SIÈCLE.

1600-1601. Troyes, Archives de l'Aube.
1601-1602. *Manque.*
1602-1630. Troyes, Archives de l'Aube.

Dans les dernières périodes les comptes ne contiennent aucuns détails sur l'achèvement de la tour.

(1) Toutefois le *Manuel*, c'est-à-dire le brouillard des recettes et dépenses de cette année existe aux archives de l'Aube. De même les archives de l'Aube possèdent une partie du Manuel des dépenses 1452-1453 dont le compte a disparu.

ÉTUDE

SUR LES

TRAVAUX D'ACHÈVEMENT DE LA CATHÉDRALE

DE TROYES

Cette partie de nos études, qui concerne les derniers grands travaux de la Cathédrale, se subdivise en deux chapitres correspondant à deux périodes.

La première période s'étend de 1451 à 1500. Ce fut pendant ce temps que la grande nef et ses collatéraux furent terminés.

La seconde période va de 1500 à 1630, temps pendant lequel furent construits le grand portail occidental et les tours. En 1630, le couronnement de la tour Saint-Pierre n'était point, il est vrai, entièrement terminé ; si nous nous sommes arrêtés à cette année, c'est qu'à partir de cette date les comptes de la fabrique, source de nos recherches, ne nous présentent plus, ainsi que nous l'avons déjà exprimé, les conditions de précision qu'exige un travail sérieux.

PREMIÈRE PÉRIODE.

De l'année 1451 à l'année 1500. — Achèvement de la grande nef et des collatéraux correspondants.

La Cathédrale de Troyes avait été consacrée le 8 juillet 1430. Bien que cette cérémonie, suivant les usages traditionnels de l'Eglise, ne doive s'accomplir que quand l'édifice est achevé; le monument était loin d'être complet. Sans doute dans les conditions dans lesquelles il se trouvait à cette époque, il pouvait largement suffire aux besoins du culte, mais il ne pouvait être considéré comme terminé puisqu'une partie importante de la grande nef était inachevée et que le grand portail restait à édifier.

Les comptes de la fabrique que nous avons étudiés nous révèlent à chaque page combien était vive la sollicitude que nos évêques portaient à l'œuvre commencée par Hervé leur pieux prédécesseur; ils nous révèlent également quelle importance y attachait le Chapitre. C'était pour lui l'œuvre capitale. L'édifice, d'ailleurs, tel qu'il se montrait déjà par sa grandeur et ses réelles beautés était trop la gloire du clergé du diocèse et l'orgueil des populations, pour

que son achèvement ne fût pas la pensée de tous. Mais si la sollicitude de nos évêques était grande, si le zèle du Chapitre était admirable par son ardeur et sa persévérance, les ressources ordinaires dont on pouvait disposer étaient bien faibles, elles furent surtout bien incertaines tant que la paix et la tranquillité ne vinrent pas les assurer pour le présent et pour l'avenir.

La France, grâce à Dieu, touchait au terme d'une des époques les plus désastreuses de son histoire. La guerre de cent ans qui avait si lourdement pesé sur tout le royaume s'était fait particulièrement sentir dans nos contrées. Aussi les travaux de maçonnerie étaient depuis longues années suspendus dans notre Cathédrale, ça n'avait été que bien lentement et bien péniblement que la construction du grand clocher, ou de la grande flèche, travail de charpenterie seulement, avait pu être menée à fin. Mais sous l'administration énergique et sage que Charles VII sut établir dans les dernières années de son règne, les Anglais avaient enfin quitté la Champagne ; on avait vu également disparaître ces bandes indisciplinées qui, sous le nom de *Grandes Compagnies*, avaient désolé le pays. La tranquillité reparaissait et avec elle le travail et ses bienfaits. L'heure semblait donc venue de reprendre l'entreprise ; aussi après quelques années de paix, nous voyons nos évêques et le Chapitre se remettre résolument à l'œuvre.

Comme les ressources ordinaires de la fabrique étaient faibles et restreintes, on songea à s'assurer des moyens plus puissants pour subvenir aux dépenses extraordinaires qu'on allait être obligé de faire.

La piété des fidèles a toujours été dans l'Eglise une source abondante à laquelle on a puisé pour l'accomplissement des grandes œuvres. Déja pour la Cathédrale de Troyes plusieurs appels avaient été faits, toujours ils avaient été entendus.

On résolut qu'un nouvel appel serait adressé aux populations, et pour qu'il obtint un plus favorable accueil, on voulut qu'il le fut par la voix la plus autorisée dans le monde chrétien, par celle du successeur de saint Pierre qui pouvait attacher d'insignes faveurs aux pieuses offrandes que feraient les fidèles.

La mort de Jean Leguisé, arrivée le 3 août 1450, avait laissé vacant le siége épiscopal de Troyes. Louis Raguier, dont les libéralités envers la Cathédrale ont encore conservé la mémoire parmi nous (1), venait de lui succéder. Une supplique revêtue de la signature du roi de France fut présentée par ce prélat, le doyen et le Chapitre de l'Eglise de Troyes au pape Nicolas V, qui l'accueillit favorablement. Par une bulle du 21 octobre 1451, indulgence plénière était accordée à tous ceux qui pendant la semaine qui suivrait le dimanche de Quasimodo, en observant les conditions prescrites, visiteraient l'église et contribueraient par des aumônes à l'achèvement des travaux à entreprendre (2).

(1) C'est de ce pieux évêque que la Cathédrale tient les bois de Macé, près Troyes : bois qui ont été après la révolution restitués à la fabrique et qui sont encore aujourd'hui en sa possession.

(2) Archives de l'Aube, original. Cf. M. d'Arbois de Jubainville : *Documents relatifs à la Construction de la Cathédrale de Troyes*, publiés dans *la Bibliothèque de l'Ecole des Chartres*, 1862, pp. 30-32 du tirage à part.

Cette bulle fut publiée avec la plus grande solennité. De nombreuses copies en furent faites et adressées non-seulement à toutes les paroisses du diocèse, mais portées au loin, en Picardie, en Bourgogne, à Nevers, à Reims.

Le pardon général fut commencé le dimanche de Quasimodo 1452. Les offrandes ou aumônes s'élevèrent à 1,155 livres tournois dont le quart, aux termes de la bulle d'indulgence, ayant été prélevé au profit du Saint-Siége; il resta la somme de . . . . 876 l. 5 s.

Les dépenses à l'occasion du pardon, telles que celles de voyages, copies et frais de publication, étant de .	357 l. 1 s.
Il resta net la somme de 519 livres 4 sous. (1), ci	519 l. 4 s.

L'année suivante une nouvelle bulle d'indulgence fut accordée le 5 janvier 1452 (*v. st.*) (2), par le pape Nicolas V; elle confirmait celle que l'on vient de rappeler, et prorogeait de trois ans le terme de sept qui avait été fixé par cette première bulle. Elle contenait en outre diverses additions et modifications (3).

(1) En suivant les tableaux dressés par le savant M. de Wailly, cette somme à une valeur intrinsèque de 3,693 fr. 47 c., qui représente, valeur à ce jourd'hui, (la valeur intrinsèque étant multipliée par 6), 22,160 fr. 82 c.

(2) Pour 1453; l'année ne commençant qu'à Pâques ainsi que nous l'avons indiqué en notre introduction, pages XIII et XIV.

(3) Archives de l'Aube, original en parchemin. Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 32-34, et M. Vallet de Viriville, *Archives historiques de l'Aube*, p. 104.

Les comptes de la fabrique présentant à partir de 1452 une lacune de plusieurs années, nous ne pouvons préciser le chiffre total des aumônes recueillies (1). Quoiqu'il en soit, les ressources de la fabrique se trouvant assurées pour plusieurs années, on pouvait sans témérité commencer les travaux, et ils le furent dans l'année 1451-1452.

Avant d'entreprendre le récit de ces travaux, nous avons pensé qu'il serait bien de fixer autant que possible dans quel état se trouvaient, en 1450, les lieux où devait se construire le prolongement de la nef, et où devait s'élever le grand portail avec ses tours.

Dans notre introduction, et sur le plan que nous avons tracé, nous avons déterminé les époques de construction du chœur, de ses collatéraux, de ses chapelles ainsi que du transsept. Nous avons indiqué que même, dès avant 1366, trois travées de la grande nef étaient commencées, et qu'une partie des collatéraux des deux côtés était terminée; des cloisons en charpente, enduites de torchis et élevées aux points n° 43 du plan, fermaient les collatéraux de la nef au niveau des piliers n°s 50, 51; le puits n° 54 restait en dehors de l'enceinte. Les cinq piliers de la grande nef, à partir des gros piliers de la croisée, c'est-à-dire les piliers n°s 46, 47, 48, 49, 50, s'élevaient déjà jusqu'à la retombée des grandes voûtes, le pilier n° 51 devait à peine s'élever au-dessus du sommet de l'arc doubleau qui l'unissait avec le pilier n° 49.

(1) On trouvera dans le travail de M. d'Arbois, *Documents*, pp. 34-36, d'intéressants détails sur la recette faite en 1462-1463.

Depuis 1366, pour utiliser les trois travées de la grande nef qui étaient inachevées, on avait réparé complètement « la viez ramée » qui les abritait (1), puis en 1390-1391 on avait élevé « la grant parois « qui clost, et les heles de part et d'autre » (2). Cette cloison et les ailes étaient en charpente enduites de plâtre et blanchies sur les deux faces. Elles étaient retenues par des agrafes en fer scellées dans les piliers (3). Une voûte en bois abritait cette partie de la nef contre les intempéries des saisons (4). Des

(1) Les bois avaient été tirés de la forêt de Mont-Erard, à Chennegy. Voir pour ce travail les comptes de la fabrique, années 1389-1391. (Paris, Bibliothèque Impériale, latin 9111, f[os] 92, 93, 116, 124.) Il est dit à la dépense des couvreurs : « Pour « couvrir d'escaille la ramée neuve dès les grans pilliers jusqu'au « puis, le gros pillier franc et un pié oultre. » Cette mention fixe d'une manière certaine les limites de la grande nef à cette époque. Le marché pour la couverture en écaille est du 11 octobre 1390. L'original, en parchemin, se trouve aux Archives de l'Aube; il a été publié par M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 22 et 23, il est analysé par M. Vallet de Viriville dans les *Archives historiques*, p. 113, 114.

(2) « La grant parois » est suivant nous la cloison fermant la grande nef à l'occident, elle se terminait au sommet par un pignon. « Les heles de part et d'autre » fermaient la grande nef au nord et au sud perpendiculairement à la « grant parois » là où sont aujourd'hui le triforium et les grandes fenêtres.

(3) Comptes de la fabrique, 1390-1391. Paris, Bibl. Imp., latin 9,111, f[os] 126, 127, 129. Voir encore le compte de l'année 1485-1486. Archives de l'Aube. Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 49.

(4) On voit dans le compte 1390-1391 l'achat « de chambéril « pour chambrelier la ramée » et le paiement « au tonnelier pour III « grans tonneaux, ensemble les fons d'iceulx pour asseoir le grant « arc ou il convient mettre grant chamberil et plus grant que « celui que l'on faisait de ques », puis cette autre mention : « achat « de XXV grans douves... parce que les dis tonneaux ne suffisent

verrières étaient posées dans vingt fenêtres pratiquées dans les pans de bois, notamment dans le « pignon devant, lequel est bouché de douves (1) ». Dans le compte de l'année 1393-1394, on voit la dépense pour « la façon de la porte qui est en la « parois qui clost l'église (2) ». Cette porte était-elle celle du milieu ? nous ne saurions le préciser. On rencontre de nombreuses mentions qui indiquent que plusieurs portes étaient pratiquées dans ces cloisons (3).

On remarquera que la base du pilier de la nef, n° 55, situé à l'occident de cette cloison, présente les caractères de l'architecture du XIVe siècle; ce pilier en 1450 devait déjà être élevé à une certaine hauteur. C'est de lui probablement qu'il est question dans une mention de dépense portée au compte de 1393-1394 « pour abatre une attendue de me- « rien qui estoit sur le pillier neuf qui est en de- « hors ladite parois, lequel merien par force de « vent, trembloit et étoit en peril d'abatre partie de « la ramée (4) ».

A 18 ou 20 mètres environ du milieu de cette clôture, au couchant, sur la place et par conséquent

« mie à parfaire le dit arc. » Un marché est fait pour livrer « chamberil de chasne a cuer, dolé très bien, sans neu et faulte « aucune. » (Paris, Bibl. Imp., lat, 9111, fos 128, 154.)

(1) Comptes de la fabrique, 1391-1392, 1392-1393. Paris, Bibl. Imp., lat. 9,111, fos 152, 153, 169.

(2) *Ibid*, f° 191.

(3) Comptes de la fabrique, années 1411-1412, 1416-1417, 1418-1419, 1425-1426, 1477-1478. Archives de l'Aube.

(4) Comptes de la fabrique, 1393-1394. Paris, Bibl. Imp., lat. 9,111, f° 187.

complétement en dehors de l'église se trouvait une vieille tour surmontée d'un clocher. Elle est désignée dans les comptes sous le nom de « gros clocher » ou de « gros viez clocher » ou simplement la « vieille tour ».

Cette construction en maçonnerie, intérieurement voûtée en pierre (1), fortifiée extérieurement par des contreforts ou gros piliers, devait appartenir à la précédente Cathédrale, à celle de l'évêque Milon et qui fut brûlée en 1188. C'était dans cette ancienne construction que se trouvaient les grosses cloches de l'église, les petites cloches étaient dans le clocher édifié sur la croisée et que l'on nommait « le grand clocher. » Avec les grosses cloches se trouvait encore dans la vieille tour une grande horloge dite le « gros reloge » qui y avait été placée dès l'année 1431-1432 (2). Le rez-de-chaussée semble avoir été occupé pour partie, par la loge où suivant l'usage, au moyen-âge, les maçons travaillaient en hiver à la taille des pierres. De nombreux textes mentionnent cette loge comme étant sous le gros clocher.

La forme de cette tour devait être quadrangulaire, le clocher qui la surmontait était garni de « fenestrages à plusieurs étages » (3). Il était pri-

(1) Dépense pour maçonnerie « paié a percier et remaçonner « la voute dessus la loge des maçons pour mettre l'orloge dessus « ou clochier. » (Comptes de la fabrique, 1480-1481, f° 295. Archives de l'Aube.)

(2) Comptes de la fabrique, 1431-1432, f°s 117, 120. Archives de l'Aube.

(3) Comptes de la fabrique, 1378-1379 (Paris, Bibl. Imp., lat. 9,115, f°s 38, 39). 1421-1422 (Archives de l'Aube, f° 301). 1484-1485 (*Ibid*, f°s 183, 184).

mitivement terminé par une aiguille ou flèche qui fut abattue en 1433-1434, et remplacée par un simple « béchaut à quatre arêtiers avec sablière. » Une croix en fer était placée sur le sommet de ce toit (1).

Une porte donnait entrée du côté de la place dans cette vieille tour. Etait-ce la principale porte d'entrée de l'ancienne Cathédrale? Bien que nous ayons rencontré de nombreuses mentions indiquant diverses portes du côté de la place, et, par conséquent qu'un doute soit possible, nous pensons qu'elle était le vieux portail de l'église. En effet, nous voyons au compte de 1381-1382, dans la dépense pour maçonnerie, ce passage : « pour « nettoier et blanchir les ymaiges dou porteau de- « vant, refaire le dyadime de l'ymaige de Dieu, la « main destre, la teste de l'aigle, une des elez et « les II piez, et croistre les elez dou buef et mectre « le dit porteau en premier estat qu'il fut, par « marchié fait en tache a Denisot, le pointre, et a « Droin de Mante » (2).

Ces indications, d'après le savant M. J. Quiche-

(1) Dépense faite « au viez clochier.... a abastre l'esguille et « retablir un béchaut portant IIII arestiers avec sablières. » (Comptes de la fabrique, 1433-1434, Archives de l'Aube, f°s 166, 167.)

(2) Compte de la fabrique, 1381-1382. (Paris, Bibl. Imp., lat. 9,112, f° 57.) Cf. M. Jules Quicherat, *Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes*, extrait du XIXe vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, p. 22 et 23 du tirage à part. Ce travail contient sur la Cathédrale de Troyes des renseignements du plus haut intérêt. Le rang si élevé qu'occupe dans la science l'auteur de la notice, leur donne une autorité qui les rend plus précieux encore,

rat, révèlent évidemment une œuvre antérieure à la construction de l'évêque Hervé, « un bas relief du « XIIe siècle, tel qu'il se voit dans la grande porte « de la cathédrale de Chartres et dans beaucoup d'é- « glises de vieille époque. »

Quelques années plus tard, en 1427-1428, nous trouvons ces autres passages à la dépense pour maçonnerie : « pour reparer et asseoir à l'entrée de « l'église les ymaiges des apostres saint Pierre et « saint Paul qui estoyent de longtemps en la « chambre de la plommerie » ; puis : « paié a Je- « hannin, le tailleur, pour avoir reparé yceulx « ymaiges qui avoyent les mains et les visaiges « rompus, avoir taillé II prophetes ès corbeaux qui « portent les dites ymaiges » et enfin : « paié au « maçon pour avoir fait les pertuis ou mur dou « porteau de l'église pour asseoir les dits corbeaux, « iceulx assis et les dits ymaiges dessubs (1).

Ces statues ne pouvaient être placées qu'à la principale porte d'entrée. C'est en effet ce que confirment d'autres mentions dans les comptes des années 1495-1519. Il était d'usage, pendant un certain temps, d'orner de couronnes de fleurs ou « de « chapeaux de triomphe » suivant l'expression alors adoptée, les statues des saints les jours de leur fête. Dans le chapitre de la dépense, pour la confrérie de saint Pierre et de saint Paul, figurent au jour de la fête de ces saints apôtres, les frais occasionnés par l'achat de ces chapeaux : « pour les deux ymaiges

(1) Comptes de la fabrique, 1427-1428, f° 76. Archives de l'Aube.

« du jubé (1) » et « pour les deux ymaiges du « viel portail principale entrée de l'église » (2). Nous avons relevé dans le compte de l'année 1519-1520, un autre article ainsi conçu : « dépense pour « les deux ymaiges de saint Pierre et de saint Paul « estant en la principale porte ancienne de la dite « église. » On remarquera lorsque nous serons arrivés à parler des travaux exécutés pendant cette année, que de toutes les constructions anciennes il ne subsitait plus que le gros clocher à la porte duquel se trouvaient ces deux statues.

Quel était l'emplacement de cette vieille construction ? Nous pensons qu'elle était exactement au milieu même du terrain occupé actuellement par la grande travée intérieure du grand portail occidental, à quelques mètres derrière la grande porte du milieu, et à quelques mètres devant les deux derniers piliers de la nef, n°s 61, 62, entre les deux gros piliers intérieurs des tours actuelles, n°s 91 et 92, et en partie sur leur emplacement. Ce lieu se trouve déterminé d'une manière rigoureuse par plusieurs indications positives et précises, notamment par celles qui concernent la démolition de cette vieille construction et par celles qui sont relatives à l'avancement des travaux du grand portail (3).

(1) Deux statues de saint Pierre et de saint Paul étaient égalements sur le jubé.

(2) Comptes de la fabrique, 1495-1496, f° 322. Archives de l'Aube. Cette mention est répétée presque textuellement, tous les ans jusqu'en 1519.

(3) Il en sera amplement parlé dans la suite du travail, années 1530-1532.

Ainsi donc se trouverait résolue la question de l'emplacement de la principale porte d'entrée de la cathédrale édifiée par l'évêque Milon (1). Cette solution est réellement importante. En effet, s'il est démontré que cette principale entrée était sous le gros clocher et au milieu de la grande porte actuelle, n° 90, il sera établi que l'axe de la nouvelle Cathédrale est le même que celui de la construction précédente ; ce qui du reste est conforme aux usages et aux traditions.

A droite de cette tour du côté de l'évêché se trouvaient encore d'autres constructions en maçonnerie et voûtées en pierre. Vieux débris, très-probablement, de l'ancienne Cathédrale, qui épargnés par l'incendie de 1188, avaient pu le lendemain du désastre, servir d'abri pour le service du culte. Ce fut sous ces mêmes voûtes, abandonnées au XIVe siècle, que fut établi le service de la chapellenie fondée par Dreux de la Marche, chanoine de la cathédrale, ainsi qu'il est constaté par une charte de Jean Braque, évêque de Troyes, en date du 12 octobre 1373 (2). Depuis cette époque, on désigna ces lieux sous le nom de « chapelle Dreux » ou « Drouin, » du nom du fondateur de la chapellenie. Les limites de ces cons-

(1) Nous disons la principale porte, car d'autres portes ont dû exister à l'occident, mais il est très-difficile de se rendre exactement compte de leur situation. En plusieurs endroits, on parle de portes à barreaux qui disparaissent en même temps que le vieux portail, en 1530-1531 ; on serait tenté de croire que ces portes étaient elles-mêmes celles de ce portail. Nous n'osons rien affirmer, d'ailleurs ces détails n'ont qu'un intérêt très-secondaire aujourd'hui.

(2) Camuzat, *Auctarium promptuarii*, f°s 11, 12.

tructions ne peuvent pas se fixer d'une manière très-exacte ; cependant, à quelques mètres près, leur emplacement se détermine par la maçonnerie actuelle de la tour Saint Paul dont elle semble avoir occupé tout le milieu. L'état d'avancement des travaux de cette tour, tant au moment de l'abandon de cette vieille chapelle qu'au moment de la démolition, justifiera amplement l'opinion que nous émettons.

Nous ne saurions dire si, sur la place, ces constructions étaient en retrait du gros clocher, et si elles étaient surmontées par un pignon faisant façade sur cette place. Des deux mentions qui suivent on pourrait induire que le toit qui couvrait cette chapelle avait sa faitière perpendiculaire au gros clocher et parallèle à la façade. On lit dans le compte de l'année 1381-1382 : « pour rebouter des « chevrons de la ramure tenant au gros clochier et « dessus la chapelle Dreux de la Marche (1) » et dans le compte de l'année 1382-1383. « Pour « l'huis dou clochier par devers la ramure dessus « la chapelle feu Dreux de la Marche (2).

Plusieurs portes devaient donner accès dans cette chapelle. La mention qui précède signale une entrée par le gros clocher et dans plusieurs endroits des comptes il est parlé de ces portes. On rencontre même cette destinction : « la petite porte

(1) Paris, Bibl. Imp., latin 9,112, f° 58.

(2) Paris, Bibl. Imp., latin 9,112, f° 83. En 1409-1410 et en 1471-1472, il est parlé du comble du toit au-dessus de la chapelle, et de la ramée au-dessus de la chapelle. Il n'est question de pignon dans aucun endroit en parlant de cette chapelle.

Droyn » et « la grande porte Droyn. » Nous pensons qu'une entrée devait encore avoir lieu du côté de l'évêché.

Nous croyons utile de donner deux textes qui peuvent aider à se faire une idée de la disposition de la façade près la chapelle Dreux de la Marche. 1° Reçu « de Guillaume, le gaignier, pour le louyer « de deux petites places devant le portail depuis « les gons d'emprès la chapelle Droyn jusqu'aux « miracliers et contenant le gros des deux pilliers « devant. » (1) 2° Reçu « pour le loyage de deux « petites places emprès la chapelle Droyn, l'une du « costé et l'autre de l'autre costé le gros des deux « pilliers de devant, depuis les gons, où finissent « autrefois les premières portes jusqu'aux estaux ou « vendent les miracliers aux vierges » (2).

Nous déclarons qu'il nous est très-difficile, quant à nous, de nous former une idée complète des constructions anciennes, dites « chapelle Droyn, » nous préférons en faire l'aveu que de risquer des explications qui ne seraient que des témérités.

Nous devons encore faire remarquer qu'entre la chapelle Dreux de la Marche et les greniers de la Grande Chambre, se trouvaient divers bâtiments sans importance, des appentis, une petite maison d'habitation, la petite sacristie de la chapelle. On parlera de ces constructions d'une manière plus étendue lorsque l'on traitera des travaux de la tour Saint Paul.

(1) Comptes de l'année 1476-1477. Archives de l'Aube, f° 77.

(2) Comptes de l'année 1480-1481. Archives de l'Aube, f° 286.

De l'autre côté du gros clocher, à gauche vers la rue, était un emplacement appelé « la barre. » C'était une enceinte fermée par une ou plusieurs portes, limitée à l'ouest par la place, au nord par la rue, au levant par la paroi qui terminait le collatéral gauche de la nef, au midi par le gros clocher. Diverses mentions indiquent que des constructions existaient sur cet emplacement. Ces constructions toutes provisoires servaient aux besoins des ouvriers, notamment aux maçons : dans les unes on mettait les outils et les matériaux à couvert, dans les autres étaient établies les loges où se faisait la taille des pierres en hiver (1). Dans cet endroit était également la « chambre aux traits » où le maître maçon traçait sur des murs enduits de plâtre l'épure ou le dessin des travaux à exécuter (2).

Un espace devait se trouver entre le gros clocher et les cloisons qui fermaient la grande nef et le collatéral droit. Nous ne pouvons préciser s'il était découvert et s'il était occupé par des constructions. Ce lieu devait s'appeler « entre les deux portes »

(1) Sur les loges des maçons, voir le travail de M. J. Quicherat : *Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes*, que nous avons déjà cité, p. 32-34.

(2) Pour guider le tailleur de pierres on faisait découper par le menuisier des moules en bois. Des textes nombreux indiquent que telle était la méthode de cette époque, aujourd'hui l'on se sert d'un patron découpé dans une feuille de zinc. La chambre aux traits se faisait partout où l'on pouvait obtenir une grande surface. Nous voyons, année 1462-1463, porter en dépense : « a palconner et « torchier une parois neufve.... pour faire une chambre aux ma- « çons a pourtraire leur ouvrage. » (Archives de l'Aube. Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 38.)

ou « entre les deux portaulx. » Souvent nous avons rencontré ces expressions, nous présumons qu'elles s'appliquent à l'espace dont nous parlons. Il est certain que cette indication : « entre les deux por-« taux » faite en l'année 1462-1463 et en l'année 1476-1477 désigne l'emplacement entre la vieille chapelle Dreux de la Marche et la cloison du collatéral droit, du côté du puits (1).

Un puits se trouvait dans cet emplacement ainsi désigné « entre les deux portaulx, » c'est-à-dire dans le collatéral de la nef du côté de l'évêché. Ce puits que l'on voit encore aujourd'hui devait exister dès le commencement du XIVe siècle : il en est fait mention dans plusieurs articles des comptes. Il serait possible qu'un autre puits eut également été creusé dans le lieu dit « la barre » ; cependant nous n'avons rien trouvé qui établisse d'un manière formelle l'existence de ce second puits.

Nous espérons qu'avec les indications que nous venons de donner et à l'aide du plan, on pourra se fixer sur l'état des lieux où vont s'exécuter les travaux dont nous allons entreprendre le récit.

Ainsi que nous l'avons dit, l'appel fait à la piété des fidèles avait été entendu, le pardon de 1452 avait procuré une somme importante; on devait espérer que les années suivantes offriraient les mêmes ressources et on pouvait donc sans témérité se mettre à l'œuvre. Pour s'assurer les matériaux nécessaires, deux maçons visitèrent la carrière d'Ai-

(1) Archives de l'Aube, pour 1462-1463, fos 28, 42, et pour 1476-1477, fo 86.

gremont, près de Bar-sur-Seine ; et une grande assemblée où se trouvaient, l'évêque, les officiers du roi et les notables de la cité fut convoquée pour délibérer sur les premiers travaux à faire. Dans le compte de l'année 1451-1452, on lit : « Pour faire « les préparations des matières touchant la per- « rière de l'église qui est emprès Bar-sur-Seine ; la « dite perrière appelée la perrière d'Aigremont qui « fut donnée à ceste Église par le comte Milon jadis « comte de Bar-sur-Seine (1). La dite perrière visi- « tée par deux maçons en présence de...... Et pour « la conduite des ouvrages cy après déclarés qui ont « esté délibérés a faire en chapitre ; présens Mon- « seigneur l'Evesque, Monseigneur le lieutenant, « l'advocat et procureur du roi, notre sire, un « grant nombre de Messieurs du conseil, bourgeois « et habitants de ceste ville ; et fut délibéré de re- « commancer de faire ung pillier du costé, devers « le puits. » (2).

Avant de commencer les fondations de ce gros pilier on voulut connaître comment étaient fondés les piliers déjà existant. Le lundi 22 mai 1452, il est paié « a VI pionniers pour faire deux crocs du « costé les pilliers pour savoir si les fondements « des pilliers, étaient de croye, et ont trouvé que « environ IIII piez a mont c'est roche et le reme- « nant en bas est en grosse croye. »

(1) Mars 1218. La charte originale de cette donation est aux archives de l'Aube. Elle a été publiée par M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 6. Elle a été traduite par M. Vallet de Viriville, *Archives historiques*, p. 112.

(2) Comptes de l'année 1451-1452. Archives de l'Aube, f° 227.

Cette vérification faite, après s'être procuré par divers achats les premiers matériaux, on mit le puits dont on a déjà parlé, n° 54, en état de servir aux besoins de la construction et l'on fit l'acquisition « de grosses buches de xxi piez de long pour « faire le ben du puys avec la potence et l'empolye. » Les manouvriers ouvrirent la tranchée pour les fondations, mais les eaux se présentèrent en une telle abondance, que l'on dut examiner s'il ne serait pas utile de faire un pilotis. Certaine somme est paiée aux charpentiers, maçons et ouvriers qui épuisèrent le « croc pour visiter si on ferait pillotiz » et ayant poussé leur examen jusqu'au « cheur du « fons du croc, » ces ouvriers jugèrent « qu'il y « avait bon et seur fonz pour asseoir le fondement « du dit pillier, sans mettre boys ni pilotiz. (1)

La solidité du sol reconnue, les maçons posèrent les pierres pour les fondations et il est paié « pour « le fondement du pillier, ... le quel fondement « a été fait de grosse piare de croye d'environ xxii « piez en parfont et xv piez en quarré et au dessus « est fait de roche d'environ iv piez. » Le 10 juil- « let 1455 « le quarré du pillier était assis » et on commença « à faire les deux crocs des pilliers d'em- « près le gros pillier d'un costé et d'autre » (2).

(1) L'emploi de pilotis avait eu lieu dans les derniers travaux faits en l'année 1372-1373 pour fonder un pilier. (Paris, Bibl. Imp., lat. 9,112, f° 47. Cf. M. J. Quicherat, *Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes*, p. 14.) Il s'agissait probablement de l'un des piliers contreforts du transsept méridional.

(2) Archives de l'Aube, compte de l'année 1451-1452, f°s 227-235.

Quel était le gros pilier dont les fondations venaient d'être posées ? quels étaient les deux autres piliers dont on creusait les fondements ? Leur proximité du puits, n° 54, fait présumer qu'il s'agit des piliers du côté de l'évêché, mais nous ne pouvons avec certitude déterminer des quatre piliers n°s 57, 58, 61 et 63, lequel est le premier fondé. Les piliers de la grande nef sont plus gros que ceux des collatéraux, le pilier n° 63 offre lui-même un volume plus considérable que ceux de la nef, cette qualification de *gros pilier* ne peut suffire pour identifier un pilier désigné dans les comptes avec un des piliers existant aujourd'hui, et souvent nous aurons à le regretter dans la suite de ce travail.

Les comptes manquent pendant les 10 années qui suivent, c'est-à-dire de 1452 à 1462. Quels ont été les travaux exécutés dans cette période ? Il est difficile de le dire exactement. Cependant nous avons relevé dans un fragment du manuel ou du brouillard du compte 1452-1453 qui comprend les dépenses faites depuis le mois de mai au mois de décembre 1452, les passages suivants qui peuvent jeter quelque jour sur cette question. On voit parmi les divers articles de paiement fait aux maçons et manouvriers : 1° le 7 août 1452 : « pour avoir ouvré au « croc demprès le gros pillier du costé dou clochier, « lequel croc a été fait XXVI piés en parfont sans « pilotiz » ; 2° le 14 août même année : « pour avoir « fini ou croc demprès le pillier qui est devant le « gros clochier... tirer du maillon de la perrière du « Pont-Hubert pour les fondements des chapelles « des deux bouts de costé et d'autre » ; 3° le 21 du

même mois d'août : « pour commencer à faire le « croc du bout par devers le celier pour faire le « mur et le pillier pour la chapelle du bout » ; et 4° en septembre de ladite année 1452 : « pour « faire le croc pour le fondement du pillier qui « fait la chapelle par devers les greniers » (1).

De ces énonciations, il résulte que dès 1452 on avait commencé les fondations des deux dernières chapelles de la nef, c'est-à-dire de la nouvelle chapelle Dreux-de-la-Marche, du côté de l'évèché, n° 39 et de la chapelle n° 41, du côté de la rue. La maçonnerie de ces fondations devait être même en grande partie terminée avant la fin de l'année 1452 ; car il est question dans ce fragment de manuel des bases et sousbases à poser sur les maçonneries.

Cependant comme dans les comptes des années 1462 et suivantes nous trouvons indiquées comme existant des constructions dont on ne trouve pas la dépense dans ces mêmes années, on est porté à admettre que c'est dans la période dans laquelle les comptes nous font défaut que ces constructions ont été élevées.

Ainsi nous constatons que du côté de l'évêché, la chapelle Saint-Louis n° 37 dont une partie seulement est du XIVe siècle devait être voûtée et terminée en 1462 ; car à cette date on trouve un paiement au charpentier pour « faire une cloison ès chapelles « faites de nouvel du dextre costé. » La chapelle de l'autre côté, n° 38, sur la rue, et dont la plus grande partie est du XVe siècle, devait également être ache-

(1) Archives de l'Aube. Manuel du compte 1452-1453.

vée à l'époque de 1462. En effet, dans le compte de cette même année, on paie au charpentier une certaine somme « pour faire une parois dessoubs « l'arc doubleau de la chapelle faite de nouvel devers « la rue pour faire la chambre aux traits des ma- « çons. » (1).

Nous avons en outre constaté que des neuf piliers, n°s 56, 57, 58, 59,60, 61, 62, 63 et 64 qui étaient à construire en 1450, cinq dès l'année 1452 devaient être fondés — la bulle d'indulgence du Pape Nicolas v du 5 janvier 1452 *(v. st.)* dont nous avons parlé le dit positivement, — en sorte qu'en 1453 il ne restait plus que quatre piliers à fonder, et comme à partir de 1462 nous ne rencontrons plus des travaux de fondation que pour un seul pilier, on doit en conclure que de 1452 à 1462 trois piliers avaient du être fondés. De ces piliers, dont nous venons de parler, nous avons également constaté qu'en juillet 1462 plusieurs avaient atteint une certaine hauteur, puisqu'à cette époque, on travaille près le puits à la maçonnerie des arcs et l'on taille les ogives pour la confection des voutes. Un des piliers en construction était le n° 61 ou 62, car on voit « continuer l'ouvraige... « au pied droit du gros pilier d'emprès le gros clo- « chier.» (2).

Nous avons vu en 1451-1452 les travaux commencer et entrer en pleine exécution et cependant, observation remarquable, aucun nom de maçon, maître ou simple ouvrier dirigeant ces travaux ne

(1) Compte de l'année 1462-1463. Archives de l'Aube.
(2) *Ibid.*

nous est revélé. Dans la période de 1452 à 1462, pendant laquelle les comptes manquent, un maître maçon a-t-il été appelé par le Chapitre ? Nous ne pouvons le dire. Ce n'est que dans le compte de 1462-1463 que nous voyons apparaître le nom d'un maître. Ce maître est Antoine Colas, et il est présumable que cette année 1462-1463, est la première de ses travaux, car dans l'article de dépense qui le concerne on fixe le prix de son travail et les diverses conditions de sa rémunération. En effet on lit : « A « Antoine Colas, maçon de l'église et maistre des « maçons d'icelle et de l'ouvraige, qui doit avoir « chascun jour ouvrier qui besoignera pour la dicte « église 4 sous 2 derniers tournois (1), avec, chas- « cun an, au terme de Noël, 4 livres tournois pour « le drap d'une robe (2) et la maison qui tient em- « près la maison de la dicte église appelée l'ostel des « Trois Visages, en la rue en allant à la tour (3). »

(1) Ce qui équivaudrait, valeur d'aujourd'hui, à 8 fr. 90 c.

(2) Représentant 70 fr. 78 c.

(3) Archives de l'Aube, comptes de l'année 1462-1463, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 36. Suivant ces comptes les quatre tailleurs de pierre travaillant sous la direction du maître sont payés à raison de 3 sous 4 deniers la journée (7 fr. 10 c. valeur de cejourd'hui), les « manouvriers » ou maçons le sont au prix de 2 sous 6 deniers par jour (5 fr. 33 c.). Ainsi, le salaire journalier du maître maçon, c'est-à-dire de l'architecte, s'élevant à 4 sous 2 deniers, n'était pas l'équivalent du double de la journée d'un manœuvre ou tout au moins d'un ouvrier du dernier ordre.

Pour terme de comparaison nous donnons les prix de la journée que nous avons pu relever aux époques les plus reculées : Le premier maître maçon dont nous avons pu connaître le prix de la journée, est maître Thomas. En 1365, il est payé pour la journée d'été à raison de 3 gros et demi qui, le gros valant 1 sous 3 deniers, représentent 4 sous 4 deniers (13 fr. 95 c.). Les tailleurs de

Nous devons ajouter que nous ne pensons pas que ce fût pour les travaux de la nef qu'il eût été appelé. Le beau portail ou le portail septentrional du transsept, assis sur un sol inconsistant ou sur des fondations insuffisantes s'était incliné du côté de la rue et menaçait ruine. Comme ce fut dans cette année 1462-1463 et spécialement sous la direction d'Antoine Colas qu'on entreprit l'élévation des deux piliers butans, richement décorés, qui viennent en la soutenant, se marier à la construction première ; comme

pierre de premier ordre, travaillant sous lui, recevaient pour la journée d'été 3 sous 6 deniers (représentant aujourd'hui 11 fr. 35). Plus tard, de 1382 à 1388, les tailleurs de pierre, Soudan et Henri de Bruxelles, maîtres de l'ouvrage du jubé, touchaient pour eur journée chacun 4 sous 2 deniers (13 fr. 50); le salaire des maçons sous leurs ordres était de 2 sous 6 deniers (8 fr. 11 c.); les manouvriers étaient payés à raison, les uns de 20 deniers (5 fr. 21 c.), les autres de 15 deniers (3 fr. 91). Voir aux Archives de l'Aube : comptes de la fabrique de l'Église de Troyes et les délibérations capitulaires; à Paris, Bibliothèque Impériale, le registre latin 9,113; M. d'Arbois de J., *Documents*, et le travail de M. J. Quicherat déjà cité.

L'élévation du prix de la main d'œuvre s'explique par plusieurs causes. Pendant la guerre des cent ans et même longtemps après, les populations ayant été décimées, les bras devaient être rares. — D'autre part, si à cette époque le servage n'existait réellement plus, la transformation que son abolition avait dû produire dans les classes inférieures de la société ne pouvait être complète. Ajoutez à ces causes la diminution des jours de travail qu'amenait l'observance des fêtes chômées. En 1501, suivant le catalogue dressé par Jacques Raguier dans ses statuts synodaux (f° xxxix v°, Cf. M. l'abbé Lalore, *Les fêtes chômées*, p. 23). Le nombre des fêtes chômées en semaine était encore de 56, en y joignant les 52 jours de dimanche, on avait 108 jours dans une année pendant lesquels le travail était suspendu et pendant lesquels il fallait que l'ouvrier vécut. Le salaire journalier devait donc être élevé dans une notable proportion.

à partir de cette date, pendant un certain temps les travaux de la nef furent presque suspendus, nous nous croyons autorisés à en conclure que le principal but de l'appel fait au talent et à l'habileté de ce maître était de lui confier la réparation du portail latéral nord.

Pourquoi en 1450 le Chapitre n'avait-il point appelé de maître maçon ? Pourquoi, jusqu'au moment où l'on commença les constructions additionnelles destinées à étayer ce portail, le Chapitre s'était-il borné à faire exécuter les travaux d'achèvement de la nef par de simples ouvriers ? C'est, suivant nous, parce qu'un plan anciennement dressé avait pu être conservé et qu'il n'y avait dans les épures pour la taille des pierres, qu'à imiter les errements précédemment suivis. Nous émettons sans doute une hypothèse, mais elle nous semble justifiée non-seulement par notre observation relative à l'absence de maîtres maçons dirigeant les travaux, mais encore par l'examen des lieux qui présentent dans l'ensemble une harmonie que l'on ne saurait expliquer si l'on n'admettait point qu'une pensée primitivement conçue et religieusement respectée n'avait pas été suivie dans l'exécution. En effet, pour les constructions élevées depuis le XIIIe siècle pendant les XIVe et XVe siècles, si les piliers dans la sculpture des bases et des chapiteaux, si les grandes fenêtres dans la disposition des meneaux offrent quelques variations empruntées au style architectural de l'époque, il faut reconnaître que dans les parties principales et dans l'ordonnance générale, aucune modification importante, sauf l'addition des chapelles de la nef, n'a été introduite.

Le plan primitif étant encore conservé, les travaux de la Cathédrale pouvaient donc être exécutés par de simples ouvriers, sans qu'il fut besoin d'une direction supérieure; mais aussitôt que les circonstances en exigeaient qui n'étaient pas prévus par les plans, il fallait s'adresser à un maître maçon, on dirait aujourd'hui à un architecte. C'est ce qui avait eu lieu pour le portail latéral nord du transsept, c'est ce qui se passera pour le portail occidental et les tours, ainsi que nous le verrons plus tard.

Une question d'un grand intérêt pour l'histoire de notre Cathédrale se présente ici tout naturellement. Ces plans dont nous parlons étaient-ils ceux qu'Hervé, le fondateur de la Cathédrale, avait conçus au XIIIe siècle ? Nous n'avons rencontré, dans nos recherches aucun document écrit qui put répondre à cette question ; par conséquent l'opinion que nous émettons ne peut être que très-réservée. Nous sommes portés à admettre que c'est d'après le plan de l'évêque Hervé, celui du XIIIe siècle, que toutes les constructions élevées jusqu'au XVIe siècle furent exécutées. Nous en donnons d'abord pour motif l'harmonie qui existe dans l'ensemble de l'édifice et dont nous venons de parler. Nous en trouvons un autre motif dans l'absence de maîtres maçons que nous avons signalée au moment de la reprise des travaux, en 1450 ; absence que nous remarquons déjà dans les époques antérieures.

Le relevé que nous donnons des seuls maîtres maçons dont nous avons pu constater l'existence avant 1450 justifie, nous le croyons, ce dernier motif.

Le premier maître maçon dont on rencontre le nom, est maître Henri, de 1295 à 1297. Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement, ni sur ses travaux ni même sur le rang qu'il occupait parmi les ouvriers de la Cathédrale (1).

Le second maçon que l'on trouve, portant la qualification de *maître* est Jean de Torvoye ou de Torvilliers. Il avait travaillé avant 1362, mais il semble n'avoir été occupé qu'à des travaux de réparation dans le transsept et ne point avoir été maître dirigeant les travaux, car il ne mourut qu'en 1384 et cependant en 1365 nous voyons le Chapitre traiter avec un autre maître, avec « maistre Thomas, « masson de l'euvre de l'église de Troies et maistre « de la dicte euvre » (2).

A cette époque, comme nous venons de le dire, s'exécutaient de grandes réparations aux deux extrémités du transsept, il est possible que ce soit à raison seulement de ces réparations que ce dernier ait été appelé par le Chapitre ; ce qui le confirmerait c'est qu'en l'année 1366-1367 maître Thomas mourut, qu'il ne fut point remplacé par un maître et que les travaux furent alors suivis par des ouvriers dont on éleva seulement le salaire (3).

(1) Comptes de la fabrique (Paris, Bibliothèque Impériale, latin 9111, f°s 210, 213).

(2) Délibérations capitulaires de l'Église de Troyes de novembre 1362, 12 juillet 1365 et octobre 1366. (Archives de l'Aube, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 12, 14, 16, 17). — Comptes de la fabrique, années 1366 à 1374 (Archives de l'Aube et Paris, Bibliothèque Impériale, latin 9,113).

(3) Comptes de la fabrique, années 1366 à 1374. (Archives de l'Aube, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 17, 18, 19. Paris, Bibliothèque Impériale, latin 9,113.

En 1409 on voit apparaître Thomas Michelin avec la qualification de « maître maçon. » On le rencontre jusque dans l'année 1417 ; mais pendant cette période les grands travaux de maçonnerie étaient suspendus, on s'occupait d'ailleurs de la construction du grand clocher (1).

Depuis cette dernière époque 1417 jusqu'en 1462, on ne trouve que les noms de simples ouvriers.

Reprenons le récit des travaux. Nous avons dit en parlant de l'état d'avancement des constructions de la nef en 1462-1463 que l'on travaillait aux arcs et aux voûtes de la travée du collatéral de la nef qui se trouve près le puits, du côté de l'évêché, ces mêmes travaux se sont suivis pendant l'année 1463-1464.

Les comptes des quatre années 1464 à 1468, malheureusement nous manquant, il nous est impossible de déterminer à quelle partie des collatéraux s'appliquent les travaux qui ont pu être faits dans cette période. D'ailleurs, le laconisme avec lequel les indications sont données dans les comptes des années suivantes est tel, qu'il y aurait témérité, ce nous semble, à vouloir donner des désignations précises.

Dans le compte de l'année 1468-1469, on voit les travaux faits pour la fondation d'un pilier. Ce pilier était le dernier qui restait à fonder, car, ainsi que nous l'avons déjà observé, on ne rencontrera plus de mention concernant des travaux de cette nature. Quel était ce dernier pilier? Nous avouons notre

(1) Comptes de la fabrique, 1409 à 1417 (Archives de l'Aube, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 25-28).

impuissance à donner une indication exacte sur ce point.

Dès Pâques 1470, on est en mesure de dresser les échafauds pour élever les piliers de la grande nef. L'élévation de ces piliers, la construction des voûtes des collatéraux se continue principalement dans les années 1470 à 1474 et 1475 à 1477 (1). Bien que les travaux s'exécutassent sur tous les points en même temps, il semble que c'est du côté de l'évêché qu'ils avaient été poussés avec le plus d'activité. Pendant les années que l'on vient d'énoncer, la chapelle Saint Louis, n° 37, et une grande partie du collatéral de ce côté devaient être terminées. En effet, nous voyons en 1477-1478 dresser une nouvelle cloison ou paroi en charpente et torchis du côté de la chapelle Dreux de la Marche, sans doute pour fermer cette partie du collatéral qui était achevée et la réunir à la partie de la Cathédrale déjà livrée au culte.

Les travaux de maçonnerie paraissent presque entièrement suspendus pendant les années 1477 à 1481. Les ressources de la fabrique étaient alors absorbées par une dépense considérable. On couvrait d'ardoise « la haute ramée, » c'est-à-dire le grand comble, du chœur et du transsept. En 1482-1483 (2) on élevait « la ramée » sur les collatéraux et notamment sur la partie du collatéral qui se trouve près la chapelle Dreux de la Marche et l'on posait une

(1) Les comptes de l'année 1474-1475 manquent.

(2) Les comptes de l'année 1481-1482 manquent également. p. 14.

croix de plomb sur le pignon de cette « ramée. » Ce pignon couvrait sans doute le nouveau pan de bois et torchis qui fermait le collatéral ; il se trouvait en arrière de la vieille chapelle Dreux de la Marche. Nous voyons qu'il était surmonté d'une croix. Puisqu'il était ainsi, c'est que ce nouveau pignon était en vue et en vue de la place, d'où l'on est en droit de conclure que le comble de la vieille chapelle Dreux de la Marche était peu élevé et que l'arète de ce comble devait être perpendiculaire au gros clocher et parallèle à la place, ainsi que nous l'avons déjà dit, page 14 ; si un pignon eût existé sur l'ancienne chapelle et faisant façade, on n'aurait sans doute pas élevé une croix sur une construction faisant arrière plan comme le pignon dont nous venons de parler. Dans cette même année 1482-1483 on remarque la démolition des « grandes et petites parois, » c'est-à-dire des clôtures en bois et torchis qui avaient été construites, ainsi que nous l'avons vu, au XIVe siècle, pour fermer la grande nef et les collatéraux. Ces clôtures devenaient inutiles puisqu'on en élevait de nouvelles à l'occident. A ces nouvelles clôtures se rattachent, la même année, divers travaux des verriers, charpentiers, torcheurs, etc. (1).

Comme les fenêtres de la chapelle Saint Louis, n° 37, et de la chapelle n° 38 n'étaient point encore

(1) Archives de l'Aube, comptes de l'année 1482-1483, Cf. M. d'Arbois de J. *Documents*, p. 45, 46. On paye une certaine somme au charpentier « pour avoir détrapé et osté le bois de la « haulte paroie et des deux petites, avoir charroié les grandes pièces de bois. » On ne peut fixer avec certitude l'époque de la reconstruction de la grande paroi, cette reconstruction était terminée avant 1488-1489.

garnies de leurs verrières, il est payé le 17 juin 1483 « à Jehannin Girardin, tixerant de toiles, « pour deux pièces de toile, l'une blanche et l'autre « qui ne l'est pas, contenant quatre vingt-trois aul- « nes...... pour boucher les grandes fenestres ou « on veult fère des verrières, l'une du côté de Mon- « seigneur l'Evêque et l'autre du costé du pave- « ment royal, devers la rue .... les dites IIII^XX III « aulnes, l'une portant l'autre, la somme de neuf « livres trois sols III deniers, ob. (1). »

Les verrières de la fenêtre du côté de la rue ont été posées en 1484-1485 par Girard-le-Noquat, verrier, avec lequel un marché est intervenu. Cette verrière représentait les prophéties de l'avénement de la passion de Notre-Seigneur (2). Nous n'avons trouvé nulle mention de la verrière de la fenêtre du côté de l'évéché ; comme elle a pu être faite aux frais d'un donateur, il n'est pas surprenant que l'on ne trouve pas cette dépense aux comptes de la fabrique.

Dans les comptes des années 1484 à 1486, on voit figurer la dépense pour le pavé des collatéraux. Le puits, n° 54, pour lequel nous avons vu, en 1451-1452 faire « la ben, la potence, et l'empolye » est débarrassé de ces accessoires « et mis à point....... « et sur icelui mis une tombe percée..... (3). » Cette tombe se voit encore sur le puits.

(1) Comptes de l'année 1482-1483, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 46. Le prix de ces deux pièces de toile peut représenter aujourd'hui 380 fr. 35 c.

(2) Comptes de l'année 1484-1485, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 48, 49.

(3) Comptes de l'année 1484-1485, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 48.

L'appropriation ainsi faite d'une partie des collatéraux ne portait point obstacle aux travaux qui s'exécutaient dans la grande nef. L'on voit ces travaux se continuer en 1485-1486, mais alors sous la direction d'un nouveau maître maçon, de Jeançon Garnache. Dès 1483-1484, Antoine Colas avait cessé de travailler à la Cathédrale. Le nom de Jeançon Garnache ne figure pour la première fois que dans le compte de l'année 1484-1485. Il est employé à la réparation d'un pilier du jubé et il ne reçoit que 3 sous 9 deniers par jour, cinq deniers de moins que le prix payé à Antoine Colas. Cependant à Pâques 1486, le taux de son salaire est élevé pour l'été à la même somme que touchait Antoine Colas, c'est-à-dire à 4 sous 2 deniers, mais pour l'hiver le prix de la journée est ramené à 3 sous 9 deniers. En outre, chaque année, à Noël, Jeançon Garnache recevait comme maître maçon de l'église, soit à titre de pension, soit pour « une robe » la somme de 60 sous (1).

Les travaux d'exhaussement des grands piliers continuèrent pendant l'année 1485-1486. On voit à l'article « dépense de maçonnerie pour la nef de l'é-
« glise, » cette mention : « et premiers pour com-
« mencer à achever le pillier de ladicte nef du costé
« de la rue, lequel pillier n'estoit que jusques aux
« basses voltes des chapelles et portoit la grant
« cloison qui fermoit l'église au droit de l'aultre

(1) Ces 60 sous représentent 124 fr. 55. Les 4 sous 2 deniers, prix d'été, représentaient 8 fr. 65 c. ; les 3 sous 9 deniers, prix d'hiver, représentaient 7 fr. 75 c.

« pillier qui est de l'aultre costé devers l'ostel épis-
« copal qu'on a darnierement haulsé et levé (1). » Ce pilier est le n° 51, le quatrième à partir du chœur du côté de la rue. On peut remarquer, en effet, que les chapiteaux qui supportent les arceaux des voûtes du collatéral et les arcs doubleaux sont du XIVe siècle et que les chapiteaux sur lesquels reposent les arceaux des grandes voûtes ne sont que du XVe siècle.

Cette année 1485-1486, les années 1486 à 1488 et partie de l'année 1488-1489 sont consacrées à l'achèvement des grands piliers de la nef, ceux du côté de la rue qui portent les nos 45, 47 et 49 et ceux du côté de l'évêché qui portent les nos 44, 46, 48 et 50. Ces piliers avaient été commencés dans la première moitié du XIVe siècle, ils devaient être élevés en 1450 jusques et y compris des hauts chapiteaux qui présentent le caractère de l'architecture du XIVe siècle. Pendant que cet exhaussement s'accomplissait, c'est-à-dire dans le cours des années 1487 à 1489, on taillait et maçonnait « les arcs ès
« quelx se mettent les formettes des verrières (2). » A la fin de l'année 1489 et dans l'année 1490, comme la construction des fenêtres était terminée, on voit par plusieurs mentions que l'on commence la taille des « clervaux, » celles « des formettes des
« basses verrières » et même celle « des grandes formettes des verrières » (3).

(1) Comptes de l'année 1485-1486, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 49, 50.

(2) Comptes des années 1487-1489, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 52, 53.

(3) Comptes des années 1488-1489, 1489-1490, Cf. M. d'Arbois

Pendant ces mêmes années s'accomplissait un travail d'une très-grande importance, la construction de la « grande ramée » ou du grand comble de la nef qu'il était nécessaire d'édifier avant d'élever les hautes voûtes. Dans le compte de l'année 1488-1489 se trouve un chapitre spécial à cette entreprise. Il nous a paru mériter d'être transcrit en partie :

« S'en suit les receptes et mises faictes par moi,
« Nicole Coiffart, chanoine, doyen et maistre de la
« fabrique de l'Église de Troyes pour faire la ramée
« de la nef de ladite Église, commancée ou mois de
« mars avant Pasques, l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et huit,
« et pour ce faire fut délibéré par Révérend père
« en Dieu, Monseigneur de Troyes, Messeigneurs
« du Chappitre et Messeigneurs les officiers du roi
« avec plusieurs gens d'église, bourgois, manans
« et habitants dudict Troyes, de faire par toute la
« ville une queste. La queste a été faite dont la re-
« cepte s'en suit :

« Du dit Révérend Monseigneur Jaques Raguier,
« évêque de Troyes, reçu cent livres tournois.

« De moi, Nicole Coiffart, doyen de Troyes, reçu
« cinquante livres.

« De Maistre Charles Cadere, chanoine archi-
« diacre d'Arcys, reçu cent livres.

« Des habitants de la ville de Troyes par l'assemblée faicte le jour sainct Barnabé l'an mil IIII^{c}

de J., *Documents*, p. 53-56. Selon nous, on nommait « clervaux » les arcades intérieures non vitrées du triforium avec leurs colonnettes et leurs meneaux, par opposition aux arcades vitrées, désignées sous le nom de « basses verrières. » Ce mot désigne également les découpures des balustrades du jubé. Les « grandes formettes » étaient les meneaux des fenêtres.

« IIII^{XX} et IX, il a esté délibéré de bailler des deniers
« communs d'icelle ville la somme de cent livres
« tournois que j'ai reçu par les mains de Nicolas
« Mauroy, recepveur d'icelle ville.

« De maistre Nicole Barbé, chanoine et official de
« Troyes, reçu trois escus à la corone valant CV sous.

« De Messire Guy de Viezville, chanoine de
« Troyes, reçu ung escu à la corone de XXXV sous.

« De Messire Nicole Jehan, vicaire de l'église,
« reçu XX sous.

« De Messeigneurs de Chappitre de ceste église
« qui ont baillé la somme de trente escus à la co-
« rone dont j'ai reçu XXVIII livres.

« Des mes dits seigneurs de Chappitre qui ont
« encore baillé la somme de LXX sous que devait
« Guillaume Gaultier pour sa manumission (1). »

Ces recettes donnèrent un chiffre de 389 livres 10 sous (2).

Les quêtes faites dans les principales rues de la ville, ainsi qu'il avait été convenu, produisirent la somme de 549 livres 6 sous 7 deniers (3).

Une confrérie de Saint-Pierre avait été spécialement instituée dans tout le diocèse pour concourir à l'achèvement de la Cathédrale (4). Les recettes de

(1) Comptes de l'année 1488-1489, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 54.

(2) Cette somme représenterait aujourd'hui 12,785. fr. 70 c. en multipliant par 6 la valeur intrinsèque, fixée en 1493 d'après M. de Wailly; savoir : pour la livre à 5 francs 47 centimes, pour le sou à 27 centimes 35 millièmes et pour le denier à 2 centimes 27 millièmes.

(3) Représentant 18,032 fr. 16.

(4) En effet, on lit dans le compte de l'année 1488-1489. « Au-

cette confrérie s'élevèrent à une somme de 813 livres 4 sous 1 denier (1).

On lit au chapitre de la dépense la mention qui suit :

« A Jehan Carbonnier, charpentier au quel a esté « marchandé de faire ladite ramée selon la devise « sur ce faicte et cy la doit ennervir avec la vieille « qui soutient le grand clochier, et encore faire « deux fenestres flameches ou il lui sera devisé, et « esbattre la vieille ramée qui fault oster au profit « de l'église et quand il en sera requis, comme tout « est contenu au marché sur ce fait........ et pour « tout, quand il aura fait, doit avoir la somme de « neuf cent cinquante livres tournois (2) dont on « lui a rabattu XII livres jusqu'à ce qu'il ait abattu « les trefs et parois de la vieille ramée qu'on ne « peut abattre jusques ad ce qu'on ait volté. »

Divers autres marchés sont faits : pour la fourniture de la latte; pour le sciage de la contrelatte; pour la fourniture de l'ardoise, du plomb, des cloux à lattes et à ardoise; pour la fourniture des grands et petits cloux « à nef, » enfin pour celle de l'étain et de la poix destinés aux étameurs. En outre, un traité avait été conclu avec les couvreurs « pour « découvrir la vieille ramée........., couvrir la

« tre recepte... de la confrairie Monseigneur sainct Pierre, nou- « vellement instituée par Révérend Père en Dieu Monseigneur de « Troyes et par mesdits seigneurs de chappitre pour la perfection de « l'église, pour laquelle on paye chascune personne pour l'an- « trée XV d. t. et chascun an, V d., commancé cette année « M IIII^{c} IIII^{xx} et IX. »

(1) Représentant 26,694. fr 18 c.

(2) Représentant 31,184 fr. 70 c.

« neufve ramée avec les noës du grand clocher et
« et aussi plomber le festre et les fenestres flame-
« ches, couvrir d'ardoise et plomber comme est
« contenu au marché. »

Jean Charbonnier, le maître charpentier, dont on a déjà parlé, s'était engagé a « boucher de charpen-
« terie toutes lesdites bées où seront les verrières
« de la nef et graver et perser le bois pour tout
« palleçonner, torcher et recentrer, affin d'oster les
« vents et les pluyes qui pourroient gaster l'é-
« glise. »

Marché avait également été fait avec un torcheur « pour palleçonner, torcher et recentrer lesdites
« bées, anfin le cintre qui est dessoubs ledit arc
« doubleau du pignon de ladite nef. »

Au chapitre de la dépense on lit encore cette autre mention : « paié [à l'un des couvreurs] pour
« houldre le cintre qui est dessoubs l'arc doubleau
« du pignon de la nef qui fait clôture de la dite
« nef, et demoura jusques ad ce qu'on face les
« tours et les portaulx, et est houldre d'aissy et de
« lates et d'ardoizes, et ausy avoir couvert un petit
« faulx toict tout d'aissy, qui est entre ledit arc
« doubleau et les verrières, et mis une grosse chan-
« late à deux eaux de LX piès de long qui porte les
« eaues dudit pignon et du toict du gros clocher,
« aussi rabrié autour de la dicte chanlate. »

Il semble résulter de cette dernière mention que dès 1488-1489 les derniers piliers de la nef n°s 61 et 62, étaient élevés jusqu'aux chapiteaux supérieurs et que le cintre sur lequel devait être maçonné le grand arc doubleau unissant ces deux piliers entre

eux, était déjà posé. Il est probable que les verrières dont il est parlé dans ce passage sont celles qui avaient été ménagées dans la grande paroi fermant dès 1390 la grande nef du côté de l'occident. Cette paroi avait été déplacée et fixée plus à l'ouest, nous l'avons dit ; mais elle s'arrêtait en arrière des piliers n°s 61 et 62, et pour protéger l'espace qui se trouvait entre ces piliers et la paroi, il avait été nécessaire de construire le faux toit dont il est parlé (1).

Pendant que la grande ramée se construisait et que les tailleurs de pierre découpaient les meneaux des hautes fenêtres et du triforium, on commençait au mois de janvier 1490 à tailler pour le pignon de la grande nef qui devait, fermant l'église à son extrémité occidentale, reposer sur les deux derniers piliers n°s 61, 62, au-dessus du grand cintre dont nous venons de signaler l'existence. Ce travail s'était continué presque sans interruption dans les années suivantes ; en mai 1492 on commença à dresser les échafauds pour élever le pignon : dans la dernière semaine d'août 1492 la maçonnerie fut terminée et « mis l'osteau dudict pignon (2). »

Cet « osteau » ou fenêtre circulaire qui devait contenir la rose supérieure du grand portail, alors projeté, existe encore, mais il est dérobé aux regards

(1) Voir en l'année 1492-1493 les dépenses pour la réparation de ces verrières, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 58. Voir également en l'année 1497-1498 la dépense de charpenterie pour réparation à la grande paroi qui pendoit vers l'église, Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 63.

(2) Comptes des années 1489-1490, 1491-1492, 1492-1493, Cf. M. d'Arbois, *Documents*, p. 55, 56, 57. Les comptes de l'année 1490-1491 manquent.

par ce triste toit de tuile que l'on voit aujourd'hui entre la tour Saint-Pierre et la tour Saint-Paul. Provisoirement « cet osteau » fut fermé par 36 pieds de vieux verre provenant d'une ancienne verrière de la chapelle Saint-Nicolas (1).

Bien avant que l'on ait entrepris la maçonnerie du grand pignon, dès la dernière semaine de juillet 1491, on voit les maçons travailler « sur le gros « pillier qui est devers la rue pour faire l'arc-bou- « tant du pignon de la nef qui étoit commancé » et une partie de l'année 1491-1492 est consacrée à cette construction. Il s'agit évidemment ici du gros pilier, n° 64, sur lequel vient s'arc-bouter le grand pignon. Si nous ne voyons pas de mention relative à l'arc-boutant du côté de l'évêché il ne faut pas en être surpris, les comptes manquant pour l'année 1490-1491, ce travail a pu être exécuté pendant cette année.

Le grand pignon dont nous venons de parler devait porter la statue de l'archange saint Michel terrassant le démon. Cette statue avait été taillée dans un bloc de pierre de Tonnerre. Ce bloc portait lors de son extraction de la carrière, 68 « pieds » probablement des pieds cubes; le prix du transport de la carrière à Troyes avait coûté cent sous (2), et il avait été paié « à Oudart Colas, fils de maistre « Anthoine Colas (3), pour aller à la perrière de « Tonnerre pour essemler l'image de saint Michel

(1) Comptes de l'année 1492-1493.
(2) Représentant 171 fr. 30 c.
(3) Antoine Colas, le maître maçon qui avait dirigé les travaux de réparation du beau portail en 1462.

« et pour la façon d'icelle ymage faicte en l'é-
« glise par marché..... x l. (1) » On voit en outre qu'il a été paié « à Jehan Copain, paintre, auquel « a esté marchandé paindre le dit saint Michel et « est assavoir estre tout doré de fin or, excepté le « visaige et les mains qui doivent estre de chair et « le revers du manteau de fin azur, le diable de « divers couleurs; et le tout faire le plus richement « que faire se pourra, pour tout paié... xxxv l. (2) »

Après avoir fait renforcer par les charpentiers les échafauds des maçons, on fit monter et dresser la statue par les ouvriers de l'église. Il fut payé 10 s. pour prix du vin donné à ceux « qui ont monté et « assis le dit saint Michel, depuis qu'il a esté fait, « sur le pignon où il est assis. » Cette opération fut accomplie dans la première semaine de novembre 1492, car on voit que l'on a payé en cette semaine aux couvreurs pour « achever de couvrir d'ardoise « autour du dit pignon et avoir revestu de plomb le « barreau de fer qui est et soutient le saint Michel « jusqu'au premier fourcheron (3). »

La statue étant élevée sur son piédestal, le Chapitre fit peindre comme complément de l'ornementation du pignon, les armes de France sur l'écusson sculpté en pierre, que l'on peut voir encore aujourd'hui. En effet, il est payé « à Jaquet [Cordonnier],

(1) Représentant 342 fr. 66 c.

(2) Représentant 1199 fr. 30 c.

(3) Lors de l'incendie du grand clocher et de la ramée en 1700, le barreau de fer a été descellé par la violence du feu, et la statue détachée de son socle est venue se briser sur les dalles du grand portail.

« le paintre, au quel a esté marchandé de paindre « le dit escusson et est assavoir, le champ de fin « azur, les fleurs de lys et la coronne de fin or et « autour de bonnes couleurs pour lui bailler appa- « rence, et ce doit faire au dict d'ouvriers, parmy la « somme de. . . . . x l. (1) »

Le Chapitre en plaçant ainsi avec tout l'éclat possible au sommet de l'édifice les armes de France, mettait ostensiblement son entreprise sous la protection de nos rois. Déjà peut-être pressentait-il que la piété seule des fidèles ne serait plus cette source abondante où jusqu'à ce jour il avait pu puiser les ressources nécessaires à l'œuvre et que dans un temps prochain il lui faudrait faire appel à la munificence royale pour s'assurer de nouveaux secours.

Nous avons vu que la construction du grand pignon était terminée, ainsi que celle des grands piliers et des arcs des fenêtres. Restait encore un important travail de maçonnerie, l'élévation des hautes voûtes. Mais avant de les construire, il était nécessaire de prévenir les effets que leur poids aurait pu produire sur les piliers qui devaient les porter, il fallait élever les contreforts à la hauteur obligée et établir les arcs-boutants sur lesquels devait s'exercer la pression. Aussitôt l'achèvement du grand pignon on voit, dans la première semaine de septembre 1492, Jeançon Garnache, le maître maçon, « continuer à faire les mosles pour faire les « ars-boutans et commancer à tailler des quar-

(1) Représentant 342 fr. 65 c.

« reaux pour ces ars-boutans..... pour la pre-
« mière volte d'icelle ramée » et à la fin de mars 1493 « pour commancé d'élever et maçonner le « pillier de l'ac-boutant du costé de la rue. »

Les années 1492-1496 depuis le mois de septembre 1492 au mois de septembre ou octobre 1496 sont employées à l'élévation des piliers contreforts et des arcs-boutants. Ce travail est commencé du côté de la rue à partir du transsept. Les deux premières travées étant achevées de ce côté, on continue le même travail du côté de l'évêché. On va en suivant, puis on reprend du côté de la rue. A Pâques 1494, les arcs-boutants de la première travée étant édifiés et les piliers en état de soutenir les voûtes, on achète une poutre pour la confection des cintres de la première voûte de la nef (1).

Cependant le travail de construction des voûtes de la grande nef ne commença réellement qu'en février ou mars 1497. On lit dans le compte de cette année ce passage : « à Jehançon Garnache et à ses « valetz pour leur commancement de volter, payé « à eulx le jour de karesme pregnant pour eux « boire ensemble. » Ces premiers travaux s'exécutaient à la journée, mais cette manière de faire ne fut pas suivie. Nous avons déjà observé que plusieurs parties de la Cathédrale avaient été construites à l'entreprise, telles furent la charpente de la grande ramée, sa couverture, etc. On employa le même procédé pour la confection des hautes voûtes. On lit à la

(1) Comptes des années 1491-1496. Cf. M. d'Arbois de J., *Documents*, p. 55-61.

dépense dans le compte de l'année 1496 : « à Jehan-
« çon Garnache, maistre maçon, au quel messieurs
« de ceste Église ont marchandé de faire la première
« volte de la nef, celle de dessus le tronc [n° 78], de
« toutes façons quelxconques en luy livrant toutes
« matières : passé en chapitre, le IIIe jour de décem-
« bre [1496] l'an de ce présent compte, à la somme
« de cinquante livres tournois. » Cette somme de 50 livres ayant été jugée insuffisante on paya, par ordre du Chapitre, le 3 avril après Pâques [1497], pour la façon de cette première voûte un supplément de dix livres tournois (1). Total 60 livres pour la main d'œuvre seulement, le texte du marché est formel.

Les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et dernière voûtes en suivant à partir du chœur, nos 79, 80, 81, 82 furent construites dant les mêmes conditions et au même prix de 60 livres. Cette construction était terminée dans l'année 1497, avant l'hiver (2).

Au fur et à mesure de leur confection, ces voûtes étaient peintes en partie. Nous trouvons à la dépense les mentions suivantes :

« Payé à Nicolas Cordonnier, paintre, fils de
« Jaquet, le paintre, pour avoir paint la clef, les
« quatre branches et la fillatière de la première
« volte en laquelle sont les armes de Monsieur le
« grand-archidiacre de Refuge, ci . . . IIII l. (3)

(1) Ces 60 livres représentent 1,969 fr. 50 c.

(2) Comptes des années 1496-1497, 1497-1498. Cf. M. D'Arbois de J., *Documents*, p. 61, 62.

(3) La livre représenterait aujourd'hui 32 fr. 82 c.

« Pour avoir paint la clef, les quatre branches et
« la fillatière de la IIe volte ou sont les armes de la
« ville de Troyes, ci . . . . IIII l.

« Pour avoir paint la clef et les branches et fil-
« latière des IIIe et IIIIe volte ou sont les armes du
« roy et celles de Monseigneur l'évêque, ci. VIII l.

« Au dit Colas pour avoir paint la fillatière de la
« cinquième et darnière volte qui est percée (1), à
« laquelle il a convenu mettre plusieurs feulles d'or
« jusqu'a VIC et demi chascune, ci . . XII l. (2) »

La construction des hautes voûtes n'était pas le terme des travaux de maçonnerie de la grande nef, il y avait encore à construire les meneaux des grandes fenêtres et du triforium. Dès les derniers mois de l'année 1489, on s'était occupé de la taille « des formettes » de la fenêtre, n° 66, située au-dessus du tronc de l'église du côté de l'évêché (3). En juin 1497, on continue ou pour mieux dire on reprend ce travail, car on lit dans le compte de cette année qu'une certaine somme est payée : « Au dict « Jehançon Garnache et Nicolas Savetier pour chas- « cun unze journées qu'ilz ont esté a prandre les « mesures de deux béez de verrières, c'est assavoir : « de celle de dessus le tronc [n° 66] et de celle « d'après [n° 68], trassé tous les remplissages des « dictes deux verrières et faict tous les faux mosles « pour porter a la perrière de Tonnerre pour sur « yceuly esboscher les dictes pierres des dictes

(1) Cette ouverture se voit encore aujourd'hui.

(2) Comptes de l'année 1496-1497, f° 250.

(3) Comptes de l'année 1489-1490. Cf. M. D'Arbois de J., *Documents*, p. 55.

« verrières, lesquelles journées ont esté faictes en « la IIe et IIIe sepmaine du mois de juing (1). »

Il est traité avec le maître charpentier qui se charge de dresser les échafauds des maçons pour chaque fenêtre et de les abattre. On doit lui payer par fenêtre quatre livres, les bois étant fournis par la fabrique (2).

Bien que certains travaux concernant les meneaux des fenêtres eussent déjà été commencés à la journée, ce mode de travail fut abandonné, et on termina à l'entreprise la construction de ces meneaux. On traita encore avec Jeançon Garnache. En effet, on voit dans les comptes de l'année 1497-1498 la mention suivante : « Au dict Jehançon Gar- « nache, auquel Messieurs ont convenu pour le « parachevement de la formette commancée sur le « tronc et de faire et dresser celle d'après ensui- « vant, à la somme de six vingt livres tournois pour « les dictes deux formettes et pour les trois autres « en suivant soixante et dix livres tournois pour « chascune (3). »

On remarque dans la dépense de ce compte ces autres mentions : « Et est assavoir que en chascune « formette fault bien de cinq à six cents livres « plonc, pris ès garnisons... » et « Item semblable-

(1) Comptes de l'année 1496-1497. Cf. M. D'Arbois de J., *Documents*, p. 61.

(2) Compte de l'année 1497-1498. Cf. M. D'Arbois de J., *Documents*, p. 63.

(3) Ces 70 livres représentent 2,297 fr. 92 c. Ces « deux pre- « mières formettes » étaient celles pour lesquelles un certain travail avait déjà été commencé.

« ment fault en chascune formette, tant pour les
« gros barraulx, goujons, et crampons servans à la
« maçonnerie, comme pour les petits barreaulx,
« locquettes et verges servans aux verrières, en-
« viron un millier fer priz ès garnisons de l'É-
« glise (1). »

La maçonnerie de la première « formette », c'est-à-dire des meneaux de la première fenêtre du côté de l'évêché, n° 66, fut terminée avant la fin de mars 1498. La seconde « formette » du même côté, n° 68, et la troisième, n° 70, furent achevées avant la fin de juillet 1498 (2). Les quatrième et cinquième « formettes », n°s 72, 74, ainsi que les première, deuxième et troisième du côté de la rue, n°s 67, 69, 71, furent construites avant la fin de juillet 1499 (3). Les quatrième et cinquième de ce même côté, n°s 73, 75, ne furent terminées que dans l'année 1499 à 1500.

Les verrières qui garnissent les dix grandes fenêtres dont on vient de parler ayant été faites aux frais de pieux donateurs, la dépense qu'elles ont occasionnée ne peut figurer aux comptes de la fabrique ; nous ne pouvons donc donner sur les peintres verriers qui les ont confectionnées que des renseignements incomplets. Pour leur description, comme pour le nom des donateurs, nous renvoyons aux verrières elles-mêmes qui existent encore et au

(1) Comptes de l'année 1497-1498. Cf. M. D'Arbois de J., *Documents*, p. 62, 63.

(2) *Ibid.*

(3) Comptes de l'année 1498-1499. Cf. M. D'Arbois de J., *Documents*, p. 63, 64.

travail de M. Arnaud, inséré dans le *Voyage archéologique dans le département de l'Aube,* sous le titre : *Cathédrale.* Nous nous efforcerons cependant de compléter la notice de M. Arnaud, sur ces verrières, par les renseignements que nous avons pu rencontrer dans les comptes.

La verrière de la fenêtre, n° 66, du côté de l'évêché, qui représente plusieurs saints du diocèse, a été donnée en 1498, suivant l'inscription qui est au pied du vitrail, « par Jehan Huyard, chanoine de « l'Église de Troyes, et par Guillaume Huyard, « avocat du roy à Troyes, ecuyer, maire de la ville « et marguilier de la dite Église (1). » Elle a dû être faite par Jean Verrat et Balthazar Godon, maitres verriers à Troyes. Dans le compte de 1498-1499 on trouve cette mention : « Payé à Jehan Verrat et « Balthazar, verriers, auxquels a esté deu pour la « fin de la verrière Monseigneur l'Advocat. » Nous pensons que ce titre *Monseigneur l'Advocat* s'applique à Guillaume Huyard, avocat du roi. D'ailleurs la grande fenêtre n° 66 est la première qui ait été mise en état de recevoir une verrière. Des verrières dont il est question dans les comptes de cette époque, celle dont nous venons de parler est la première qu'il soit possible d'attribuer à une grande fenêtre de la nef.

La verrière de la fenêtre suivante, n° 68, représente la généalogie de la sainte Vierge ou l'arbre de Jessé. Suivant l'inscription qui est au pied du vitrail, elle a été donnée en 1498 par « François de Marisy

(1) *Voyage Archéologique*, p. 144.

« et Guillemete Phelipe sa femme (1) ». Elle aurait été faite par Lyevin. Dans le compte de l'année 1498-1499, on lit : « Paié à la femme Lyevin, verrier, à « la quelle Messieurs ont ordonné bailler ung escu « d'or pour ung chapperon affin qu'il fist bien et « duement la verrière du *Radix Jesse.* » Dans d'autres comptes ce verrier est appelé Lyenin.

Nous devons faire remarquer que Lyevin et les deux verriers dont on a précédemment donné les noms, Jean Verrat et Balthazar Godon, étaient, deux ans après, appelés à Sens pour exécuter à la cathédrale de cette ville des travaux de la plus grande importance, notammment pour la confection de la rose du portail du transsept sud de cette église (2).

La troisième verrière du même côté de l'évêché, n° 70, contient la parabole de l'enfant prodigue. Les noms des donateurs ne sont point inscrits au bas du vitrail, mais les comptes de l'année 1498-1499 nous font connaître le nom du principal donateur et celui du maître verrier : « Paié à la femme de Pierre, le « verrier, le quel a fait la verrière de l'enfant pro- « digue pour Guillaume Moslé, à la quelle Messieurs « ont ordonné bailler comme à celle de Lyenin un « escu d'or (3). »

(1) *Voyage Archéologique*, p. 143.

(2) Archives de l'Yonne. Comptes de l'œuvre de l'église de Sens, 1493-1503. Cf. M. Vallet de Viriville, *Archives historiques de l'Aube*, p. 315. Voir aussi les notes manuscrites de M. Quentin, archiviste de l'Yonne. M. Quentin a bien voulu nous les communiquer ; qu'il veuille bien recevoir nos remerciements et l'assurance de notre reconnaissance pour sa gracieuse communication.

(3) Comptes de l'année 1498-1499. Voir *Voyage Archéologique*, p. 143.

Nous n'avons rencontré dans les comptes de cette époque aucun renseignement sur les quatrième et cinquième verrières du côté de l'évêché, n°s 72 et 74. Dans l'une se trouve l'histoire de Joseph, dans l'autre celle de Daniel et de Suzanne (1).

La première verrière du côté gauche, vers la rue, n° 67, représente plusieurs saints, notamment l'apôtre saint Pierre, saint Étienne, etc. Au pied de ce vitrail on ne voit point par une inscription quel en serait le donateur, mais nous pensons cependant qu'il aurait été donné par « Monsieur de Meitz ». On voit en 1501-1502 une dépense de roseaux « pour « clore la verrière de Monsieur de Meitz » et une autre dépense au couvreur « pour faire escharfaud « pour prendre la mesure de la verrière de Mon- » sieur de Meitz... » Au mois de mai et au mois de juillet 1502, les armatures de fer fournies par le serrurier avaient été directement payées par le donateur, ainsi qu'il résulte d'une mention écrite en marge de l'article de dépense qui lui-même est biffé (2). Si nous attribuons le don de la verrière de la première grande fenêtre vers la rue, n° 67, au personnage désigné par les indications que nous avons relevées, c'est que l'on connaît les donateurs des quatre autres grandes verrières de ce même côté par les inscriptions qui se trouvent au pied de chaque vitrail et qu'il est naturel de penser que « ce Monsieur de Metz », donateur d'une verrière qui est indéterminée, est

(1) *Voyage Archéologique*, p. 142.
(2) Comptes de l'année 1501-1502.

celui qui a donné la verrière qui ne révèle aucun nom..

Quel est ce personnage désigné sous le nom de Monsieur de Meitz ou Metz ? Nous ne saurions le dire exactement. M. Arnaud, dans son travail, en parlant de cette verrière, rapporte que l'on y voit les armes de Lorraine, et par suite en attribue le don à Louis de Lorraine, évêque de Troyes vers 1545, depuis cardinal de Guise (1). Cette opinion est inadmissible. Lors de sa nomination, Louis de Lorraine n'avait que 18 ans, il était par conséquent né vers 1527 ; or, le vitrail de M. de Metz existait au moins quinze ans avant 1527, car nous rencontrons dans les comptes de l'année 1511-1512 l'article que voici : « Payé à Jehan Verrat pour avoir relevé deux des « panneaulx de la verrière de Monseigneur de Metz, « y avoir fait des pièces selon les couleurs des « histoires, les quels panneaulx avoient esté gastés « quand la fouldre tomba sur le [grand] clo- « cher (2). » Il semble même résulter des comptes cités quelques lignes plus haut que ce vitrail aurait été posé dès 1501 ou 1502. A cette époque le siége épiscopal de Metz était occupé par Henri II de Lorraine-Vaudemont, fils d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, sire de Joinville. Ce prélat, qui fut évêque de Metz de 1484 à 1505, est probablement le donateur de notre verrière.

Le passage du compte de 1511-1512 qui se réfère à la même verrière, nous apprend que Jean Verrat

(1) *Voyage Archéologique*, p. 145.
(2) Comptes de l'année 1511-1512 ; *dépense commune.*

fut chargé de la réparer, serait-il téméraire d'en conclure qu'elle était sortie de son atelier?

Nous ne pouvons pas indiquer quel fut le maître verrier qui confectionna la deuxième verrière, n° 69, du côté de la rue, où se trouve l'histoire de Tobie, il n'est mention d'elle que dans le compte du serrurier en l'année 1501-1502 (1).

Sur la troisième verrière du même côté, n° 71, qui représente l'histoire de Job, nous ne trouvons aucune indication dans les comptes de cette époque (2).

La quatrième verrière du côté de la rue, n° 73, représentant l'histoire de saint Sébastien, a été donnée par la confrérie établie sous le patronage de ce saint. Il est présumable qu'elle a été faite par Lyenin, car on lit dans le compte de l'année 1501-1502 : « Paié a un maçon pour ayder Lyenin, le « verrier, a refaire les escharfauds de la verrière de « S[t] Sébastien (3). »

La cinquième verrière du même côté, n° 75, représente l'invention de la sainte croix. Elle a été donnée, suivant l'inscription qui est au pied du vitrail, par « Jehanne Dorigny, veuve de Jehan « Perricard ». Cette verrière aurait probablement pour auteur Jean Verrat, car on lit dans les comptes de la même année 1501-1502 : « Paié à un maçon

(1) Comptes de l'année 1501-1502, et *Voyage Archéologique*, p. 145.

(2) *Voyage Archéologique*, p. 145.

(3) Comptes de l'année 1501-1502, et *Voyage Archéologique*, p. 144.

« pour ayder à Jehan Verrat a morteller la ver-
« rière Perricarde (1). »

Pour compléter ce que nous avons pensé qu'il était intéressant de dire sur les verrières des dix grandes fenêtres de la nef, nous avons été forcés d'anticiper sur la seconde période que nous avons fixée à partir de 1501. En effet, nous avons vu que les derniers travaux de maçonnerie, c'est-à-dire ceux qui concernaient « les formettes » des deux fenêtres, n°s 73 et 75, avaient été faits en l'année 1499-1500, et ils terminaient en réalité ceux qui étaient nécessaires pour l'achèvement de la grande nef et de ses collatéraux. Ainsi, à l'ouverture du XVIe siècle et en la première année de ce siècle, pour compléter l'édifice, il ne restait plus qu'à édifier le grand portail occidental et ses tours. Il est vrai cependant que les deux chapelles bâties les dernières, celles qui sont les premières à l'occident, n'étaient point alors entièrement terminées, mais leur achèvement était tellement dépendant de la construction des tours que nous ne pouvons, dans notre récit, les séparer du grand portail, objet de notre seconde partie.

(1) Comptes de l'année 1501-1502 et *Voyage Archéologique*, p. 144. Dans le travail de M. Arnaud on mentionne que la verrière Saint-Sébastien est datée de 1520 et celle de la veuve Perricard de 1509. Nous serions étonnés si ces dates avaient été exactement relevées, car elles sont en contradiction avec les renseignements fournis par les comptes.

SECONDE PÉRIODE.

De l'année 1501 à l'année 1630. — Construction du grand portail occidental et des tours Saint-Pierre et Saint-Paul.

La grande nef et les collatéraux étaient, ainsi que nous l'avons dit à la fin de la partie qui précède, terminés dès l'année 1499-1500. Pendant les deux années qui suivirent, de 1500 à 1502, tout travail de construction semble arrêté, et il n'est fait dans les comptes, pendant ce temps, aucune mention d'un travail de ce genre. Cependant nous voyons que le 6 juillet 1502 une visite extraordinaire avait été faite par ordre du chapitre. On lit dans le compte de cette année, à la dépense : « A Jehançon Gar-
« nache, à Grant-Jehan et à Jehan Bailly, maçons,
« les quelx, par ordonnance de ces Messieurs,
« vindrent visiter l'église ; c'est assavoir le gros
« pillier commancé par devers le pavé, pour avoir
« leur advis et savoir qu'elle provision de pierre et
« qu'elle, sorte on la devroit faire venir pour com-
« mancer la dite maçonnerie..., baillé pour souper

« ensemble le vi^e jour de juillet... x s. t. (1) »

Quel fut le résultat de cette visite ? Nous ne saurions le dire. Mais un fait est constant, la suite l'établira : après cette visite les travaux restèrent suspendus, et l'on vit le Chapitre faire appel à d'autres maîtres maçons dont l'habileté et l'expérience lui présentaient probablement plus de garantie que celles de Jeançon Garnache, alors maître maçon de l'église et chargé depuis bientôt seize ans de la conduite des travaux. C'était l'indice que le Chapitre, qui jusqu'à ce jour avait exécuté avec une admirable persévérance les plans primitivement dressés, hésitait dans sa marche et qu'il entrevoyait la nécessité d'abandonner les errements si religieusement suivis depuis tant d'années pour, adoptant une pensée nouvelle, rendre les constructions qui restaient à exécuter plus conformes, soit aux exigences du style de l'époque, soit aux conditions toutes particulières que présentait alors l'édifice.

Il ne peut être mis en doute que pendant l'exécution des travaux pour l'achèvement de la grande nef et de ses collatéraux, on ne se soit préoccupé de la construction prochaine du grand portail et de ses tours. Non-seulement l'examen des lieux le révèle, mais plusieurs mentions dans les comptes l'établissent de la manière la plus explicite. On lit dans le compte de l'année 1488-1489, en parlant du cintre de l'arc doubleau sur lequel s'élève le grand pignon : « et demoura jusques ad ce qu'on face les « tours et les portaulx. » Dans un compte antérieur,

(1) Comptes de l'année 1501-1502, f° 39.

celui de l'année 1483-1484, il est déjà parlé à l'article de la dépense du couvreur « des deux gros « pilliers neufs qui sont commancés pour faire la « tour », et dans le compte de l'année 1491-1492 on voit faire l'achat de « trapans de bois de noyer « pour les mosles des gros pilliers qui feront arc « boutant tant du pignon que des tours (1) ».

Les considérations que nous avons déjà exprimées pages 25 et 26 et l'examen des constructions qui subsistent encore aujourd'hui révèlent, selon nous, l'existence d'un plan primitif qui avait été suivi pour tous les travaux, même pour ceux d'achèvement de la nef et des collatéraux et dans lequel entrait l'élévation du grand portail et des tours. En effet, la grande nef se terminait à l'aspect du couchant par le pignon dont nous avons parlé, fermant le grand comble ou « la ramée » et faisant piédestal à la statue de saint Michel peinte d'éclatantes couleurs. Dans la partie la plus élevée du pignon, dont les rampans sont ornés de colossales feuilles de choux contournées, on voit l'écusson où étaient peintes les armes de France, et au-dessous se trouve une large ouverture ronde simplement mais élégamment sculptée, destinée à recevoir une verrière. Comprendrait-on que ce pignon n'ait été ainsi décoré que pour faire une clôture intérieure qui aurait été complètement cachée ? N'est-il pas évident que ce pignon devait être en vue et qu'il était destiné à former l'arrière plan supérieur du grand portail projeté ?

(1) Comptes des années 1483-1484, f° 141, 1488-1489, f°s 56-66, 1491-1492, f° 161.

Ce qui justifie plus amplement encore que dans le plan primitif entrait la conception du grand portail et des tours, c'est l'existence, sur l'arc doubleau qui unit, du côté de l'évêché, le dernier pilier de la nef, n° 61, avec le gros pilier du collatéral, n° 63, et sur l'arc doubleau qui, du côté de la rue, unit le dernier pilier de la nef, n° 62, avec le gros pilier du collatéral, n° 64, de deux massifs de maçonnerie construits en grand appareil et avec des matériaux d'une puissance remarquable pour leur usage actuel. Ces massifs servent, il est vrai, de contrefort aux piliers du grand pignon ; mais ils diffèrent complètement, par leur forme, des contreforts et des arcs-boutants des autres piliers de la nef. Bien plus, ils présentent une décoration et des dispositions sans aucune raison d'être si on ne les considérait pas comme les premiers rudiments des pans de maçonnerie des deux tours qui devaient être édifiées d'après le plan précédemment suivi.

Si donc, dans le plan primitif dont nous parlons, était entrée la prévision du grand portail et des tours ; pourquoi au commencement du XVI[e] siècle, lorsqu'il s'agit d'exécuter ces constructions, abandonner les anciens errements et faire dresser de nouveaux plans, ainsi que nous allons le voir ?

Pour donner une réponse à cette question, nous devons faire remarquer qu'à la nef conçue suivant les traditions antérieures au XIV[e] siècle on avait, depuis cette dernière époque, ajouté les chapelles que nous voyons aujourd'hui.

Mais cette addition, tant qu'on n'était point encore arrivé à la construction du grand portail et des

tours, pouvait à la rigueur ne pas apporter de graves modifications au plan général, et ses conséquences avaient pu pendant longtemps échapper à l'attention du Chapitre, car ce n'était guère qu'au moment où l'on s'occuperait de cette construction que la difficulté devait surgir. L'addition des chapelles dont nous venons de parler avait donné à l'ensemble de la nef et des collatéraux une largeur bien plus grande que celle qui avait été prévue par le fondateur dans ses conceptions premières. Cette largeur dépassait de beaucoup celle que le grand portail devait avoir d'après le plan primitif.

Suivant ce plan, très-probablement, les deux tours devaient être construites à l'extrémité des collatéraux qui joignent immédiatement la grande nef (1) sur partie de l'emplacement indiqué sur

(1) Quel devait être l'emplacement réel de ces tours d'après le plan primitif? Quelle devait être leur forme? Il nous est impossible d'assigner exactement le lieu de l'emplacement des tours projetées d'après ce plan, comme nous sommes dans l'impossibilité de déterminer quelle pouvait être le volume de ces tours, et dire si elles devaient être carrées ou octogonales. Nous posons les questions seulement, ce serait une témérité sans excuse de notre part que d'avoir la prétention d'y répondre.Cependant nous sommes persuadés qu'un architecte, ayant quelque connaissance de nos grandes cathédrales et ayant étudié leur construction, pourrait facilement donner une solution à ces questions. Si nous nous sommes crus autorisées à placer ces tours à l'extrémité des collatéraux joignant la grande nef et à dire que leur diamètre devait être moindre que celui des tours actuelles, c'est que nous avons pensé que les deux portes latérales du grand portail projeté devaient, conformément à toutes les traditions, se trouver sous chaque tour et ouvrir de telle manière que le milieu de la porte correspondit au milieu de l'allée qui est formée, dans les bas-côtés, par les piliers de la grande nef d'une part et les piliers des collatéraux de

notre plan par les n°s 76 et 77, et leurs contreforts devaient masquer le côté des collatéraux qui touche aux chapelles ; les deux dernières chapelles, n°s 39 et 41, devaient ainsi faire saillie à droite et à gauche des tours projetées et être en vue pour toute personne qui de la place aurait regardé le portail. De là devait résulter entre les tours, dont le diamètre était, sans doute, beaucoup moindre que celui des tours actuelles et la nef, une disproportion qui aurait blessé les regards ; de là, par conséquent, pour atténuer ou faire disparaître cette disproportion, surgissait une difficulté qu'il fallait surmonter.

Le Chapitre, en jetant lors de la reprise des travaux en 1450 les fondations des piliers des deux dernières travées, s'est-il préoccupé de cette difficulté ? A-t-elle même été aperçue par Antoine Colas, le maître maçon auquel avait été confiée en 1462, avec la réparation du portail nord, la direction des travaux d'achèvement de la nef ? Nous sommes dans l'impossibilité de répondre à l'une et l'autre de ces deux questions.

Cependant on pourrait penser que cette difficulté avait échappé à l'habile restaurateur du beau portail. Les deux gros piliers des collatéraux, n°s 63 et 64, qui devaient porter les tours projetées au

l'autre part, c'est-à-dire la première nef de chaque collatéral. Ainsi donc la situation de deux premières nefs des collatéraux, que l'on voit aujourd'hui et qui appartiennent aux constructions faites suivant les premiers plans, désignent bien, selon nous, l'emplacement des tours en projet, et comme cet emplacement est assez restreint, on est porté à admettre que le volume des tours devait être proportionné au lieu sur lequel elles devaient reposer.

xve siècle et sur lesquels reposent les massifs de maçonnerie dont nous avons parlé (1), en donneraient peut-être la preuve. Ils sont remarquables à plusieurs points de vue. Dans tous les autres piliers des collatéraux de la nef il n'y a de différence de style que dans les chapiteaux et les bases ; ces piliers ont tous un diamètre moyen de 2 mètres 35 centimètres, un nombre égal de colonnettes engagées, qui sont cylindriques. Mais les deux piliers en question ont un diamètre bien plus considérable : 4 mètres environ. Celui n° 63, du côté de l'évêché, présente dans son massif un fût cylindrique d'un diamètre considérable ; la circonférence de ce pilier est divisée en quatre sections égales par quatre fortes colonnes cylindriques et engagées, chacune de ces sections est elle-même subdivisée en deux parties égales par une colonnette de moindre dimension qui est engagée et cylindrique ; ces colonnes et ces colonnettes sont entièrement dépourvues de chapiteaux. Les piliers voisins des collatéraux offrent un massif carré, flanqué à chacun des quatre angles d'une petite colonnette engagée et présentent sur chaque face une colonnette d'une plus forte dimension ; ces colonnettes sont toutes surmontées de chapiteaux.

L'autre gros pilier n° 64, du côté de la rue, dans son massif est de forme presque elliptique ; les colonnettes engagées, presque toutes sans chapiteaux, sont prismatiques. Elles correspondent à toutes les nervures des arcs doubleaux avec les-

(1) Page 56.

quelles elles s'unissent de la base jusqu'à la clef de voûte. La base de ce pilier est elle-même remarquable par la disposition de ses sculptures et le soin avec lequel elle est travaillée. Cependant, quelque soient les différences que nous signalons pour ces deux piliers, leur fondation et leur élévation doivent être contemporaines de celles des piliers voisins, car les comptes des années qui suivent 1500, rédigés avec étendue et exactitude, ne mentionnent aucune dépense qui soit applicable à ces piliers et qui puisse faire croire qu'ils soient postérieurs au xv[e] siècle. Si donc on admet avec nous que chacun d'eux devait porter un des angles des tours prévues par le plan primitif, — destination qui explique l'augmentation du diamètre que nous avons signalé comme leur caractère distinctif, — une conséquence s'en suit : c'est que les tours projetées, dans la pensée d'Antoine Colas, devaient être construites sur l'emplacement indiqué au plan du fondateur.

Quant à expliquer les différences de style que présentent ces deux piliers, ce serait pour nous chose difficile. Peut-être Antoine Colas, auquel nous attribuons la construction ou tout au moins le dessin de l'épure de ces piliers, aura-t-il voulu, dans la prévision des modifications qui seraient apportées au style architectural du portail et des tours, donner un spécimen du style qui pourrait être employé (1).

(1) On remarquera que le pilier n° 64, du côté de la rue, bien plus riche, n'est imité dans aucune des églises de Troyes existant aujourd'hui, tandis que le style du pilier n° 63, du côté de l'évêché, dans sa forme première comme dans les variations qui en ont

La nécessité de faire disparaître la disproportion qui devait exister entre le grand portail projeté et le reste de l'édifice fut-elle le motif déterminant de l'abandon de l'ancien plan ? C'est probable. D'ailleurs le style dans lequel avaient été construits les deux gros piliers des collatéraux, n°s 63 et 64, dont nous avons parlé, révélait déjà que le Chapitre était dans l'intention d'adopter pour les constructions qui allaient s'exécuter le style qui dominait alors. Il était donc nécessaire que de nouveaux dessins fussent tracés, que de nouvelles épures fussent faites ; de là à des modifications plus radicales il n'y avait qu'un pas. Il s'explique facilement, que le Chapitre, dans les conditions dans lesquelles on se trouvait, n'ait pas hésité à le faire.

Quelque soit, du reste, le motif réel du changement opéré dans le plan de la Cathédrale au commencement du XVIe siècle, il est certain que ce changement avait été jugé nécessaire ; il fallait donc dresser de nouveaux projets et par conséquent faire appel à un maître maçon qui put correspondre aux nouvelles intentions du Chapitre.

A l'époque où s'ouvre notre seconde période, des travaux importants s'exécutaient à l'Église Métropolitaine, à la cathédrale de Sens. La maçonnerie du portail qui termine le transsept méridional était achevée ; on élevait l'autre portail, celui du nord, splendide spécimen de ce que l'architecture de la fin du XVe siècle pouvait offrir de plus riche et de plus

découlé, a été suivi dans toutes les églises de notre cité élevées au XVIe siècle.

délicat. Ces constructions se faisaient sous la direction du maître maçon de l'Église de Beauvais, de Martin Cambiche, dont la réputation devait être grande alors, car en même temps qu'il conduisait les travaux de l'Église de Beauvais, sa présence à Paris (1), à diverses époques, fait présumer qu'il en dirigeait d'autres dans cette ville. Les relations qui existaient entre les villes de Sens et de Troyes étaient trop nombreuses et trop faciles pour que l'attention du Chapitre de l'Église de Troyes n'ait pas été appelée sur les travaux exécutés alors à l'Église Métropolitaine et sur le maître maçon qui les dirigeait. D'ailleurs, la verrière de « l'osteau » ou rose du portail sud de cette Église était confectionnée par des maîtres verriers de la ville de Troyes (2). Il s'explique facilement qu'on ait eu recours aux lumières et à l'expérience de ce maître renommé.

Immédiatement après la visite du 6 juillet 1502, Martin Cambiche se rendit à Troyes. Un article spécial de dépense, inscrit dans le compte de l'année 1501-1502 (3), relate les diverses circonstances de

(1) Comptes des années 1501-1502, 1502-1503. Voir : Archives de l'Yonne, comptes de la cathédrale de Sens (notes manuscrites de M. Quantin). Cf. M. Vallet de Viriville, *Archives historiques de l'Aube*, p. 310, 311.

(2) Jean Verrat, Balthasard Gondon ou Godon, Lyevin-Varin et Jean Macadré. Il est parlé de quelques-uns dans le récit concernant la confection des verrières des grandes fenêtres de la nef, page 48.

(3) Compte de l'année 1501-1502, f°s 40 v°, 41 r°. Cet article de dépense s'étend bien au-delà du dimanche après la fête de la Madeleine, il devrait être scindé pour figurer partie dans l'année 1501-

son arrivée et de son séjour. Nous croyons intéressant de le transcrire en son entier.

« Despenses pour la venue de Maistre Martin « Cambiche, maistre maçon de Beauvais, Huguet « Hamelier, maistre maçon de Sens.

« A Maistre Martin, pour dix neuf journées qu'il « a occupées a venir du dit Beauvais, sejourner par « huit jours et demy en cette ville et là resté pour « retourner au dit Beauvais, pour ses peines et « voyages, sans la despense de bouche, par accort « fait à lui..... ou moys d'aoust [1502] luy fut « baillé..... XII escus ou soulel (1), ci. XII l. (2)

« Item a luy, qui luy avoit esté baillé à Paris « pour venir jusques en ceste ville . . . . LX s.

1502 et partie dans l'année 1502-1503, mais comme cet article est tout spécial on l'a fait figurer en son entier dans l'année de l'ouverture de la dépense, ainsi que cela se rencontre quelquefois et ainsi que nous en avons fait l'observation dans le chap. 2 de notre introduction.

(1) On lit au registre des délibérations capitulaires, le mercredi 17 août 1502 : *Deinde [Domini] commiserunt duos... ad concordandum in Magistro Martino* Cambiche, *lathomo ecclesie Belvacensis, de suo veagio et consilio dato pro perfectione hujus ecclesie et turrum navis ipsius; cui concordaverunt ad duodecim scuta auri* AU SOULAIL *gallice et tria scuta* AU SOULEIL *data suo famulo magistro lathomo ecclesie Senonensis nuncupato Hug.....; et solvit etiam Magister fabricie hujus ecclesie omnes expensas oris per ipsos in hac civitate factas..... faciet expensam in suo compoto.* (Archives de l'Aube, registres capitulaires, 1493-1503.)

(2) Nous avons déjà donné la valeur intrinsèque de la livre qui était alors de 5 fr. 47 c. au pouvoir actuel de 32 fr. 82 c. La valeur intrinsèque du sou était alors de 27 c. 35 m. au pouvoir de 1 fr. 64 c. La valeur du denier était de 2 c. 27 m. au pouvoir de 13 c. 60 m.

« A Huguet Hamelier (1) son serviteur, qu'il a
« esté avecques le dit Maistre Martin, son maistre,
« par l'advis de Messieurs et le dit Maistre Martin,
« luy ai baillé trois escus d'or a la coronne, ci. CV s.

« A Jehançon Garnache pour cinq journées ou-
« vrans qu'il a esté a accompagner le dit Maistre
« Martin a IIII s. II d. par jour . . . . XX s. X d.

« Item au dit Maistre Martin pour une bourse
« que je envoye à sa femme, achettée par Monsieur
« Jaquoti (2) a la femme Hutier de la Viezville.....
« pour la layette et la bourse. . . . . . . XIII s.

« A Henrion Sonnet pour seize journées de che-
« vaulx des dits maçons a II s. VI d. par jour. XL s.

« Au dit Henrion Sonnet pour certaine dépense
« faite au soir, dans sa maison, par les dits maçons
« Jehançon et autres maçons et charpentiers de la
« ville, comprins le jour que le dit Maistre Martin
« fit son rapport au Chapitre et pour tout le temps
« qu'il a esté logé chez ledit Henrion. XXI s. VIII d.

« A moy pour avoir gouverné le dit Maistre
« Martin, son serviteur et Jehançon a tous repas
« hors de ma maison et dedans, pour huit journées
« et demye ; pour toute despense. IIII l. VI s. VIII d.

« A deux manouvriers pour chacun une journée
« a faire une fosse contre la loge des maçons (3)
« pour veoir par le dit Maistre Martin les fonde-

(1) Suivant les notes de M. Quantin, ce maître maçon serait nommé, dans les comptes de l'Eglise de Sens, Cuvelier. On le voit figurer sous ce nom comme maître maçon de l'Église et maître des œuvres.

(2) Chanoine de la Cathédrale.

(3) Cette loge se trouvait au lieu appelé « la barre » ; elle devait être en partie sous le gros clocher.

« mens de l'ancienne maçonnerie a II s. VI d.
« valent. . . . . V s.

« A Colleçon Faulchot et Girard son fils pour
« avoir rempli la dite fosse. . . . . . . II s. VI d.

« Somme toute . . . . XXXIX l. XV s. VIII d. »

La visite du maître maçon de Beauvais devait avoir un résultat sérieux, un plan fut dressé par lui car a une époque de l'année 1502-1503 que nous ne pouvons fixer, une certaine somme est payée « a Jacques Fuzelier messager de ceste ville pour « avoir apportés de Paris... les pourtraiz des tours « et portaulx de ceste Église fait par maistre Mar- « tin Cambiche ».

Cette année 1502-1503 et les années 1503-1505 se sont écoulées sans qu'il semble que l'on se soit occupé de la question du grand portail. Le Chapitre hésitait-il à adopter les plans présentés par Martin Cambiche ou ce dernier éprouvait-il de la répugnance a s'engager dans une entreprise qui s'annonçait comme longue et difficile ? Nous ne pouvons le dire. Ce que l'on sait cependant, c'est que pendant ce temps diverses instances avaient été faites à Cambiche pour qu'il se rendit à Troyes. En effet, on lit dans le compte de l'année 1506-1507 : « ou « quel [Martin Cambiche] messieurs envoyerent « par plusieurs fois mandé qu'il voulust venir par « deça pour bailler et mettre ordre a commancer « les fondements des dites tours (1). » Ce que l'on sait, en outre, c'est que ces sollicitations restèrent sans résultat, car Cambiche ne parut point à Troyes.

(1) Comptes de l'année 1506-1507.

D'ailleurs, l'on peut présumer que les plans de Cambiche n'étaient point définitivement acceptés ; on voit que dans l'année 1505-1506 il fut payé une certaine somme « a ung nommé Michel, maitre ma-« çon de Saint-Nicolas en Lorraine et ung autre « maistre maçon du Duc de Lorraine, pour avoir « visité la place qu'il convient faire les tours ou « commancer la nouvelle maçonnerie, avoir veu la « plateforme et les articles faits par maistre Martin, « maçon de Beauvais, avoir visité l'oteau devers le « chapitre le quel il trouverent bon ci. . xx s. »

Ce qui confirme cette présomption c'est que d'autres plans étaient présentés ; aussi on lit dans les comptes de l'année 1506-1507 à la dépense : « a « Grand-Jehan, le maçon, a Jehançon-Garnache, « Jehan Bailly, aussi maçon, à Jehan Charbonnier « et Jehan de Dijon, charpentiers, aux quels le dit « Grand-Jehan montra en Chapitre le jour Sainte « Croix en septembre [1506] une plate forme qu'il « avait faite des deux tours qu'on veut faire en la « dite église, pour dejeusner ensemble . . . v s.

« Au dit Grand Jehan Gaide, maçon, pour avoir « fait la dite plateforme et pourtraict des dites « tours par lui montrés et exibés, pour ses peines « et salaires (1) . . . . vii l. »

(1) On lit aux délibérations du Chapitre, le vendredi 18 septembre 1506 : *Ista die Domini commisserunt Magistrum fabricie ad contentendum et solvandum quemdam lathomum nuncupatum* Grant Jehan *pro certa divisia in imagine, seu* pourtraict *gallice, turrum hujus ecclesie per eum in quadam pelle pargamenena factam.* (Archives de l'Aube, registres capitulaires, 1505-1515.) Les 7 livres représentaient 229 fr. 75 c.

Jean Gaide ou Gualde, dit « Grand Jehan », maître maçon de l'église de Sainte-Madeleine de Troyes, s'était déjà fait connaître par la reconstruction du chœur et de l'abside de cette église, mais la confiance qu'il pouvait inspirer était encore probablement très-limitée. Les plans qu'il avait conçus quels étaient-ils ? S'ils avaient été adoptés qu'elle aurait été leur valeur artistique ? Nul ne le sait. Ce qui est présumable c'est que si ses plans avaient été acceptés par le Chapitre, il aurait été, comme maître de l'œuvre, absorbé par les soins que demandait cette gigantesque entreprise, et que très-probablement la fabrique de la paroisse de Sainte-Madeleine ne lui aurait pas confié, deux ans plus tard, en 1508, la construction de son jubé qui est resté le titre le plus assuré de ce grand artiste à l'admiration de la postérité. Si Gualde méconnu, a été repoussé par le Chapitre de l'Eglise de Troyes, il s'en est vengé noblement en nous laissant un chef-d'œuvre.

Loin de nous de déprécier le mérite du maître maçon de l'Eglise de Beauvais, car la cathédrale de Sens nous montre encore l'éclatant témoignage de son habileté et de la délicatesse de son goût ; mais le grand portail de la Cathédrale de Troyes, on ne peut se le dissimuler, étonne quelques instants seulement par l'imposante masse de son ensemble. A sa vue, le visiteur indifférent et froid se hâte de pénétrer dans l'intérieur de l'édifice où des beautés de premier ordre lui font bientôt oublier les impressions qu'il a reçues au dehors. Aussi les noms de Martin Cambiche et de son fils, Pierre Cambiche, ne sont-ils guère connus à Troyes que de quelques

érudits, tandis que le nom du constructeur du jubé de Sainte-Madeleine, qui repose, dit-on, sous son œuvre en attendant *le jour de la consommation des siècles sans crainte d'être écrasé* (1), est toujours vivant dans la mémoire des habitants de la cité, fière à juste titre des sentiments d'admiration qu'excite ce monument.

Martin Cambiche instruit peut-être des démarches faites par Jean Gualde et craignant qu'un concurrent fut chargé de l'entreprise, se décida enfin a répondre aux invitations qui lui avaient été faites ; il arriva à Troyes le 23 octobre 1506 « et demora par « aucun temps tout a pourjecter et veoir le lieu ou « on veult faire les dites tours et aller visiter les « perrières (2) ».

Il fut arrêté alors que ce serait du côté de la rue et par les fondations de la tour Saint-Pierre que les travaux commenceraient. De nouvelles études furent faites pour s'assurer de la solidité du sol sur lequel la maçonnerie devait être assise. On ne pouvait oublier, car on en avait fait l'expérience, que le vice capital des constructions précédemment élevées, notamment celles du chœur et du transsept, avait été l'exiguité et le peu de consistance des fondations, il fallait éviter cette faute et ses désastreuses conséquences. Aussi lors de sa première visite, en 1502, Martin Cambiche avait ordonné qu'on ouvrit une fosse au pied du gros clocher pour se rendre

(1) Courtalon, *Topographie historique*, II, 235. Cf. M. Vallet de Viriville, *Archives historiques*, p. 313.
(2) Comptes de l'année 1506-1507.

compte des fondations de l'ancienne maçonnerie, de celle de la précédente cathédrale; un nouvel examen fut fait un creusant un « croc » près du gros pilier joignant le pavé, pour connaître comment avaient été fondées les dernières parties de l'édifice qui avaient été élevées depuis 1450 pour l'achèvement de la nef.

Nous avons déjà rappelé que sur l'emplacement même du grand portail et des tours que l'on allait édifier se trouvaient diverses constructions, notamment la vieille tour ou gros clocher; il était urgent de s'assurer si les travaux que l'on allait commencer ne forceraient pas à transporter les cloches ailleurs et à démolir cette vieille tour. Aussi le 8 mars 1507, une réunion extraordinaire des ouvriers de l'église et des notables habitants est convoquée; on voit à la dépense au compte de l'année 1506-1507 : « à Grand Jehan, le maçon, Jehançon Gar-
« nache, Jehan Bailly, Germain, perrier de Tan-
« lay, tous maçons ; maistre Jehan Honnet, Jehan
« de Dijon, Jehan Carbonnier, Jehan de Gray et
« Jehan Oudot, charpentiers, appelés par ordon-
« nance de Messieurs pour avec aultres gens de
« bien de la ville marchands et aultres pour avoir
« leur advis sur ce qui était à faire touchant les
« fondements de la tour qu'il convient de faire de-
« vers le pavey, et aussy de transporter le beuffroy
« où sont les cloches et aussy d'abattre partie de
« l'ancienne tour par devers le pavé... paié pour le
« disner . . . . xxx s. »

Il fut sans doute reconnu que les travaux pouvaient commencer, tant que l'on ne travaillerait que

du côté de la rue et sans qu'il fut nécessaire de toucher au gros clocher : nous ne le verrons étayer que plus tard. Mais d'autres mesures sont prises ; ainsi devant le gros pilier n° 64 et a côté du gros clocher, au lieudit autrefois *la barre*, se trouvaient un pan de vieille maçonnerie et la maison du sonneur, ces constructions sont démolies et l'emplacement rendu complètement libre. Les fondations devaient être profondes et étendues et l'on devait extraire des tranchées une quantité considérable de terre. On obtint du propriétaire d'un jardin, situé à l'Ecorcherie, l'autorisation de déposer ces terres moyennant 3 livres 10 sous, avec cette condition que les terres déposées pourraient être élevées de deux à trois pieds. Le propriétaire s'étant plaint de la trop grande élévation de ces déblais qui menaçaient de faire périr ses arbres, on ajouta au prix du marché deux écus d'or valant 3 livres 10 sous (1).

La tranchée pour les fondations fut ouverte dans la première semaine de mars 1507. Le nombre des manouvriers employés qui ne fut que de huit dans cette première semaine, s'éleva jusqu'à trente-sept dans les semaines suivantes « tant pour procher « que pour porter et tirer les terres du croc fait « pour faire les fondements ». Le prix de la journée du manouvrier était de deux sous un denier ; le maçon qui les conduisait recevait trois sous quatre deniers par jour (2).

(1) Comptes de l'année 1506-1507. Les 3 livres 10 sous représentaient 114 fr. 85 cent.

(2) La valeur intrinsèque de la livre, du sou et du denier est la même que celle que nous avons indiquée page 63, note 2.

Avant de commencer ces travaux on remanie le pavage des rues adjacentes, les couvreurs changent les « chanlattes » du gros clocher pour détourner les eaux et éviter qu'elles ne vinssent inonder la tranchée que l'on allait ouvrir pour les fondations. On entoure la fosse ou « le croc d'une cloison de « lices, pés et paisseaux de cartier pour le danger « des enfans et des passans ; » on place même « des lices ès travers de la rue pour empêcher les « harnoys et gens à cheval de passer. » En même temps on achète trois hoyaux, près d'un maréchal, pour neuf sous ; quatre pelles pour seize deniers, cinq autres pelles pour vingt deniers, cinq paniers à terre pour trois sous quatre deniers, une escoupe à épuiser l'eau pour quinze deniers. Ce dernier ustensile devait lui-même être bientôt insuffisant ; les eaux se présentèrent tellement abondantes que pour les épuiser il fallut recourir à des moyens plus puissants. En effet, on voit payer une certaine somme au serrurier « pour avoir ferré de trois cer-« cles un grand tonneau contenant environ un « muids et demy pour servir aux manouvriers pour « puiser l'eau des fondements... et pour avoir ferré « deux autres haultes jerles, » et l'on voit également payer aux charpentiers « pour avoir fait et « assis les bacules servant à oster les eaues (1). » Comme on se trouvait dans les mois de mars et avril et que les eaux étaient froides, on porte en dépense : « à un cordonnier pour cinq paires de « houseaulx à pescher, larges et longs, en façon de

(1) Comptes de l'année 1506-1507.

« housseaux à pescher, pour servir aux maçons et « manouvriers pour les garder du frois, pour ce « que par aucune fois l'eaue soulsit ès fondements « et ne scavoyent besongner sans lesdits housseaulx, « pour chacune paire, XXXV s. (1). VIII l. XV s. »

Il fallait encore s'assurer l'eau nécessaire aux maçons, sans qu'ils fussent obligés d'aller puiser au puits, nº 54, étant dans cette partie des collatéraux de la nef qui depuis 15 ou 20 ans était rendue au culte. Aussi un marché intervient avec un maçon pour faire au parvis de l'église, c'est-à-dire sur la place, « un puits à toutes eaux » de cinq à six pieds de largeur en dedans moyennant 10 livres (2) ; mais comme le maçon « en faisant le dit puys trouva « l'eaue si impétueuse et mal aisée à gaingner, et « lui convient avoir plus grand nombre de gens « pour faire le puys » on ajoute 5 livres 10 sous.

En même temps que ces premiers travaux s'exécutaient, on commençait les approvisionnements de pierres pour la maçonnerie des fondations. Les parties inférieures et profondes de cette maçonnerie devant être construites en craie, il fallait d'abord se fournir de matériaux de cette nature. Les carrières des villages de Pont-Sainte-Marie, Sainte-Maure, Culoison (3), depuis longues années fournissaient aux besoins de la Cathédrale. Ce fut encore de ce

(1) Représentant 57 fr. 45 cent.

(2) Représentant 328 fr. 25 cent. Les 5 livres 10 sous représentent 180 fr. 50 cent.

(3) Aube, arrondissement et canton de Troyes. Ces villages sont distants de 4 à 5 kilomètres de la ville, en prenant la Cathédrale pour point de départ.

côté que la fabrique alla puiser ces matériaux. La profondeur des fondations était grande, leur surface était étendue, par conséquent la quantité de craie à employer devait donc être considérable. Aussi pour s'assurer à moins de frais possible la libre extraction de cette craie, le Chapitre fit l'achat d'une pièce de vigne contenant un demi quartier environ, située au finage du Pont-Sainte-Marie, lieudit : Sur les pièces du Pont-Hubert. Le prix du sol s'était élevé à 10 livres, et la dépense pour l'ouverture de la carrière avait été de 5 livres 12 sous (1).

Le transport de cette craie se faisait par des voituriers du Pont-Sainte-Marie et des villages voisins. La voiture était le plus ordinairement à trois ou à quatre chevaux qui pouvaient faire trois voyages dans la journée. Le prix était fixé à la voiture. Il était alors payé par chaque voiture, à quatre chevaux 3 sous ; à trois chevaux 2 sous 6 deniers (2).

Pour accélérer le transport de ces premiers matériaux et peut-être aussi pour répondre aux sentiments de pieux enthousiasme qui animaient les habitants des campagnes environnant la ville, le Chapitre fit un appel direct aux populations ; plusieurs « corvées » furent convoquées. Nous lisons dans les comptes de l'année 1506-1507, à la dépense, le passage sui-

(1) Comptes de 1506-1507. Les 10 livres représentent 328 fr. 25 cent.; les 5 livres 12 sous représentent 183 fr. 85 cent. Le quartier et demi de terre équivaut à 12 cordes et demi ou 5 ares 27 c.; le prix de la corde ou des 42 centiares, serait donc de 26 fr. 25 cent., prix bien élevé pour un terrain de nature crayeuse.

(2) Les 3 sous représentent 4 fr. 90 cent. Les 2 sous 6 deniers valent 4 fr. 10 cent.

vant : « A plusieurs charretiers, tant de la paroisse « du dit Pont-Sainte-Marie que de Sainte-Maure, « qu'ils furent mandés de venir à la corvée de « l'Église, le mardi d'après Pasques, et y eut cent- « deux voitures de pierre tant chars que charrettes, « dont aulcuns d'eulx y furent par trois fois et « charyoyent les grosses pierres, aux quelz je bail- « loye pour chascune voiture ung carolus (1), et « aux aultres qui charyoyent les petites pierres ne « leur ay baillié que ung carolus pour deux voitu- « res, la quelle dépense monte à XLVI s. VIII d. « Item pour bailler à boire aux charretiers et aux « manouvriers qui aydoyent à descharger et serrer « les dictes pierres ou parvis devant l'Église et à « ceulx qui estoyent au dict Pont-Hubert, c'est as- « savoir les perriers et leurs varlets et aussi pour « les dicts Savetier et Colleçon [maçons de la Ca- « thédrale] et autres, pour XXX pains blancs, à « V d. t., vallent XII s. VI d., et pour unze setiers « de vin, à IIII d. la pinte, vallent XXIX s. « IIII d., qui font somme toute, pour la dicte cor- « vée . . . . IIII l. VIII s. VI d. (2).

(1) Nous ne pouvons fixer quelle était la valeur de cette monnaie. Nous pouvons dire cependant, d'après un certain article de dépense, que 5 carolus, en 1507, valaient 55 sous.

(2) Représentant 145 fr. 20 cent. Ne connaissant point le poids du pain blanc qui a été acheté à raison de 5 deniers, nous ne pouvons en donner utilement la valeur. Nous voyons que le vin donné aux ouvriers est payé 4 deniers la pinte. La pinte contient 1 litre 16 cent.; la bouteille de nos jours est en contenance les trois quarts de la pinte. Or, le prix de la pinte à 4 deniers est, valeur intrinsèque, de 9 cent. 08 m. au pouvoir de 54 cent. 48 m.; les trois quarts pour le prix de la bouteille est donc de 41 c. 14 m.

Le jour de la Sainte-Croix, 3 mai 1507, une autre corvée fut faite par les habitants de Saint-Martin-des-Champs et des Noës. Il fut payé 38 s. 2 d. pour 88 voitures. Les habitants de Saint-André, convoqués pour le jour de la Saint-Jean-Porte-Latine, 6 mai, amenèrent 68 voitures. Le lendemain, 7 mai, la corvée fut faite par les habitants de la ville et par ceux de Sainte-Savine ; 108 voitures furent déchargées sur le chantier. Il y eut encore de nouvelles corvées le mardi de la Pentecôte par les habitants de Saint-Parres et de Creney, et le 11 juin, jour de la Saint-Barnabé, par les habitants de la Vacherie, de la Moline et de Creney. Pour certains habitants de Troyes et du Pont-Sainte-Marie une dernière corvée fut convoquée le jour de la Sainte-Madeleine. Nous ferons remarquer que ces corvées furent en partie renouvellées dans l'année suivante 1507-1508, mais il semble qu'un moins grand nombre d'habitants s'y rendirent.

A la fin du mois d'avril 1507 la tranchée qui avait été ouverte semblait être assez profonde et assez étendue pour que les travaux de maçonnerie pussent être commencés. La présence de Martin Cambiche était nécessaire. Déjà le Chapitre avait fait prier le maître maçon de venir à Troyes ; cette demande était restée sans réponse. Une démarche personnelle avait été faite de Paris à Beauvais par un des dignitaires de l'Église de Troyes et elle avait été sans résultat. On fit une troisième tentative ; on envoya à

Pour du petit vin de Saint-Maure ou des environs, les droits de régie n'existant point alors, c'est un prix fort élevé.

Beauvais même, par un nommé Colas Mathieu, un cheval « pour admener le dit maistre Martin pour « veoir le crot des dits fondemens de la tour devers « le pavey. » Il fallut dix jours pour l'aller et le retour; bien que le cheval eut été gratuitement prêté, la dépense du messager et de son cheval, y compris les peines et salaires de l'homme, s'éleva à 60 sous (1). Martin Cambiche céda et arriva à Troyes vers les derniers jours d'avril 1507. Son séjour fnt de très-courte durée, car son voyage, y compris son retour, ne fût que de dix jours, pour lequel il lui fut payé 10 écus au soleil, ou 18 livres 6 sous 8 deniers (2). Mais il fut reconduit seulement jusqu'à Sens où les travaux de la cathédrale de cette ville le reclamaient encore.

Cambiche avait dû trouver à son arrivée à Troyes la tranchée convenablement ouverte, puisque les premiers travaux de maçonnerie furent commencés sous sa direction immédiate et qu'en sa présence la première pierre fut posée le 3 mai 1507, jour de la Sainte-Croix. A cette occasion une messe solennelle fut célébrée. On lit à la dépense cette mention : « Paié à messire Nicole Viaspre pour une « messe de Saint-Pierre qui se célébra devant mais« tre Martin et aultres maçons le jour de la Sainte« Croix, en may, qu'on assit la première pierre « des fondements. (3) » Les travaux de maçonnerie continuèrent jusqu'au mois de novembre même

(1) Représentant 98 fr. 45 cent.
(2) Représentant 601 fr. 60 cent.
(3) Comptes de l'année 1506-1507.

année sans interruption. Comme Martin Cambiche était absent, ils furent encore exécutés sous la direction du maître maçon ordinaire de l'église, de Jeançon Garnache. Il était payé à ce dernier 5 sous par jour, et aux autres maçons, 3 sous 4 deniers.

Nous avons vu que pour garantir les manouvriers du froid, on avait acheté des « houseaulx ». De pareilles mesures de précaution et qui témoignent de la sollicitude que l'on portait aux ouvriers, sont prises pour les maçons. On achèta à un gantier six paires de gants de peau de mouton double, à raison de 2 sous la paire, pour servir aux maçons ; une autre fois on achèta, au même prix, sept paires de gants de peau de mouton double « pour que le « mortier ne gata pas les mains des maçons ; » et à un sabotier « deux paires de sabots pour ceulx « qui font le mortier, pour ce que la chaulx brusle « leurs souliers. » La paire de sabots est achetée 10 deniers (1).

En juillet 1507 le Chapitre pensa sans doute que la présence du maître maçon était nécessaire. En effet, un messager fut envoyé à Beauvais, « fin « juillet, pour le prier de venir aleger les fonde- « ments par devers le pavé. » Pour assurer le succès de cette espèce d'ambassade, la prière du Chapitre fut appuyée par des présents, car l'on voit à la dépense l'achat de deux bourses envoyées à Beauvais, l'une pour la femme du maître et l'autre pour sa fille. Ces deux bourses avaient coûté 30

(1) Représentent 1 fr. 36 cent. Aujourd'hui une paire de sabots pour un pareil usage coûterait à peine 80 cent.

sous (1). Ces présents furent probalement acceptés, mais Martin Cambiche ne répondit point aux désirs du Chapitre. Sa présence n'était peut-être pas aussi nécessaire que les chanoines le croyaient ; il ne s'agissait encore au mois de juillet 1507 que de travaux de terrassements pour les fondations, et les instructions données devaient suffire. Nous verrons plus tard lorsqu'il faudra exécuter la maçonnerie et surtout la taille des pierres, Martin Cambiche se fixer à Troyes avec son fils et son gendre pour travailler lui-même à son œuvre.

L'absence du maître maçon n'empêcha pas la continuation des travaux. Les fondations du pan de la tour Saint-Pierre, du côté de la rue, n° 84, était probablement terminées; il n'en est plus parlé dans les comptes des années suivantes. La tranchée pour les fondations du côté de la place fut ouverte à la fin du mois de juillet 1507, car on voit les charpentiers étayer « les terres du fondement par de-« vers le parvis de l'église, en la première semaine « d'aoust » et il leur est payé une certaine somme, « pour avoir assis les lices devers le parvis, pour « garder les fondements, affin que les chevaulx et « harnoys n'y allassent pas ». C'est alors et au moment où l'on commence à travailler du côté de la place que l'on prend les précautions nécessaires pour la conservation de la vieille tour. En effet, on paie aux charpentiers « pour estayer en plusieurs « lieux et mettre les trois grands estayes (2) pour

(1) Représentant 49 fr. 20 cent.

(2) On voit dans le compte compris dans l'année 1506-1507, l'achat de plusieurs pièces de bois pour étayer la vieille tour.

« estayer la vieille tour, en la IIIe sepmaine de sep-
« tembre... item en la darnière sepmaine, pour es-
« tayer en la loge aux maçons, en la grande porte
« Drouyn et autres lieux... en la IIIe sepmaine de
« novembre oster, une poultre qui portait un car-
« ron de la vieille tour » (1).

Les travaux de terrassement et de maçonnerie s'arrêtèrent à la fin de la quatrième semaine de novembre 1507, ils ne furent pas continués dans la campagne 1507-1508. Il ne restait dans la caisse de la fabrique que 533 l. 10 sous 4 d. (2), ce fut sans doute la cause de la suspension des travaux. Le zèle du Chapitre ne fut pas ralenti pour cela. On sait que de précieuses indulgences avaient été accordées à diverses époques et par plusieurs papes aux fidèles qui voudraient bien concourrir par leurs aumônes à la construction de la Cathédrale de Troyes (3). Des instances furent faites en Cour de

(1) Compte de l'année 1506-1507. On remarquera que ce compte comprend des opérations faites après la fête de la Madeleine 1507, et qui auraient du figurer au compte de l'année 1507-1508.

(2) Représentant 17,509 fr. 50 cent. La dépense totale de l'année 1506-1507 s'était élevée à 2,157 livres 19 sous 10 deniers (70,825 fr. 10 cent.) « en ce non compris IIm Vc pieds de pierre « de Tonnerre et de Barrois dont on a fait deux assiettes sur le « dit fondement, la quelle pierre estoit des années précédentes. » La fabrique avait fait des provisions de matériaux, elle avait fait aussi des économies en argent. En effet, à la fin de l'exercice 1503-1504 il se trouvait en caisse 1,714 livres; à la fin de celui 1504-1505, l'encaisse s'élèvait à 1,924 livres, et à la fin de l'exercice 1505-1506 cet encaisse était de 2,197 livres. On n'avait, pendant ces années, fait que les dépenses communes et nécessaires.

(3) Notamment, en dernier lieu, en 1451 et 1452. Voir les pages 4 et 5.

Rome pour le changement des jours où pouvaient se gagner les indulgences dernièrement accordées. Ces changements ayant été obtenus, les bulles pontificales furent imprimées et publiées avec éclat (1). Les jours indiqués, qui étaient ceux de la fête de l'Annonciation et des Rameaux, furent annoncés en chaire par les prédicateurs de la station du carême de l'année 1508 (2). Pour donner une plus grande

(1) Leur impression fut confiée à Jean le Coq, imprimeur demeurant à Troyes, devant Notre-Dame; il lui est payé 30 sous (49 fr. 20 cent.) « pour ung cent d'articles en grand volume « pour les indulgences... derrnièrement impetrées par feu Monsieur « Le Chantre. » Plus tard on imprime 515 autres feuilles au même prix. En outre il est fait par Nicolas Cordonnier, peintre, six écussons « es quelz sont les armes du pape moderne Julius (Jules II)... et en outre cinquante panonceaulx pour les confes- « seurs, pour l'indulgence qui fut le jour de Pasques Fleuries. »

(2) On lit au chapitre de la dépense : « Pour trois grans bro- « chets et demy douzaine de grans carpes, lesquels brochets et « carpes j'ai envoyé à Monsieur le docteur Me Jehan Flogot, le « quel a presché à Saint-Jehan ceste karesme et aux deux prédi- « cateurs des frères prescheurs et mineurs de ceste ville, qui est « a chascun d'eulx un brochet et deux carpes afin qu'en leurs « prédications ils eussent pour recommander la fabrique de ceste « Église, principalement pour les indulgences qui estaient en la « dite Église le jour de l'Adnonciation de Notre-Dame et le jour « de Pasques Fleuries, pour ce LX s. (98 fr. 47 cent)... Item « aux dessus dits envoyé la veille des deux festes a chascun, deux « pots de trois choppines de vin a chascune des dites qui font en « nombre XVIII peintes de vin, à XV d. la peinte (2 fr. 5 cent.), » pour la recommandation de l'œuvre, ci. . XXII s. VI d. » Ce mode de rémunération était d'un usage général. Les comptes des églises en offrent de nombreux exemples. Nous devons faire remarquer en ce qui concerne la valeur du vin donné, que la bouteille étant comme nous venons de le dire page 74, note 2, les trois quarts de la pinte, la bouteille vaudrait 1 fr. 55 cent. Pour le poisson, le prix en est très-élevé. A 2 fr. 50 cent. le kilogramme,

solennité, les deux fêtes désignées pour les indulgences furent célébrées au son de toutes les cloches de la Cathédrale. On voit le paiement fait « pour « avoir cliquotté toutes les cloches aux festes de « l'Adnonciation de Notre-Dame et Pasques Fleu- « ries que furent les indulgences de l'Église. »

L'esprit du temps commençait à se modifier, et l'on pouvait pressentir que l'appel fait à la piété des fidèles ne pourrait peut-être plus produire des effets suffisants. Aussi le Chapitre était-il allé, en outre, puiser à une autre source; il s'était adressé à la puissance royale. En 1505 ou 1506, une requête fut présentée au roi; cette requête fut accueillie, car en tête du chapitre des recettes de l'année 1507-1508 figure une somme de 800 livres (1) « sur ce « qui peut être dû a l'église a cause de l'aumosne « et aide fait par le roy sur le droit de gabelle qui « prant sur le droit du sel vendu en ce royaulme. « Cette somme sur la première dudit octroy qui es- « chut le 1er septembre mil vc VII. » D'après les termes d'un de nos comptes : il est octroyé que sur le droit de gabelle que le roi percevait sur le sel vendu dans le royaume, « ceste Église preigne et percoive par le « temps et espace de six ans commençant le pre- « mier jour de septembre mil vc VI la somme de ung « denier pogoise tournois sur le droit de gabelle de « chacun minot de sel, qui sera vendu et distribué

prix actuel, il faudrait donc admettre qu'on aurait donné 39 kilogrammes 200 grammes, si la valeur du poisson en 1507 était celle de nos jours; ce poids est évidemment exagéré : il faut en conclure que le poisson était cher alors.

(1) Représentant 26,260 fr. 80 cent.

« pendant le dit temps, en tous les greniers et « chambres de scel de ce rouyaulme (1). »

Le Chapitre en même temps qu'il s'employait à s'assurer les ressources nécessaires pour les travaux entrepris, s'occupait activement à suivre cette exécution. Des marchés furent passés pour le « fore« taige » ou extraction des pierres des carrières et pour le transport de ces pierres (2). Ces matériaux étaient tirées principalement de Tanlay (3), « Lèzine » (4), « Aulnay » (5), Savonnières (6),

(1) Comptes de l'année 1509-1510. Cette subvention ainsi accordée sur les deniers publics n'était pas la première. Après la chûte du clocher existant sur la croisée, arrivée le 14 août 1365, le roi avait, par lettres patentes du 31 août même mois, accordé 200 livres « *ducentas libratas terre seu redditus annui et perpetui* » pour la réparation de ce grand désastre. (Archives de l'Aube, fonds de saint Pierre, G. Cf. M. d'Arbois de J. *Documents*, p. 15 et 16.) En 1390-1391, à l'occasion de la réparation du grand comble de la nef et de la clôture de cette partie de l'église, dont il est parlé page 7, les bourgeois et habitants de Troyes avaient octroyé à la fabrique la quatrième partie de l'impôt « du molage et du sel », soit : 384 livres (22,746 fr. 60 cent.). (Paris, Bibl. imp., lat. 9,111, folio 108.) La reine Isabelle de Bavière, et Jean-sans-Peur duc de Bourgogne, lors de leur entrée à Troyes, en 1417-1418, avaient fait un don de 100 mines de sel dont 25 seulement purent être obtenus. (Voir Archives de l'Aube, comptes de l'année 1417-1418, folio 198.) On observe que la « pogeoise » ou pougoise était le quart du denier. Le denier pougeoise tournois valait un denier parisis.

(2) On trouve dans les comptes de la fabrique de nombreux détails sur les marchés intervenus, sur le prix des matériaux, de leur extraction, de leur transport. Leur reproduction, quelqu'intérêt qu'elle ait pu présenter, nous aurait entraîné beaucoup trop loin.

(3) Yonne, arrond. Tonnerre, cant. Crusy.

(4) Lézinnes, Yonne, arrond. Tonnerre, cant. Ancy-le-Franc.

(5) Aulnois-en-Barrois, Meuse, arr. Bar-le-Duc, cant. Ancerville.

(6) Meuse, arrond. Bar-le-Duc, cant. Ancerville.

« Quincey » (1). La craie provenait du Pont-Hubert, nous l'avons déjà mentionné (2). Le sable ou sablon était extrait de la Seine ; on le prenait alors près le grand pont du Pont-Hubert. La chaux était amenée par des voituriers de Saint-Liébaut et de Neuville (3). Elle provenait certainement de ces localités ou des environs (4).

Le Chapitre, comme nous venons de le voir, s'était mis en mesure de reprendre les travaux pour la campagne de 1508-1509 (5). La coopération réelle et la présence du maître maçon étaient nécessaires ; aussi le 29 janvier 1509, un messager conduisit à Beauvais un cheval pour ramener Martin Cambiche qui arriva à Troyes le 10 février suivant (6). Il était accompagné de deux maçons, tailleurs de pierre, « Legier Cambiche et Simon de « Saint-Thomer », que l'on désignait comme « ses « varlets » ou « ses serviteurs ». A l'occasion du séjour que devaient faire le maître maçon et ses deux auxiliaires, on loua dans une hôtellerie ou

(1) Quincy-l'Abbaye, Yonne, arrond. Tonnerre, cant. Crusy, commune Commissey.

(2) Page 73.

(3) Saint-Liébaut, aujourd'hui Estissac, Aube, arrond. de Troyes. — Neuville-sur-Vannes, Aube, arrond. de Troyes, cant. Estissac.

(4) Comptes de l'année 1506-1507.

(5) Pour mieux dire la campagne 1509.

(6) On voit à la dépense, le paiement fait à un mercier de Troyes pour la location du cheval, à raison de 2 sous 2 deniers (3 fr. 55 cent.) par jour; à Edmond, le cellier, pour « avoir ha- « biller la celle et harnois du cheval avant le partement, IIII s. « II d. (6 fr. 60 cent.) ; à la femme Carbonnier, pour « avoir « gouverné le cheval de maître Martin à raison de 2 sous 6 deniers « (4 fr. 10 cent.) par jour. »

maison, dite « la Hache », appartenant à Carbonnier, maître charpentier, et qui était située près de la Cathédrale, « une chambre avec une petite garde « robe, ensemble toute la fourniture de la dite « chambre, pour loger le dit maistre Martin, Jehan « de Damas, son gendre, Pierre Cambiche (1) et « aultres maçons besongnans, pour chacun mois « XL s. et y entra le dit Me Martin le XV février mil « Vc VIII (v. st.), paié pour VII mois au XVe sep- « tembre. . . . . XIIII l. (2). »

Malgré la saison rigoureuse, car on était en hiver, les travaux commencèrent le second jour de la deuxième semaine de février 1509. On avait chômé le lundi à cause d'une procession générale faite à l'occasion de la paix entre le roi de France « et le « roi des Romains ». Ces premiers travaux étaient ceux de la taille des pierres. Suivant un usage général et ancien, la taille des pierres se faisait a couvert pendant la saison des froids ; aussi nous avons vu remplacer par un bâtiment nouveau en bois et couvert de tuiles, l'ancienne loge aux maçons qui se trouvait à côté et sous le gros clocher, et qui avait été démolie.

Au chapitre de la dépense, on voit que le nouveau maître maçon, Martin Cambiche, est payé 40 sous par semaine (3). Jeançon Garnache, l'an-

(1) Jean de Damas et Pierre Cambiche ne se rendirent à Troyes que dans le mois de juin suivant.

(2) Comptes de l'année 1508-1509, f° 104. Les 40 sous représentent 65 fr. 60 cent., et les 14 livres représentent 459 fr. 55 c. Cette location a été renouvellée pour l'année 1509-1510, il ne paraît pas qu'elle l'ait été pour les années suivantes.

(3) Représentant 65 fr. 60 c. Pour la comparaison de ces prix

cien maître maçon de l'église, et Jean Bailly, maître maçon, à Troyes, qui sont employés à la taille des pierres, sont payés à raison de 5 sous par jour (1). Leger Cambiche et Simon de Saint-Omer, tailleurs de pierre, « serviteurs de maistre Martin », reçoivent 4 sous 2 deniers par jour (2). Des autres maçons ou tailleurs de pierre, les uns reçoivent 3 sous 9 deniers par jour; les autres, 3 sous 4 deniers (3). Parmi ces maçons, plusieurs sont désignés comme « serviteurs de Jehançon Garnache et « de Jehan Bailly », qui tous deux étaient maîtres. Les simples manouvriers étaient payés à raison de 2 sous 1 denier par jour (4). On remarquera que les prix que l'on vient d'indiquer sont les prix de la journée d'été; quand l'hiver arrivera, ils subiront une modification que nous énoncerons plus tard.

Pendant ce travail de la taille des pierres, Martin Cambiche faisait élever, sous ses yeux, les échafauds, une grue et divers engins destinés à hisser les pierres pour la maçonnerie des piliers et du pan de la muraille du côté de la rue.

Martin Cambiche toutefois ne séjourna à Troyes que jusqu'au mois d'avril suivant; il fut reconduit à Beauvais le 18 avril 1509, laissant à Troyes ses deux auxiliaires Leger Cambiche et Simon de Saint-

avec ceux précédemment payés, voir le tableau que nous avons dressé en l'appendice à la fin du volume.

(1) Soit : 8 fr. 20.

(2) Représentant 6 fr. 80 c.

(3) Représentant les 3 sous 9 deniers, 6 fr. 15 c., et les 3 sous 4 deniers, 5 fr. 45 c.

(4) Représentant 3 fr. 40.

Omer, mais emportant avec lui des témoignages de la générosité, on pourrait dire même de la munificence du Chapitre. On a déjà vu qu'il était logé gratuitement. A son arrivée on lui avait fait don d'un muid de vin vermeil, acheté à Torvilliers (1) le 17 février 1509, moyennant 60 sous (2). On avait trouvé que ses gages de 40 sous par semaine « étaient petits », pour ce motif et pour les frais de son retour on lui avait accordé une gratification de 12 écus au soleil, plus une paire de brodequins. Une de ses filles devant se marier à la Pentecôte prochaine, le Chapitre lui donna comme cadeau de noces six écus à la couronne. Il fit remettre en outre à Martin Cambiche deux bourses, l'une de drap d'or et l'autre de velours, « nervée de drap d'or », qui avaient coûté ensemble 4 livres 10 sous (3). De ces deux bourses, l'une était pour sa femme et l'autre pour sa fille.

Les travaux de la taille des pierres et de maçonnerie continuèrent sans présenter rien de remarquable pendant le reste de la campagne ; seulement dès la deuxième semaine de juin 1509 on voit figurer parmi les tailleurs de pierre le gendre de Martin Cambiche, Jean de Damas ; le fils de Martin Cambiche, Pierre Cambiche, qui devint lui-même un des

(1) Aube, arr. et cant. de Troyes.

(2) Représentant 98 fr. 47 c. Il serait peut-être téméraire de vouloir préciser qu'elle est la contenance du muid. Cependant il est présumable que ce muid est, à peu de chose près, la pièce de nos pays, dite riston, moitié du gros muid ou de la queue, le double de la feuillette, contenant 220 litres.

(3) Représentant 147 fr. 70 c.

grands artistes de son siècle, et Pierre de Damas, frère aîné de Jean de Damas. Jean de Damas reçoit comme Garnache et Bailly 5 sous par jour. Pierre Cambiche et Pierre de Damas ne reçoivent que 4 sous 2 deniers comme Leger Cambiche et Simon de Saint-Omer, qualifiés « de varlets de maistre « Martin », ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Le prix de la journée est maintenu au taux qui vient d'être indiqué jusqu'au premier novembre. A cette époque de l'année, l'hiver commençant, la taille des pierres n'était pas suspendue car elle se faisait, comme nous l'avons expliqué, à couvert et dans une loge; seulement les prix d'été subissaient une réduction. Aussi, à partir du premier novembre au premier mars, la journée n'est plus payée à Garnache et à Bailly que sur le pied de 4 sous 7 deniers (1), 5 deniers de moins qu'en été. La même réduction de 5 deniers est imposée à tous les autres tailleurs de pierre, maçons et même simples manouvriers qui ne reçoivent plus : les tailleurs de pierre que 3 sous 9 deniers, les maçons 3 sous 4 deniers ou 2 sous 11 deniers, et les manouvriers 20 deniers.

On remarquera que cette réduction n'atteint pas le salaire de Jehan de Damas qui reçoit été et hiver le même prix de 5 sous par jour. C'est que Jean de Damas, ou plutôt Jean de Soissons, comme il est communément nommé (2), était le gendre de

(1) Représentant 7 fr. 50 c. Les 5 deniers représentaient 68 c. On peut, en faisant cette réduction sur les prix déjà énoncés, connaître la véritable valeur de ces prix réduits.

(2) Jean de Damas, ainsi que son frère Pierre de Damas, l'aîné,

Martin Cambiche, et c'était à lui qu'était confié la direction des travaux. Aussi dans le compte de la dépense pour les maçons est-il toujours placé le premier en tête des articles, quand maître Martin n'est pas présent à Troyes.

Les travaux de maçonnerie s'exécutaient avec une réelle activité, et à la fin de la campagne ils étaient assez avancés pour qu'il fut nécessaire de faire les cintres pour établir la maçonnerie de la voûte de l'escalier qui se trouve dans la muraille de la tour Saint-Pierre, n° 84, car on voit portée en dépense une certaine somme payée aux charpentiers, dans la deuxième semaine de mars 1510, « pour avoir « fait les cintres qui convient à volter la vif étant au « premier pan de la tour (1). »

Martin Cambiche qui avait quitté Troyes dans le courant d'avril précédent, revint le 15 février 1510. Pierre, son fils, avait, le 3 février même mois, été jusqu'à Beauvais le chercher : Martin Cambiche se mit au travail et séjourna jusqu'à la fin d'avril 1510. Il reçut comme l'année précédente 40 sous par semaine (2).

sont nommés dans quelques endroits « Damas ». La particule *de* ne précède pas toujours le nom de Damas. Dans les comptes de l'année 1483-1484, nous avons rencontré un maçon portant le nom de Jean de Soissons qui, fin mars 1484, travailla un jour à la Cathédrale à raison de 2 sous 11 deniers. On voit ce même maçon travailler pendant quelques jours encore au même prix. Ce Jean de Soissons n'est-il pas celui-là même qui fut le gendre de Cambiche et maître maçon de notre Cathédrale ? c'est présumable ; jeune ouvrier, il faisait probablement son tour de France.

(1) Compte de l'année 1509-1510.

(2) Page 84.

Le mois d'avril 1510 avait été pour la ville de Troyes une époque remarquable. Le roi Louis XII était venu visiter sa bonne ville, il y était resté une quinzaine de jours (1). Le Chapitre mit à profit le séjour du monarque pour obtenir les secours qu'il sollicitait et terminer une contestation qui le préoccupait.

Par lettres patentes dont nous avons déjà parlé (2), il avait été octroyé par le roi à l'Eglise de Troyes, le droit de percevoir pendant six ans, à partir du premier septembre 1506, un denier pougeoise tournois sur le droit de gabelle de chaque minot de sel vendu dans tout le royaume. Ainsi que nous l'avons vu, ce droit avait produit dans l'année 1507-1508, une recette de 800 livres ; il avait procuré une recette de 940 livres en l'année 1508-1509, et de 1,200 livres en 1509-1510 (3). C'étaient des sommes importantes et le Chapitre désirait obtenir la prolongation de cet octroi.

Déjà le 28 septembre 1509, un des serviteurs du doyen du Chapitre de Saint-Etienne avait été envoyé à Blois pour porter des lettres « à Monseigneur « le Gouverneur estant à Blois, et à Monseigneur le « général Hurault, deux douzaines de fines serviet- « tes de lin, afin de pouvoir avoir au moyen des dits « sieurs, prolongation des années données par le « roy, touchant le sel, et pour empescher que au-

(1) Courtalon, *Topographie Historique*, I, 98. Grosley, *Mémoires Historiques*, II, 515.

(2) Pages 81, 82 ci-dessus.

(3) Les 940 livres représentent 30,856 fr. 45 c., et les 1200 livres, 39,391 fr. 20 c.

« tres, comme ceulx de Saint-Quentin ne voussis-
« sent demander l'octroy fait par le dit sire à ceste
« église ». Il est porté à la dépense « pour deux
« douzaines de serviettes pour le général, à cinq
« escus la douzaine ou dix escus pour le tout,
« XVII l. X s ; et une aulne et demye de toile sirée
« pour fardeller les dites serviettes, V s. (1) ».

Cette demande n'ayant point été agréée, le Chapitre remit au roi directement une nouvelle requête, par la quelle il réclamait un nouvel octroi de deux deniers parisis sur chaque mine de sel (2). Dans cette requête, une autre demande était comprise.

La construction du « pan » de maçonnerie de la tour Saint-Pierre sur la rue n° 84, avait soulevé les réclamations des officiers du roi à Troyes et de l'échevinage de cette ville. Pour donner au grand portail une largeur qui n'avait pas été prévue originairement et qui était devenue nécessaire par l'addition des chapelles de la nef ; ou avait dû anticiper sur la rue. Avant même l'ouverture de la tranchée pour les fondations, le Chapitre prévoyant les difficultés que cette anticipation pouvait faire naître,

(1) Comptes de l'année 1509-1510. Les 17 livres 10 sous représentent 573 fr. 80. Les 5 sous représentent 8 fr. 20. L'ancienne aune de Troyes est très-probablement celle dont il est question ici ; elle mesurait 0,812 millimètres. L'aune et demie de toile cirée dont il est parlé équivalait probablement à 1 m. 21 c.; le prix du mètre aurait donc été de 6 fr. 85.

(2) Le premier octroi était d'un denier pougeoise, tournois, par minot, page 81. Le minot est la moitié de la mine. Le denier pougeoise, tournois, équivalant à un denier parisis, commme nous l'avons dit dans la note 1, page 82, ce nouvel octroi demandé était dans les mêmes proportions que le précédent.

avait commis par sa délibération du 27 février 1506 (*v. st.*) deux de ses membres pour s'entendre avec les officiers du roi et les échevins de la ville (1). Il est à penser que l'opposition faite au Chapitre ne fut pas très-énergique, des procédures furent entamées, il est vrai (2), mais les travaux ne furent pas suspendus. Dans l'année 1508-1509, il fut procédé sur le terrain à l'examen de la question en litige, car on porte en dépense : « à M. le procureur du « roy pour ses peinnes d'estre venu sur les fonde- « ments, avant que on assise aucune chose, par « devers le pavey, deux escus au soulel valant « LXXIIII s. » Les autres officiers du roi et de la ville n'avaient voulu rien toucher (3). Satisfaction n'avait point sans doute été donnée au Chapitre puisque la requête remise au roi portait également sur cet objet (4).

Le roi avait été reçu par la population de la ville avec un entrain et une allégresse dont le souvenir a été conservé (5). Le Chapitre avait concouru au développement de ce sentiment de la manière la plus large. Sans parler du pain donné en présent (6),

(1) *Deinde, Domini commiserunt duos..... alloquaturos officiarios regios et scabinos hujus civitatis Trecencis super eo quod opportet fodere subtus pavimentum vie regie pro fundamentis turronum navis hujus ecclesie faciendis.* (Archives de l'Aube, registres capitulaires 1503-1515.)

(2) Archives de l'Aube, fonds de Saint-Pierre, G, 17.

(3) Comptes de l'année 1508-1509. Les 74 sous représentent 121 fr. 45 c.

(4) Cette requête est en partie publiée par M. Vallet de Viriville, *Archives Historiques*, p. 114.

(5) Courtalon, *Topographie Historique*, I, 98.

(6) Le prix de tout le pain donné s'était élevé à 60 sous (98 fr. 45 c.)

une somme importante, 103 livres, avait été employée en achat de vin (1) que le Chapitre offrit aux grands dignitaires qui entouraient le roi et à leurs domestiques. La quantité de vin était de 20 muids ou de 10 queues. Ce vin avait été ainsi réparti :

A Monseigneur le légat deux queues et une « fil-« lette » de vin blanc.

A Monseigneur d'Angoulème une queue, un muid et une feuillette de vin blanc.

Au gouverneur de Champagne, deux muids.

A Monsieur le Chancelier deux muids.

A Monsieur le Bailly deux muids (2).

(1) On avait acheté : Deux muids de vin clairet de Villery (Aube, arr. Troyes, cant. Bouilly), à 7 livres la queue ou les deux muids ; le muid équivalant, ainsi que nous venons de le dire dans a note 2 de la page 76, à 220 litres 7 l. au pouvoir de 229 f. 75 c.

Un muid de vin clairet de Champgrimont, à 70 sous le muid, ci... 3 l. 10 s. — 114 85

Deux muids de vin blanc de Bonneval (probablement Saint-Jean-de-Bonneval (Aube, arrond. Troyes, cant. Bouilly), les deux muids à .... 7 l. — 229 75

Six muids de vin de Beaune à 15 livres (492 fr. 36 c.), les deux muids (la jauge du muid de la Haute-Bourgogne est plus forte que celle sus énoncée), ci .... 45 l. — 1,477 15

Et neuf muids de vin blanc à 9 livres (295 fr. 45 c.) la queue, ci 40 l. 10 s. — 1,329 40

Total.... 103 l. au pouvoir de 3,380 f. 90 c.

(2) Le bailli de Troyes était alors Gaucher de Dinteville, seigneur de Thénelières. Il se trouvait à Thénelières, au moment où le

Deux muids avaient été distribués par le « clois-
« trier aux serviteurs et à ceux qui en envoyoient « querir a pots et a flascons ». Un nommé Besanger de la Vacherie avait été employé « par l'espace « de quinze jours, autant que le roy a esté dans la « ville, à tirer le vin que ces messieurs avoient or-« donné pour faire les présents (1) ».

Dans de telles circonstances le Roi ne pouvait attrister par un refus la population si heureuse de sa présence. Il répondit à la requête du Chapitre en accordant, la prolongation de l'aide sur le sel pendant quatre années, c'est-à-dire jusqu'en 1516 et en faisant don « à l'église de l'entreprise « qu'on a faite sur la Grande-Rue, pour édifier les « tours et portaulx nouvellement commencés ».

L'obtention de lettres patentes signées par le roi, était certainement chose importante, mais leur en-

Chapitre lui fit ce cadeau; le curé de Thénelières fut chargé de le lui remettre.

(1) Il nous semble qu'il n'est pas sans intérêt de connaître les délibérations prises par le Chapitre à cette occasion, le 5 avril 1510.

Ista die, Domini, commiserunt decanum et magistrum Johanem Milon, *hujus ecclesie cantorem et canonicum ad proponendam seu faciadam haranguam pro ipsis et hac ecclesie coram Domino Nostro Rege, Trecis in suo jocondo adventu, ac etiam coram Dominis* d'Angoulesmes, *legato et concellario, et coram quolibet.*

Insuper, Domini, commiserunt ad emendum decem vel duodecim modia vini pro offerendo certis dominis de curia regia, Dominos Magnum Camerarium, Fabricerium et alios se ad hoc recognoscentes.

Preterea, Domini, ordonaverunt predicto Magno Camerario fieri facere sex magnos potos stanneos continentes qui libet IIII^or^ *pintas, pro offerendo in eis predicta vina.* (Archives de l'Aube. Registres capitulaires 1503-1515.)

térinement et leur mise à exécution par l'administration, pour employer un terme de nos jours, n'étaient pas aussi faciles qu'on pourrait le croire. La bureaucratie et son omnipotence ne datent pas d'hier seulement. Aussi un membre considérable du Chapitre, Maître Jaquoti, fut trois mois absent pour obtenir l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires pour l'exécution des lettres patentes. Si les lenteurs d'autrefois se rencontrent souvent encore aujourd'hui, nous devons reconnaître que certaines nécessités imposées alors au solliciteur n'existent plus actuellement. Maître Jaquoti ne voyageait pas seul; il était accompagné par un domestique à cheval, comme lui, et qui portait en croupe de sa monture un énorme ballot contenant le présent, hélas nécessaire, pour être favorablement écouté.

Le Chapitre avait fait acheter de la toile et des serviettes pour une somme d'environ 230 livres (1).

On a donné à Monsieur le général Hurault, deux tabliers et quatre douzaines de serviettes ;

A Monseigneur le trésorier Robertet, deux douzaines de serviettes et une pièce de toile fine ;

A Monsieur Gedoyn, secrétaire des finances, deux douzaines de serviettes ;

(1) Représentant 7,550 fr. On avait acheté vingt aunes de toile pour cinq tabliers, quatre pièces de toile fine dont deux à 18 livres la pièce (590 fr. 85 c.), et les deux autres, de 60 aunes chaque, à 20 livres 10 sous la pièce (672 fr. 90 c.), plus dix-huit douzaines de serviettes de diverses qualités, les unes au prix de 8 livres la douzaine (262 fr. 60), d'autres à 7 livres (229 fr. 80), d'autres à 6 livres (196 fr. 95); même quelques douzaines étaient à 4 livres (131 fr. 30). Nous avons dit note 1 de la page 90, que nous présumions que l'aune de Troyes mesurait 0,812 millimètres.

A Monsieur Anse, neveu du chancelier, une douzaine de serviettes ;

A Monsieur Oudinet, une autre douzaine de serviettes ;

A Monsieur Cisteron, une pièce de toile fine ;

« A Monseigneur le Chancelier, deux tabliers et « quatre douzaines de serviettes (1). »

A ce dernier article nous trouvons une indication qui manque aux articles précédents. Le Chapitre fit parvenir à Paris entre les mains de la femme du Chancelier, le présent destiné à ce grand officier de la Couronne. Mais le Chancelier renvoya le présent. Le fait méritait d'être signalé par le Chapitre ; nous devons, nous, à la mémoire de ce fier magistrat de dire quel était son nom. C'était Jean de Gannay, seigneur de Persan.

Si les charges imposées à la fabrique par ces présents, par la levée et expédition des nombreuses pièces dont la production était réclamée et par la dépense du voyage de Maître Jaquoti furent considérables, elles furent compensées par les ressources importantes que l'on s'était assurées pour l'avenir.

Le séjour du roi n'avait apporté aucune interruption aux travaux. Nous avons déjà remarqué qu'au mois de mars, la maçonnerie de la muraille de la tour Saint-Pierre était élevée au-dessus de la porte de l'escalier de la tour, puisqu'on s'apprêtait à faire la voûte de cet escalier ; à la fin de juillet 1510, l'élévation de la maçonnerie était telle que l'on pouvait

(1) Comptes de l'année 1509-1510.

fermer par une porte l'entrée « de la vif (1) de la « tour ».

Aucun incident remarquable n'eut lieu dans la fin de cette campagne. Cependant on eut à déplorer un grave accident arrivé à l'un des manouvriers. On voit à la dépense cette mention : « A Jaquin Girost, « cirugien, pour avoir mediciné et guery Thomas « Fillet, l'un des manouvriers de ceste église, le- « quel en remuant une pierre avesques d'aucuns « des maçons se rompit la jambe et fut sans beson- « gner environ sept mois, et le pensoit ledit Jaquin, « auquel a esté accordé pour ses peines xxxv s. (2). »

Pendant l'année suivante, 1510-1511, la maçonnerie continue à s'élever du côté de la rue. Le trumeau ou pilier-contrefort avait déjà atteint une certaine hauteur en juin 1511, car à cette époque les charpentiers font une roue pour « l'engin entre le pan « nouvellement fait et le pillier au quel on besogne « à présent » et ils commencent « à mettre en pla- « teforme la grant grue, pour icelle dresser envi- « ron le pillier au quel on besogne présente- « ment (3). »

(1) « Vif » escalier en forme de vis.

(2) Représentant 57 fr. 45 c. Dans l'année 1511-1512, un des manouvriers s'étant rompu la jambe en travaillant aux fondations de la seconde tour, le Chapitre lui fit remettre à plusieurs fois « en aulmosne » 44 sous 4 deniers (72 fr. 75 c.). Le Chapitre fit encore remettre à « un manouvrier qui eut la jambe mesloyée x sous ». Il fut payé au même Jaquin Girost, chirurgien, « pour avoir remis à point les jambes du dessus dits par trois mois, XL sous. » (65 fr. 65 c.)

(3) Nous pensons que le pilier dont il est parlé est le contrefort ou trumeau, sur la place, n° 85. Nous voyons, en effet, indiquer

Toute la maçonnerie de la tour et du portail Saint-Pierre s'élevait donc dès le milieu de l'année 1511 à plusieurs mètres au-dessus du sol, et il pouvait être utile pour l'ensemble de l'œuvre de commencer l'autre tour, la tour Saint-Paul, du côté de l'évêché. D'ailleurs la continuation des travaux du portail Saint-Pierre était peut-être devenue impossible. Il ne faut point oublier que sur l'emplacement même du grand portail dont l'exécution était commencée, et au milieu de ce portail se dressait la vieille tour avec son gros clocher. La nécessité de conserver en place le befroy et les grosses cloches le plus longtemps possible imposait celle de respecter cette ancienne construction et de porter les travaux sur un autre point.

Le 29 avril 1511, comme nous l'avons vu prati quer dans les années précédentes, on avait envoyé à Beauvais un messager avec un cheval pour ramener le maître maçon. Ce messager était porteur de lettres écrites par l'ordre du Chapitre de l'Eglise de Troyes à messieurs les doyens et chanoines de

dans l'année même 1510-1511, en parlant de ce pilier : « le pillier « qui fait partie du petit portail » et dans le compte de l'année 1511-1512 : « Dépense pour la couverture du premier pillier « d'entre la grande porte et la petite par devers le pavé. » Ce qui confirme cette opinion, c'est que les travaux de maçonnerie du mur de la tour étaient suspendus depuis une année ; on a vu qu'en décembre 1510, on avait couvert de lattes « le pan de maçonnerie « plus fortement, parce que de longtemps on ne besongnera audit « pan ». Ce pilier ne pouvait donc être un des autres contreforts de la tour adhérant au pan de maçonnerie du côté de la rue. On observera qu'on avait l'habitude de couvrir de roseaux pendant l'hiver, et provisoirement, les nouvelles maçonneries.

l'Eglise de Beauvais, au chantre et au sous-chantre de cette Eglise pour qu'ils voulussent bien permettre que Martin Cambiche se rendit à Troyes (1). Des travaux urgents retenaient-ils alors à Beauvais Martin Cambiche ? C'est probable, car la permission demandée ne fut point octroyée. Le doyen du Chapitre de Troyes étant à Paris, dans le courant de juillet 1511, fit lui-même le voyage de Beauvais, espérant ramener le maître maçon, il ne fut pas plus heureux que le messager. Le dernier jour du mois d'août suivant, Jean de Damas, le gendre de Martin Cambiche, son représentant à Troyes, partit lui-même pour Beauvais. Son voyage eut tout le succès désirable car il ramena avec lui son beau-père qui arriva à Troyes avec un autre maître maçon, Martin Ménart, le 13 septembre 1511. Le séjour de Cambiche se prolongea à Troyes jusqu'au 22 septembre même mois. Cambiche ne partit pas seul de cette ville, il ramena avec lui à Beauvais son fils, Pierre Cambiche, auquel on donna 37 sous (2) « afin qu'il « sollicitast son père quand on le demandera ».

La présence de Cambiche père, à Troyes, avait été réclamée pour décider si l'on commencerait la construction de la tour et du portail du côté de l'évêché. Après examen fait tant par Cambiche que par les trois autres maîtres maçons, Jean de Damas, Jeançon Garnache et Jean Bailly, rapports par eux transmis, il en fut délibéré dans une assemblée, où étaient

(1) Déliberation du Chapitre de l'Eglise de Troyes du 28 avril 1511. (Archives de l'Aube. Registres capitulaires 1503-1515.)

(2) Représentant 60 fr. 95 c.

réunis l'évêque de Troyes, le bailly, le doyen, le Chapitre et divers notables de la ville. On lit dans le compte de l'année 1511-1512: « et le jour des qua-
« tre temps d'après la sainte Croix [14 septem-
« bre 1511] que les dessus dits [Jean de Damas,
« Garnache et Bailly] furent appelés avec ledit
« maistre Martin pour estre présens à oyr la conclu-
« sion qui fut prinse ledit jour par Monseigneur de
« Troyes, Monseigneur le Bailly, Messeigneurs les
« Doien et Chapitre et plusieurs gens de bien de la
« ville, pour faire les fondemens de la seconde
« tour, par devers mondit seigneur de Troyes.....
« paié pour le disner qui leur fut donné 12 sous
« 6 deniers. » (1)

Par suite de cette décision, les travaux de maçonnerie du portail Saint-Pierre furent complétement suspendus. Dès le 10 décembre 1510, on avait couvert de lattes le « pan » de la tour, il était nécessaire de mettre à l'abri des intempéries des saisons le surplus de la maçonnerie, c'est-à-dire comme il est dit : « le pillier nouvellement fait du « parvis de l'église » ou « le premier pillier d'entre « la grande porte et la petite par devers le pavé ». A cet effet, le 25 octobre 1511, on fit l'achat de 320 javelles de roseaux ; on établit avec des chevrons « une loge » sur le pilier dont on vient de parler, et l'on couvrit cette loge avec les roseaux dont on avait fait l'achat (2).

Entre la vieille tour et les bâtiments ou greniers

(1) Comptes de l'année 1511-1512.
(2) *Ibidem.*

de la Grande Chambre (1), sur l'emplacement où allait être élevée la tour Saint-Paul, existaient certaines constructions dont la plus importante était la chapelle dite de Dreux de la Marche. Ces constructions portaient obstacle aux travaux qui devaient être exécutés ; aussi, dès la dernière semaine de février 1512, les manouvriers se mettant à l'œuvre commencèrent « à abattre la maison où demeuroit « Josquin, la petite maison de la provende (2), et « partie de la Grant Chambre, et partie des loges « estant entre l'église et la dite Grant Chambre, et « pareillement le revestiaire de Droyn (3) ».

(1) Ces greniers étaient désignés greniers de la Grande Chambre, parce qu'ils étaient sous la garde du grand Camérier ou grand Chambrier. On y déposait les revenus en grains du Chapitre. Ces bâtiments existent encore et l'on peut remarquer que l'un des angles a été coupé. Le cellier était-il dans ces bâtiments? Bien que nous l'ayons dit dans notre introduction, page x, nous n'osons l affirmer. Cependant, ce qui nous a induit à croire qu'un cellier était dans ce bâtiment, c'est que nous avons constaté, d'après les comptes des années 1480-1481 et 1511-1512, l'existence de caves sous la « grande chambre. » Il est probable qu'un ancien cellier avait existé sur la rue de la Cité, il avait été démoli en 1474 1475. On lit dans le manuel de cette année, f° 96 : « Dé- « pense pour commencer a chever les celliers et abatre les vieilles « maisons et détraper la place pour lever les maisons neuves, » c'est-à-dire les maisons qui étaient situées rue de la Cité, entre le portail nord du transsept et la tour Saint-Pierre ; elles sont indiquées sur notre plan par les lettres j j.

(2) Provende ou prébende. C'était dans cette logette que se distribuait le pain que le Chapitre faisait faire, soit pour les ouvriers, soit pour les pauvres. Originairement les chanoines eux-mêmes prenaient part à ces distributions, d'où la dénomination de pain de prébende.

(3) Comptes de l'année 1511-1512. « Le revestiaire de Droyn » était la sacristie de l'ancienne chapelle Dreux de la Marche.

Cette même semaine la tranchée fut ouverte pour les fondations ; les travaux de terrassement continuèrent jusqu'à la fin de novembre 1512. Les difficultés qui s'étaient présentées lors des fondations de la tour Saint-Pierre surgirent également ; l'abondance des eaux porta un obstacle sérieux aux ouvrages entrepris. Dans la prévision de cette difficulté on avait fait réparer les six paires de housseaux ou bottes dont il a déjà été parlé, et il fallut, dès le mois de mai 1512 et durant les mois de juin et juillet suivant, organiser des brigades de manouvriers travaillant à l'épuisement des eaux nuit et jour et même le dimanche (1).

Comme ces travaux de terrassement devaient atteindre les alentours de la vieille tour et même forcer à la démolition de certaines parties, il était nécessaire de prendre des précautions. On voit faire l'achat de « plusieurs pièces de bois de trente-sept « pieds de longueur pour estayer le pan de la vieille « tour du costé qu'on veult promptement fonder « l'autre tour par devers Monseigneur l'Evêque ». On voit également les charpentiers « mettre trois « grands étays contre le pan de la vieille tour pour « éviter que ledit pan ne cheust ès fondement qu'on « fait à présent ». Le 25 mars 1512, on avait em-

(1) Comptes de l'année 1511-1512. Le compte de la dépense de la deuxième tour va au-delà de la fête de la Madeleine. Les brigades de manouvriers, composées de sept ou huit hommes chaque, travaillaient chacune, la nuit cinq heures, le jour sept heures ; la première brigade commençait à sept heures du soir jusqu'à minuit, la deuxième reprenait de minuit à cinq heures du matin, la troisième continuait jusqu'à midi, et la dernière jusqu'à sept heures du soir. Chaque ouvrier recevait 15 deniers (1 fr. 95 c.)

ployé 22 femmes et plusieurs hommes « pour ayder « à descendre la tuille du pignon de la vieille tour « par devers le fondement qu'au veult prompte-« ment faire ». Dans cette même semaine les charpentiers avaient travaillé « à abbatre partie de « la ramée de la dite vieille tour et à retenir le « reste de la dite ramée ». Cette ramée, ainsi que nous l'avons déjà dit, devait être perpendiculaire au gros clocher et couvrir la chapelle Dreux de la Marche. Les charpentiers dans le même temps sont paiés pour avoir aidé « à dessombler la cloison, et « les siéges estant en la dite chapelle Droyn..... « pour avoir fait un chevalet pour lever les pierres « du pillier qu'il a convenu faire en la chapelle « Droyn ». Ce pilier, qu'on élève ainsi dans l'intérieur de cette chapelle, était un pilier-butant construit en craie, dont la destination toute provisoire était probablement de soutenir le pilier n° 61 ou celui n° 63 (1).

Nous devons faire remarquer que le mode d'étayer la maçonnerie avec des pièces de charpente n'était pas toujours employé; fréquemment on avait recours, au lieu de pièces de bois, à la construction en craie de contreforts ou arcs-boutants qui disparaissaient quand le travail était complet. Nous avouons que ces constructions, tant que leur caractère provisoire ne nous a pas été connu, ont été souvent pour nous un grand embarras. Ces procédés de travail, si éloignés de nos habitudes de faire s'expli-

(1) Comptes de 1511-1512. Voir aux articles : *Dépense pour les manouvriers; dépense pour la pierre du Pont-Hubert.*

quent, suivant nous, par la rivalité profonde qui existait entre les divers corps d'état. Il n'était pas permis à un ouvrier de s'immiscer dans le travail d'un ouvrier d'un autre état; on devait, autant que possible, pouvoir mener son œuvre à fin, sans avoir recours à un ouvrier d'une autre profession.

Comme il était nécessaire que les travaux fussent poussés avec activité et que le transport des pierres qui devaient former les fondations put s'effectuer avec célérité, deux appels furent faits aux habitants de Troyes, du Pont-Sainte-Marie et de la Vacherie. Le 3 mai 1512, « une corvée de 30 harnois » amena du Pont-Hubert 90 voitures de pierre. Une autre « corvée de 20 harnois », qui eut lieu le lundi de la Pentecôte 1512, amena 60 voitures. On paya pour le pain et le vin donnés aux charretiers et aux travailleurs sur la carrière, la première fois 56 sous, la seconde fois 37 sous (1).

Les premières assises de la maçonnerie commencèrent à être posées en mai 1512. Martin Cambiche se rendit à Troyes où il arriva le 7 mai et où il séjourna quatre semaines environ. Ce fut pendant ce séjour, le 11 mai 1512, que « fut mise et assise la « première pierre du fondement de la deuxième « tour par devèrs l'ostel épiscopal, par Révérend « père en Dieu, Monseigneur Maistre Jehan Baillet, « évesque d'Auxerre ».

Les fondations de la seconde tour furent terminées probablement à la fin de la campagne 1512.

(1) Représentant la première somme 87 fr. 95, la seconde 57 fr. 45 c. Voir pour les corvées faites en 1507, les pages 73-75.

En novembre, on voit couvrir la maçonnerie avec de la terre « à ce dit temps où le fondement d'icelle « tour a esté rempli ». A cette époque, les maçons commencent la taille des pierres qui doivent être employées au-dessus du sol, et au mois de juin 1513, on asseoit sur les fondations les pierres taillées ; il est fait mention de l'achat de ciment « pour faire le « mortier pour les premières assiettes de la deuxième « tour (1) ».

Pour ce nouveau travail, la présence de Martin Cambiche avait été jugée nécessaire. Pour être certain du résultat de la démarche qui serait faite près de lui, on chargea Jean de Damas, son gendre, du message ; Martin Cambiche arriva le 26 mai 1513, à Troyes, où il demeura jusqu'au 10 juin suivant.

La taille des pierres et l'élévation de la maçonnerie continuèrent sans incident remarquable dans les campagnes 1512, 1513, 1514. Dans cette dernière année on s'occupa plus spécialement de la taille des pierres pour le gros pilier ou trumeau de la deuxième tour, n° 88, et l'on maçonna sur ce trumeau jusqu'à la fin d'octobre 1514 (2).

Martin Cambiche n'avait point paru à Troyes depuis le mois de juin 1513. Sa présence, cependant, était réclamée comme urgente. Un messager fut expédié à Beauvais « pour querir maistre Martin, le-« quel ne sceut venir avec le messaige à cause d'un « fondement qu'il avoit commencé avant l'arrivée « dudit messaige, ou quel voyage a demoré par

(1) Comptes de l'année 1512-1513.
(2) Comptes de l'année 1514-1515.

« XII journées pour ce qu'il ramena avec luy la « femme du dit Maistre Martin et partit de ce lieu « pour faire le voyage le XXIIII[e] jour de mai [1515] « et retourna le IIII[e] juing ». La femme du maître ne séjourna à Troyes que quatre jours, car nous voyons cette mention : « à la femme du dit Maistre « Martin à laquelle je baille à son partement de ce « lieu qui fut le VIII juing, la somme de VII l. (1) « pour son voyage d'aller et venir..... et encore afin « qu'elle estre retornée au dit Beauvais, elle solli- « cite de venir le dit Maistre Martin pour ce que « grande nécessité est qui vienne. »

Singulier voyage fait ainsi par la femme du maître maçon, aux frais de la fabrique, avec une célérité qui exclut la pensée que ce voyage put avoir un autre objet que l'entreprise elle-même ! A quelles fins cette intervention de la femme de Martin Cambiche ? Elle s'explique difficilement si l'on ne présumait que le maître gardait ses plans par devers lui comme sa propriété, et qu'il n'avait voulu, pour les envoyer à Troyes, les confier à d'autres mains qu'à celles de sa femme. Nous allons voir du reste, que le Chapitre considérait Martin Cambiche comme obligé à suivre l'entreprise. Les obligations auxquelles le maître de l'œuvre était tenu, découlaient nécessairement des droits qui existaient à son profit.

La présence de la femme de Martin Cambiche n'amena probablement pas de résultat satisfaisant. Car nous voyons Jean de Damas, dirigeant alors les travaux, quitter son chantier vers la fin de juil-

(1) Représentant 217 fr. 15 c.

let 1515, et se rendre à Beauvais pour déterminer le maître de l'œuvre à venir à Troyes. Le compte de l'année 1515 à 1516 manquant, nous ne pouvons dire si Martin Cambiche céda à ces pressantes sollicitations et si, dans le cours de cette année, il vint visiter les travaux ; mais ce que nous devons dire, c'est que depuis cette époque il ne se montra plus à Troyes ; c'est qu'il avait dû, dès l'année 1516, manifester l'intention d'abandonner le chantier de la Cathédrale et d'en confier la direction entière à son gendre, Jean de Damas [ou de Soissons].

En effet, le Chapitre, par délibération du 3 décembre 1516, accorde, à ce dernier, la permission d'aller à Beauvais, pour conférer avec Cambiche sur l'entreprise. Il est arrêté qu'on écrira à ce dernier : que le Chapitre ne s'oppose pas à ce que Jean de Damas ait la conduite des travaux, comme par le passé ; mais qu'il entend ne pas décharger Martin Cambiche de l'obligation de les diriger (1). Ce fut sans doute par suite de cette délibération et à cause de la situation nouvelle faite à Jean de Damas que nous voyons, dans le compte de l'année 1517-1518, payer « à Jehan « de Soissons, maistre maçon de ceste église, la « somme de douze livres tournois pour la pension « que Messeigneurs ont ordonné luy estre donnée « chacun mois, qui est la somme de xx s. jusqu'à « la venue de Maistre Martin Cambiche et tant qui « plaira à Messeigneurs (2) ». Deux années plus

(1) Archives de l'Aube, délibérations capitulaires, registre G. 1281.

(2) Compte de l'année 1517-1518. Ces 12 livres représentent 373 fr. 45 c.

tard, la retraite de Martin Cambiche était probablement un fait définitif et accepté. Nous voyons dans le compte de l'année 1519-1520 que le salaire de Jean de Damas, tant pour la taille des pierres que pour la surveillance des travaux, est élevé au chiffre précédemment alloué à Martin Cambiche, 40 sous par semaine, qui lui sont payés, jusqu'à son décès, sous la dénomination généralement employée « pour « ses gages accoutumés de la semaine ». Il n'est fait aucune réduction sur les 40 sous quelque fut le nombre des jours de travail, qu'il y eut ou non des fêtes dans cette semaine.

Il nous semble utile de rappeler que Jeançon Garnache touchait, depuis 1486, à titre de pension ou gages annuels, 60 sous. Cette pension lui avait été versée sans interruption, même pendant qu'il exécutait certains travaux à l'entreprise ou qu'il coopérait aux travaux conçus et dirigés par Martin Cambiche. Quand en 1517-1518 le Chapitre ordonna qu'il serait payé à Jean de Soissons, « maistre ma- « çon de ceste église, » la somme de 12 livres, à titre de pension ; Garnache fut privé de la pension de 60 sous qu'il touchait précédemment. Mais quand dans l'année 1519 et 1520, la retraite de Martin Cambiche fut définitive, et que Jean de Soissons, son successeur, reçut la même rémunération que celle attribuée à ce maître ; la fabrique cessa le paiement des 12 livres, et de nouveau paya à Garnache, pour ses gages annuels, 60 sous. Ils lui furent servis jusqu'à la fin de sa coopération aux travaux, de 1528 à 1530 environ. Les comptes de ces deux années manquant, on ne peut dé-

terminer l'époque de la cessation du travail de ce vieux serviteur.

Nous avons déjà dit que les comptes de l'année 1515-1516 manquaient; nous ne pouvons préciser ce qui a été fait cette année; mais nous présumons que les travaux de maçonnerie ont continué avec la même activité qu'auparavant. Dans l'hiver 1517, la maçonnerie était arrivée à une élévation qui rendit nécessaire l'établissement d'une « plateforme » ou d'un échafaud. On fit d'importants achats de bois pour cet objet. La hauteur devait déjà être bien grande; à la dépense du compte de l'année 1516-1517, on voit paier le prix « de plusieurs fusseaulx en « une des grans eschelles par la quelle on monte « sur les trumaulx qu'on monte à présent ». De plus, une certaine semaine est reçue par un menuisier qui a refait « les mosles des gros doubleaux « et des augives... et ung autre mole pour les pe- « tits portaulx par le dedans des tours (1) ».

Pendant ce temps, les tailleurs de pierre continuaient leurs travaux qui avaient toujours pour objet les pierres destinées aux deux trumeaux; ce ne fut que dans l'année 1517 que l'on commença la taille des pierres pour l'estanfiche de la principale porte, n° 90. D'après le savant M. Violet-Leduc, les mots *trumeau* et *estanfiche* seraient synonimes. Nous pensons cependant qu'à Troyes, à cette époque, cette synonimie n'était pas adoptée. Suivant le langage des comptes qui reproduisait très-probablement celui des ouvriers, les trumeaux sont les gros

(1) Comptes de l'année 1516-1517.

piliers contreforts qui séparent la grande porte du milieu des deux portes latérales n°s 85, 88, l'estanfiche est la colonne ou pilier de pierre, faisant dormant, sur lequel les battants des portes viennent reposer.

Avant la fin de l'année 1517, on trouve un achat de bois pour la confection des cintres de la principale porte, et une certaine somme est payée aux charpentiers pour la façon de ces cintres. On paie, en outre, à ces derniers, la façon « des engins et de « la plateforme qui convient asseoir devant la porte « Monseigneur de Troyes, pour monter les pierres « sur le pan de la tour devers Monseigneur l'évêque « et aussy sur le revestiaire de la chapelle Droyn ». Probablement, à la fin de cette même année 1517, l'estanfiche de la principale porte ainsi que les deux linteaux en arc surbaissé de cette porte étaient construits puisque l'on voit la dépense, faite avant l'hiver, pour une « couverture en appendiz pour « couvrir la maçonnerie qui est entre les deux « tours dessus l'estanfiche de la principale porte ». Il est en outre paié « à Jehan Briaix, paintre, pour « avoir fait, en papier, de blanc et noir, ung Dieu « pour l'estanfiche du principal portail, deux saincts « Pierre et ung sainct Paul pour iceulx monstrer à « Messeigneurs pour savoir s'ils seront bons pa- « trons, pour sur iceulx faire les ymaiges de la « grandeur que les convient pour les portaulx ou « estanfiches ci. . . . . xl s. (1) ».

(1) Comptes de l'année 1517-1518. Les 40 sous représentent 62 fr. 5 c.

Dans l'année suivante 1518-1519, les travaux se continuent. Ils ont pour objet notamment l'élévation de la muraille de la tour Saint-Paul, n° 87, et de la petite sacristie de la nouvelle chapelle Dreux de la Marche, n° 40. Avant les mois de novembre ou décembre 1519, les voûtes du collatéral étaient terminées, même trois arcs doubleaux de la chapelle étaient achevées (1). Les voûtes de cette chapelle furent commencées l'année suivante 1520-1521. Mais au préalable il avait été nécessaire d'abattre la nouvelle loge de la provende et de la transporter ailleurs. On se souvient qu'au mois de février 1512, on avait démoli la petite maison de la provende. Sans doute que pour la remplacer on avait ménagé une logette dans l'intérieur même de la chapelle

(1) Compte de l'année 1519-1520. On remarque la dépense faite pour couvrir de paille et de roseaux tout le pan de maçonnerie de la deuxième tour et « les trois arcs qui sont sur la chapelle Droyn ». Nous devons prévenir une objection. On lit dans le *Voyage archéologique*, page 147 : que les voûtes des deux premières travées des collatéraux, tant au nord qu'au midi, étant restées inachevées jusque vers la fin du XVIII[e] siècle et remplacées par des planches seulement, un chanoine de la cathédrale, M. Bouczo, les fit construire à ses frais. On pourrait croire qu'au nombre de ces voûtes sont celles du dernier collatéral de la nef que nous indiquons comme terminées, ce qui nous mettrait en contradiction avec l'énonciation si positive donnée par l'auteur du *Voyage archéologique*. Nous ferons remarquer que par l'expression : « les deux « premières travées de collatéraux, » l'auteur a entendu les quatre travées existant sous les tours. C'est d'ailleurs en ces termes « les voûtes de dessous les tours » ou « celles qui terminent les bas cô- « tés » que s'expriment les délibérations du Chapitre en date des 7 avril et 5 mai 1780. (Registre capitulaire 1313 étant à l'Evêché.) Cette indication n'implique donc aucune contradiction avec celle que nous donnons, puisqu'il s'agit de deux parties distinctes de l'édifice.

neuve Dreux de la Marche; car, pour la construction des voûtes, cette logette fut abattue de nouveau et rétablie près de la porte des greniers de la Grande Chambre, entre les deux contreforts de la tour Saint-Paul, sous la voûte extérieure ornée de pendentifs et qui existe encore aujourd'hui. On lit aux comptes de l'année 1520-1521 : « paié « aux charpentiers, pour abatre la loge estant en la « chapelle Droyn qui convient volter, en laquelle « on distribuait le pain de Chapitre ; l'avoir du tout « retailler et rasire joignant la porte de la Grant « Chambre, entre les deux gros pilliers de la nou- « velle tour ».

Les voûtes de cette chapelle furent terminées dans le cours de l'année 1520-1521, puisqu'on voit les charpentiers, dans cette même année, descendre les cintres de ces voûtes, les approprier et les dresser dans la chapelle du côté de la rue, près la tour Saint-Pierre, nº 41, « que l'on veut volter comme la « chapelle Droyn; » on voit encore payer aux charpentiers pour « enchevaler les dits cintres, pour « sur iceulx dresser l'arc des clefs pendant par de- « vers la rue, entre les deux pilliers neufs de la « tour neuve, par devers le pavey (1) ».

Si, dans l'année 1520-1521, la loge de la provende avait pu être réédifiée entre les contreforts de la tour Saint-Paul, près les greniers de la Grande Chambre, c'est que la voûte extérieure qui, au premier étage, unit ces contreforts, était déjà construite. Et si, dans la même année 1520-1521, les

(1) Compte de l'année 1520-1521.

cintres qui avaient été employés à la tour Saint-Paul sont rétablis sur la tour Saint-Pierre, c'est que l'élévation de cette dernière tour était telle que la voûte extérieure qui unit les deux contreforts au premier étage pouvait être construite. On peut juger par là quelle hauteur la tour Saint-Pierre pouvait avoir en 1511-1512, au moment où l'on avait suspendu les travaux de ce côté.

Nous venons de voir par les divers documents cités que les travaux étaient repris du côté de la rue. Dès l'année 1518-1519, des achats importants de bois avaient été faits « pour la plateforme qui « convient de faire en la Caresme prochaine devant « la porte Monseigneur de Villeprouvé », c'est-à-dire du côté de la rue (1). Cet échafaud et la grande grue, qui devait y être montée, furent élevés l'année suivante, 1519-1520 (2) ; en sorte que l'on fut en mesure, en 1520, de reprendre les travaux de maçonnerie de la tour Saint-Pierre et des parties environnant cette tour.

De 1520 à 1524, rien de remarquable à signaler. La taille des pierres continue, la maçonnerie de la tour Saint-Pierre s'élève et l'on achève la construction de la chapelle neuve, n° 41, dite chapelle Hennequin, ainsi que celle des voûtes du collatéral.

La nouvelle chapelle Dreux de la Marche étant terminée quant au gros œuvre, ainsi que nous l'avons dit plus haut, on voit en 1522-1523 garnir de barreaux de fer les meneaux de la grande fenêtre ;

(1) Compte de l'année 1518-1519.
(2) Compte de l'année 1519-1520.

puis l'année suivante, Jean Soudain, verrier, fournir pour la verrière de cette fenêtre, 136 pieds de « verre en peinture » à 5 sous le pied, 88 pieds de « verre en bordure » à 3 sous 4 deniers le pied, et 160 pieds de verre blanc à 2 sous 6 deniers le pied, pour lesquels il reçoit, en tout, 68 livres 13 sous 4 deniers (1).

En mars 1526, les travaux du portail Saint-Pierre parurent assez avancés pour qu'on les suspendit de nouveau, afin de recommencer ceux du portail de la tour Saint-Paul. Car on voit abattre l'échafaud qui était devant le portail Saint-Pierre pour l'asseoir devant l'autre portail (2).

Au mois de juillet 1527, toute la partie qu'on pourrait appeler le rez-de-chaussée du grand portail et des portails Saint-Pierre et Saint-Paul, jusqu'aux premières galeries qui se trouvent au-dessus des tympans des trois portes, devait être complétement achevée. Plusieurs rangs de niches avec leurs dais et pinacles richement décorés, avaient été pratiqués dans les voussures des trois portiques ainsi que dans les trumeaux et les pans des murailles. Des statues ou suivant l'expression en usage alors, « des « ymaiges » ou « histroires » y avaient été posées. Leur exécution avait été confiée à Nicolas Halins « ymagier » ou « tailleur d'ymages ». Nous sommes sans renseignements sur cet artiste qui, si l'on en juge par l'importance des travaux qu'il a

(1) Représentant 1,949 fr. 5 c. (Valeur intrinsèque en 1521.) Les 5 sous représentent 7 fr. 10 ; les 3 sous 4 deniers représentent 4 fr. 70 c., et les 2 sous 6 deniers représentent 3 fr. 55 c.

(2) Compte de l'année 1525-1526.

exécutés, devait jouir d'une grande réputation (1).

Nous croyons intéressant de donner la désignation complète des statues qu'il a sculptées pour les trois portails, ainsi qu'elle est indiquée dans les comptes des années 1523 à 1527.

1523-1524. Il est paié « à Nicolas Halins, yma-
« gier, pour quatre estoires de la vie Sainct-Pierre
« qu'il a faits pour asseoir au premier portail de-
« vers la rue. . . . . xii l. (2). »

1524-1525. « A Nicolas Halins, ymagier, demou-
« rant à Troyes, pour une histoire de la vie de
« Sainct-Paul, faite par lui, pour asseoir au portail

(1) En 1502-1503 et en 1503-1504, il avait déjà exécuté pour la fabrique de la Cathédrale des travaux, mais sans importance. Il est probable que Nicolas Havelin, tailleur, qui avait en 1513-1514 sculpté le reliquaire en bois de Saint-Loup pour l'église Sainte-Madeleine, est le même que Nicolas Halins ; et peut-être l'ymagier « Nicolas le Flameng, » qui a travaillé pour l'Eglise de Troyes en 1535-1536, et pour l'église de Saint-Nicolas en 1525-1526, est également le même artiste. Cette dénomination *le Flamant* indiquerait le lieu de sa naissance et l'école à laquelle il devait appartenir.

(2) La valeur intrinsèque de la livre était alors de 4 fr. 731 millièmes au pouvoir de quatre seulement. Pour déterminer la puissance commerciale de l'argent, nous suivons les appréciations généralement adoptées telles qu'elles sont indiquées dans le savant travail de M. Lebert : *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, page 103 et 104. D'après ces indications, la valeur intrinsèque doit être sextuplée de la fin du xiiie siècle jusqu'en 1525 ; de 1525 à 1550, cette valeur doit être quadruplée seulement ; de 1550 à 1575, la valeur doit être triplée ; de 1575 à 1789, la valeur doit être portée au double seulement. En conséquence, la livre (la valeur intrinsèque étant de 4 fr. 73 c. × 4) représentait alors 17 fr. 90 c., et le sou (la valeur intrinsèque étant de 23 c. 65 m. × 4) représentait 95 c. Il sera facile de se rendre compte de la valeur des prix payés à Nicolas Halins.

« neuf de Sainct-Paul pour ce paié le XIIIe jour
« d'août [1524]. . . . . LX s. »

« A luy pour deux autres histoires de Simon *Ma-*
« *gus* dont l'une signifie que icelluy *Magus* en cuy-
« dant voler ce laissa choir et se rompit le col et
« l'autre comment les chiens luy désirèrent la robe,
« pour ce paié le XIe jour d'octobre [1524]. VI l. »

« A luy, le XVIIIe jour d'octobre, pour une autre
« histoire comment Sainct-Pierre deslya les chiens
« de Simon *Magus* qui coururent à luy et luy dési-
« rèrent ses habits, pour ce à luy payé. . LX s. »

« Au dict Nicolas Halins, le XVIIIe jour de décem-
« bre, baillé la somme de soixante sols sur le com-
« mencement des histoires de la passion contenant
« comment Nostre Seigneur fut battu à l'estache,
« pour ce . . . . LX s. »

« A luy le premier jour du moys d'avril [1524
« (*v. st.*)] paié la somme de quatre livres assavoir
« dix sols tournois qui lui estayent d'huz pour
« l'histoire dessus dict et soixante-dix sols tournois
« pour histoire comment Job fut batu du diable, à
« lui paié. . . . . IIII l. »

« Au dict Nicolas Halins, ymagier, le XIIIe avril
« pour une histoire comment Sainct-Paul fut baptisé
« de Ananias, ci. . . . . LXX s. »

« Au dict Nicolas, le XXIIIe jour d'avril [1525],
« pour une histoire comment Sainct-Paul fut décol-
« ley par Néron, empereur de Romme et en reste,
« ci . . . . IIII l. »

« A luy pour une histoire comment Sainct-Paul
« preschait les Juifs en prison, paié. . . LXX s. »

« A luy le IIIIe jour de juing, pour une histoire

« comment Sainct-Paul print lettres de l'évesque « de Jhérusalem affin d'avoir puissance pour per- « sécuter les Xpestiens, et est la première histoire « du portail de Sainct-Paul à lui paié. . LXX s. »

« A luy le XVIIIe jour de juing, comment Sainct- « Paul fut ensevely par ses disciples, ci. LXX s. »

1525-1526. « A Nicolas Halins, ymagier, demou- « rant à Troyes, pour ses peines et sallaires d'avoir « faict de son mestier deux anges tenant l'escu de « France, avec l'ordre d'environ les dictes armes, « assis sur le portail neuf de ceste église du costé « de la rue. . . . . XVI l. »

« A Nicolas Halins, le IIIe jour de febvrier [1525 « *(v. st.)*] pour une histoire contenant la résurec- « tion Nostre Seigneur pour mettre au dict grant « portail . . . . LXX s. »

« Au susdict Nicolas Halins, pour trois histoires « pour mettre au dict portail, l'une contenant com- « ment Jonas sortit du ventre de la baleine qui est « figure de la ressurection Nostre Seigneur, une « autre comment Sainct-Paul fut devallé en une « corbeille par dessus les murs de Damassene, et « l'autre comment Sainct-Paul résucita Patrocle, « boutailler de Néron, qui estait cheu d'une fe- « nestre et se tua, payé . . . . X l. X s. »

« A luy pour une histoire contenant comment « Sainct-Paul convertit Sainct-Denis qui estoit payen « à la foy Xpestienne, payé la veille de Pasques « [1526]. . . . . LXX s. »

« A luy pour une autre histoire contenant com- « ment Sainct-Paul presche le nom de Jhésus, payé « le XXVIIIe jour d'avril. . . . . LXX s. »

« Au susdict Nicolas Halins pour deux histoires « pour le portail Sainct-Paul, l'une d'icelles conte- « nant comment Sainct-Paul fut battu de verges par « les Juifs et l'autre comment Sainct-Paul chassa le « diable du corps d'une femme nommée Philippu- « cienne, payé le xxvie jour de may, ci. vii l. »

1526-1527. « A Nicolas Halins, ymagier, pour deux « hystoires pour le grand portail du milieu, assavoir « l'une comment Nostre Seigneur fut buffetté, yeulx « bandés, et l'autre comment il fut coroné du chap- « peau d'espine, pour ce à lui payé. . . . vii l. »

« A luy pour une hystoire comment Pillatte « monstre Nostre Seigneur aux Juifs, en disant : *Ecce* « *homo,* payé le vii janvier [1526 *(v. st.)*]. lxx s. »

« Le xxv janvier, pour une hystoire comment « Pillatte jugea Nostre Seigneur et qui lava ses « mains, payé . . . . lxx s. »

« A luy, le x febvrier l'an de ce compte, pour une « hystoire comment Dieu porte sa croix au mont de « Calvaire. . . . . lxx s. »

« A luy, le vi^e jour d'avril [1526 (*v. st.*)] pour « trois hystoires ; s'est assavoir le premier comment « Nostre Seigneur descendit ès enfers, le deuxième « comment il fut mis au sépulchre, et le troisième « comment Nostre-Dame-de-Pitié teint Nostre Sei- « gneur sur ses genoulx après ce qu'il fut descendu « de la croix. . . . . x l. x s. »

« Au dict Nicolas Halins, le deuxième d'avril, « v^c xxvii (1) pour une hystoire comment Nostre

(1) Il est écrit ainsi sur le compte, quoique la fête de Pâques ne tomba que le 21 avril 1527, le mot *vingt* aura été omis.

« Seigneur fut descendu de la croix par Joseph et
« Nichodemus, payé . . . . lxx s. »

« Au dict Nicolas Halins, le premier jour de juing, « pour deux hystoires, une comment on lieve Nostre « Seigneur avec la croix et l'autre comment il est « pendu en la croix, paié, le quinze décembre, « ci. . . . . vii t. »

A la fin du compte de cette année 1526-1527, on donne à Nicolas Halins « pour récompense des hys- « toires qu'il a faicts pour les portaulx et tours de « ceste église. . . . . lx s. (1). »

Les travaux du statuaire pour le grand portail semblent s'être terminés dans cette période, car on ne rencontre plus que deux fois, dans les comptes, le nom de cet artiste dont la fécondité fut si merveilleuse. Une fois, en 1527-1528, pour la façon des armoiries du Dauphin, une autre dans le compte de 1530-1531, où l'on voit une somme payée « à Nicolas « Halins, ymagier, le xiiiie jour de janvier, sur la « somme de xxxvi livres tournois à quoy il a mar- « chandé à Messeigneurs de faire trois ymaiges assa- « voir : Nostre-Dame-de-Pitié, Jehan et la Made- « leine auxdeux bouts, selon le volume et l'ordre « que le maistre maçon de ceste église lui a « donné (2) »

Ces trois statues furent placées dans les trois niches que l'on peut voir au pignon, découpé à jour, qui orne le portail du milieu et qui en est une des

(1) Cette dernière somme a été payée par suite d'une délibération du Chapitre du 28 juin 1527.

(2) Compte de l'année 1530-1531.

parties les plus riches et les plus remarquables (1).

Si l'on compte le nombre des statues sorties du ciseau de Nicolas Halins et si l'on ajoute à ce nombre deux autres « petites hystoires faites pour le « grand portail » par Yvon Bachot, « tailleur d'i- « mages » en 1533-1534, on ne trouve que 39 statues et cependant le nombre des niches à remplir, surtout si l'on a égard à celles qui se trouvent dans les voussures des trois portiques, est presque quadruple. Toutes ces niches ont elle été remplies ? Nous ne pouvons donner sur ce point aucun renseignement certain, les comptes des années suivantes, sont muets sur ce point. Nous devons cependant faire remarquer que nous n'avons pu relever que les statues dont le prix a été payé par la fabrique. Peut-être en a-t-il été pour les statues comme pour les verrières, dont le plus grand nombre est dû à la piété des fidèles ? Les habitants de la ville de Troyes, ses nombreuses et riches corporations, les membres du Chapitre et du clergé portaient à la Cathédrale un intérêt bien connu. Nous ne pouvons nous empêcher de croire que la fabrique, en mettant un terme à ses dépenses de statuaire, comptait sur la munificence et le zèle des fidèles, pour compléter l'ornementation d'une œuvre qui était celle de tous. Aussi nous sommes persuadés qu'un certain nombre de statues a dû être donné, qui est venu s'ajouter à celui que nous avons signalé (2). Mais nous avons

(1) *Voyage archéologique*, p. 129.

(2) Ainsi nous voyons dans les comptes de l'année 1530-1531, un paiement fait à un charpentier « pour avoir affresté l'engin pour « mettre ung levite sur le grand portail » et on ne trouve pas la

peine à croire que l'ornementation du grand portail en ce point ait jamais été complète (1).

Nous venons de donner tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur Nicolas Halins, cet artiste sous lequel se formèrent probablement les sculpteurs si renommés que Troyes comptait au XVIe siècle, comme les Gentil (2), les Dominique et autres ; nous ne pouvons, malheureusement, indiquer comme existant aucune de ses œuvres. Le marteau révolutionnaire a tout brisé et des richesses

dépense de cette statue. Dans les comptes de l'année 1571, le 8 avril, à la dépense pour les charpentiers, nous lisons cette mention : « Paié pour avoir monté l'ymage de saint Timothé que a fait faire « Monsieur de Villemor. » Le Chapitre avait dû pendant longues années se préoccuper de l'ornementation du grand portail. On voit, dans une délibération du Chapitre du 21 janvier 1687 (registre 1539) « qu'il a été fait prix avec Claude Mignot, maître « sculpteur, qui a déjà réparé l'image de saint Jude ; pour celle « de saint André qu'il convient faire à neuf pour remplir la 3e ni- « che qui est au côté droit de l'entrée du milieu du grand portail « de ceste église. » Il lui est paié pour cette statue 36 livres, plus 12 livres pour récompense.

(1) Ce qui confirmerait notre pensée, c'est que sur une ancienne vue, assez grossièrement dessinée, de la façade du grand portail (cabinet de M. Carteron, mon beau père), ainsi que sur une autre vue de cette façade, en date de 1718 et qui sert de frontispice d'un des breviaires de l'Eglise de Troyes, on remarque qu'il n'y a de statues que dans les niches du rez-de-chaussée de la façade et que les niches des parties supérieures sont vides. Nous possédons, à Troyes, plusieurs vues du grand portail, mais elles sont postérieures à la révolution, et si sur quelques-unes l'on y voit toutes les niches ornées de statues, ces statues ne doivent leur existence qu'au crayon fantaisiste de l'artiste qui a dessiné ces vues.

(2) Dans le *Voyage archéologique*, p. 128, il est dit que la tradition attribuait plusieurs des statues du grand portail à François Gentil.

artistiques que nous avaient légué les xve, xvie et xviie siècles, à peine quelques épaves nous sont restées auxquelles nous puissions, avec certitude, attacher le nom de leur auteur.

Nous avons déjà dit que les comptes des deux années 1528-1529 et 1529-1530 manquaient. Nous ne pouvons donc rien donner de précis sur les travaux exécutés pendant ces deux années. Nous pensons que la taille des pierres avait dû continuer et la maçonnerie s'élever à une hauteur telle, qu'il était impossible de retarder plus longtemps la construction des gros piliers intérieurs des tours, et par suite d'enlever définitivement les dernières murailles de la vieille chapelle Dreux de la Marche ainsi que la vieille tour. Aussi on voit que du côté de la vieille chapelle Dreux de la Marche, les travaux de démolition étaient commencés avant l'hiver 1530-1531 ; que le six janvier 1531, un marché intervint avec les charpentiers pour abattre la charpente de la vieille tour et la redresser au parvis, c'est-à-dire sur la place actuelle de Saint-Pierre et près le puits qui avait été creusé en 1506-1507 ; et qu'un autre marché fut conclu avec les couvreurs pour découvrir la vieille tour « et recouvrir la nouvelle sur « les cloches et sur l'horloge. »

En effet, le beffroi portant les cloches, avait été dressé sur la place même ; on l'avait revêtu extérieurement d'un torchis ; on y avait pendu les grosses cloches et abrité la grosse horloge. Sur cette opération, nous citerons le passage suivant qu'on lit aux comptes de cette année 1530-1531 : paié aux serruriers « à faire les ouvrages pour les cloches

« de la grosse tour qui furent abbatues et descen-
« dues pour abattre la vieille tour où elles estaient,
« et sont de présent en la tour et beffroy que Mes-
« seigneurs ont fait faire au parvis de ceste église ».

Pendant la deuxième semaine de janvier 1531, les manouvriers recommencent la démolition des vieilles maçonneries « qui sont entre les tours « neuves ; » ils en tirent la « roche et bonne pierre » et mettent à part les bois provenant de la vieille tour ; puis on les voit continuer la démolition « des vieilles voltes et murailles d'entre les tours ». La troisième semaine du mois de février suivant, les manouvriers reprennent la démolition « des « vieilles murailles, des voltes de la vieille cha- « pelle Droyn » et ils achèvent d'abattre cette ancienne construction. La partie de la vieille tour, à l'aspect du midi, fut seule démolie à cette époque, le surplus de l'édifice ne le fut que quelques mois plus tard ; aussi on prit la précaution de mettre un étai ou « colombe ou grand huis qui entre dans la « tour ». On voulait fonder le pilier « parvoye » de la tour Saint-Paul, n° 91 ; pour rendre la place libre, il était nécessaire de faire les démolitions que nous venons d'indiquer (1).

La quatrième semaine de mars 1531, on commence à creuser les fondations du gros pilier, n° 91, dont nous venons de parler et qui devait soutenir intérieurement la tour Saint-Paul. En la dernière

(1) Ces détails, trop longs et trop minutieux peut-être, nous ont cependant semblé indispensables pour fixer d'une manière incontestable la position du gros clocher, et par suite celle de la principale entrée de la précédente Cathédrale.

semaine d'avril, on avait trouvé « le turc (1) » et on fit la maçonnerie des fondations, malgré l'abondance des eaux qui était telle que, dans les premiers jours, il fallut, pour les épuiser, employer 49 manouvriers. En la deuxième semaine de mai 1531 on était maître des eaux et les maçons seuls travaillaient aux fondations.

La journée du 1er juillet 1531 fut signalée par un grand événement et par un douloureux accident. Nous les trouvons mentionnés dans un chapitre spécial et portant en titre : « Despense pour refaire « l'arc boutant qui estait ja fait et cheut le samedi « d'après la Sainct-Pierre et Sainct-Paul, en l'an « vc trente et ung, par la faulte des maçons qui os- « tèrent trop tost la clef du scintre, pourquoi tout « vint à bas et fut tué Colin Milley, l'un des ma- « çons. »

Le malheureux maçon, qui ne survécut que quelques heures, fut soigné et enterré aux frais de la fabrique.

Quel était l'arc-boutant qui s'était ainsi écroulé ? où était-il situé ? Nous croyons en trouver l'indication ainsi que l'explication de son existence dans un des articles des comptes de l'année suivante 1531-1532. Nous ferons remarquer que les comptes des deux années 1528 à 1530, qui ont précédé l'événement, n'existent plus ; par conséquent, nous ne pouvons faire que des conjectures sur les faits

(1) « Le Turc. » On dit aujourd'hui à Troyes le tuf, pour désigner la terre solide sur laquelle on asseoit les fondations.

qui se seraient produits dans le cours de ces deux années (1).

On sait qu'en 1528, la maçonnerie du grand portail et une partie de celle des tours, c'est-à-dire la face occidentale de chacune d'elles, le mur septentrional de la tour Saint-Pierre et le mur méridional de la tour Saint-Paul étaient élevés à une hauteur considérable. Mais les gros piliers intérieurs, n°s 91 et 92 qui, à l'entrée de la nef devaient porter les angles des tours, n'étaient pas même encore fondés. Ces deux piliers et les murailles, élevées au-dessus d'eux, devaient un jour contrebuter la façade occidentale et les deux murailles latérales des tours. En attendant, la vieille tour et l'ancienne chapelle Dreux de la Marche avaient servi d'étai. La démolition de ces édifices étant commencée, soit que l'on craignit quelque mouvement dans la maçonnerie du trumeau du portail Saint-Paul, n° 88, soit même que ce mouvement se fut déjà manisfesté, ce qui est probable (2), un arc-boutant, en craie, comme on a pu en voir construire à diverses époques dans tant de parties

(1) On ne trouve, dans les comptes de 1530-1531, aucune mention concernant l'achat de bois pour le cintre dont on va parler et pour les frais de sa construction. Ces dépenses peuvent figurer dans les comptes des deux années 1528 et 1530 qui manquent.

(2) Immédiatement après la chute de l'arc-boutant, les charpentiers disposèrent un poteau « pour l'asseoir ou portail devant la « grande porte ». D'ailleurs, si la construction de cet arc-boutant n'eut été qu'une mesure de précaution, cette mesure aurait dû être prise également du côté de la tour Saint-Pierre, et nous n'avons découvert aucun document qui révélat que des étais ou un arc-boutant aient été placés de ce côté.

de l'église, fut élevé dans le courant de juin 1531, pour soutenir provisoirement, sans doute, l'ensemble de cette maçonnerie. Cet arc-boutant devait s'appuyer contre le pilier, n° 61, de la nef, qui soutient le grand pignon. Ces indications résultent de plusieurs textes, dont nous allons citer le plus important, et qui se trouve dans les comptes de l'année 1531-1532. En juin 1532, on achète, de l'avis de Pierre Cambiche, plusieurs pièces de bois de 58 à 60 pieds de longueur, et d'un pied deux doigts en carré « pour faire des estats ou estansons pour « estançonner et mettre lesdites pièces entre le pil- « lier neuf qui est entre le grand portail et le por- « tail Sainct-Paul [le gros pilier contrefort ou tru- « meau, n° 88], au-dessoubs de l'arc-boutant de « pierre qui se prant au dict pillier en boutant « contre le pignon de la nef ; à cause que le dict « maçon [Pierre Cambiche] a dict et reporté que le « dict arc-boutant n'être suffisant (1).

(1) Comptes de l'année 1531-1532. La longueur et la quantité des bois achetés immédiatement après l'accident pour la reconstruction du cintre et l'importance de la main d'œuvre, indiquent bien qu'il s'agissait d'un travail d'une grande élévation et d'une grande portée (Comptes de l'année 1530-1531).

Nous devons faire remarquer que les hautes fenêtres et le triforium qui se trouvent de chaque côté de la nef entre les gros piliers, n°s 91 et 92, et les piliers de la nef, n°s 61 et 62, qui portent le pignon, sont remplis aujourd'hui par un mur de maçonnerie plaine. Le mouvement qui avait nécessité la construction de l'arc-boutant provisoire dont on vient de parler, se faisant probablement toujours sentir, le vide des fenêtres et du triforium a été comblé, pour que l'ensemble du grand portail et des tours vint s'appuyer sur tout l'édifice. Nous n'avons pu trouver à qu'elle époque ce travail aurait été fait. Il serait cependant possible, qu'en comblant la

Pendant que l'on continuait les fondations du pilier intérieur, dit « parvoye », n° 91, et que l'on s'occupait à réparer l'accident du 1er juillet 1531, on terminait la démolition des dernières parties de la maçonnerie de la vieille tour existant encore du côté du portail Saint-Pierre. Dès la quatrième semaine d'octobre 1531, les manouvriers se mirent à l'œuvre et on les voit dans la deuxième semaine de février 1532, « parachever d'abbastre la vielle tour « et commancer à creuser pour fonder le pillier « parvoye du costé de la grande rue, » n° 92. Ainsi disparurent les derniers débris de la Cathédrale élevée en 980, par le zèle et la piété de l'évêque Milon.

Les appréhensions sur la solidité de la maçonnerie du grand portail avaient dû émouvoir le Chapitre et appeler son attention, lorsqu'une nouvelle circonstance, d'une grande gravité, vint éveiller plus vivement encore sa sollicitude : Jean de Damas, dit de Soissons, le maître maçon qui dirigeait les travaux depuis 1508, mourut le jour de la Saint-Thomas [21 décembre] 1531. Il était tombé malade pendant l'été de cette année, mais ce ne fut que dans la troisième semaine d'octobre qu'il fut forcé

fenêtre et le triforium du côté de la rue, on ait été guidé par un autre motif, qu'on ait voulu au contraire que le pilier du pignon, n° 62, s'appuya sur la tour. Ce pilier, en 1517-1518, avait fait un mouvement qui avait obligé à remanier la verrière. On lit dans la dépense, article du *verrier*, « pour aveoir levé tous les pannaulx « d'un jour de la verrière joignant de la vieille tour, en laquelle « est l'istoire de l'invention de la croix, pour ce que le pillier avait « print faiz d'environ ung pouce, pourquoy a convenu allonger les « barraulx et verges de fer ». (Comptes de l'année 1517-1518.)

de suspendre son travail. A partir de ce moment et jusqu'au jour de sa mort, il continua à recevoir le salaire convenu précédemment, c'est-à-dire 40 sous par semaine. Pendant ce temps, son frère Pierre de Damas, l'aîné, dont le nom figure parmi les tailleurs de pierre employés dans les premières années de la construction des tours, fut appelé par le Chapitre à le suppléer ; il recevait cinq sous par jour de travail.

Jean de Damas mort, il fallut pourvoir à son remplacement.

L'œuvre commencée était celle de Martin Cambiche. Le Chapitre n'ayant probablement pas libéré ce dernier de l'obligation de la diriger (1) ; c'était donc au maître de cette œuvre qu'appartenait le droit comme le devoir de désigner celui qui devait continuer l'entreprise. Mais, retenu par son grand âge et empêché sans doute par les infirmités de la vieillesse, Martin Cambiche ne pouvait plus directement agir ; aussi nous voyons, pour accomplir cette mission, apparaître son fils, Pierre Cambiche, qui occupait, à Paris, une des positions les plus élevées, car il est désigné, à cette époque, comme « l'un « des quatre maistres maçons de Paris. » Pierre Cambiche, on s'en souvient, avait travaillé comme simple tailleur de pierre sur le chantier de l'Eglise de Troyes pendant quatre ans environ, de 1508 à 1512. Le 8 juin 1519, il était venu à Troyes pour visiter la maçonnerie et les ouvrages de l'église et

(1) Voir à la page 106 ci-dessus la délibération du Chapitre du 3 décembre 1516.

faire son rapport au Chapitre, qui fut très-satisfait, et lui fit payer une somme de 20 livres (1). Il n'est point dit si cette visite fut requise par le Chapitre ou si elle émanait de l'initiative de Martin Cambiche. On peut cependant remarquer qu'elle avait été faite au moment même où Jean de Damas était accepté par le Chapitre comme maître de l'œuvre, et où la retraite de Martin Cambiche semblait définitive.

Le 31 mars 1532, par ordonnance du Chapitre, Jean Bailly, l'un des maçons de l'Eglise de Troyes, dont nous allons parler, reçut mission de se rendre à Paris et de là à Beauvais, pour « parler à Maistre « Pierre Cambiche, l'un des quatre maçons de Pa- « ris, et à Maistre Martin Cambiche, son père, « Maistre maçon de Beauvais, pour consulter avec « eux touchant la besogne des tours de ceste Eglise « et principalement du pillier parvoye que l'on veult « présentement fonder. » Pierre Cambiche se rendit à cette invitation et vint à Troyes dans le mois de mai 1532. Nous voyons dans un article de dépense qu'il est payé « à Maistre Pierre Cambiche, « l'un des Maistres maçons de Paris, que Messei- « gneurs envoyèrent quérir tout exprès pour sçavoir « de luy son oppinion sur la fondation des pilliers « parvoye et pour pourveoir d'un maistre maçon « pour conduyre et avoir la charge de la maçonne- « rie de ceste église, attendu que puis naguères « feu Jehan Damas, dict de Soissons, est allé de vie « à trépas, qui avait la charge de ceste maçon-

(1) Représentant 578 fr, 5 c.

« nerie....... en may, pour ses sallaires seule-
« ment. . . . . xlix l. x s. (1) ».

Il résulte des deux passages que nous venons de citer, que la présence de Pierre Cambiche à Troyes avait un double objet : donner son avis sur la construction des piliers intérieurs des tours ou « pilliers « parvoye », et pourvoir au remplacement de Jean de Damas, le maître maçon, qui venait de mourir.

Les craintes, fondées ou non, que l'on éprouvait sur la solidité de la maçonnerie de la façade du grand portail provoquèrent, sans doute, une étude toute particulière de la part de Pierre Cambiche. Quel fut son avis au sujet des deux piliers intérieurs, n°s 91 et 92 ? Aucun écrit ne nous le révèle, mais il nous semble présumable que les fondations de ces piliers étant à peine commencées, ce fut d'après son opinion et pour offrir un point d'appui plus puissant aux tours et à la grande façade du portail que leur construction fut faite dans les proportions énormes qu'ils ont actuellement et qui n'étaient point probablement celles que Martin Cambiche leur avait données dans ses premières conceptions. Le volume si disproportionné de ces piliers a pour résultat de leur donner l'écrasante lourdeur qu'ils présentent aujourd'hui, de rétrécir la grande nef près le portail du milieu, et en diminuant la distance qui les sépare des piliers du grand pignon, n°s 61 et 62, d'imposer aux arcs de ces piliers les formes incomplètes et disgracieuses qu'elles offrent aux regards (2).

(1) Représentant 929 fr. 15 c.

(2) Ces piliers, n°s 91 et 92, ont 5 mètres 70 centimètres de dia-

On expliquerait ainsi un défaut qui serait d'autant plus reprochable que Martin Cambiche avait eu liberté entière, et que pour suivre ses inspirations personnelles il n'avait point hésité à sacrifier des parties considérables de l'édifice antérieurement construites, telles que le grand pignon, la libre perspective des collatéraux de la nef et les deux piliers n°s 63 et 64. Nous sommes heureux de ne pas laisser à la charge de la mémoire du Maître maçon de Beauvais, ce qui serait une lourde faute, si réellement les dimensions actuelles de ces gros piliers étaient conformes au plan dressé en 1502. Faute qui malheureusement n'est pas la seule. L'examen du raccord des constructions précédemment faites avec celles dues à l'initiative de ce maître, en révèle plusieurs autres à l'œil le moins exercé ; elles impressionneraient péniblement si les beautés du reste de l'édifice n'attiraient pas à elles tous les regards.

mètre, tandis que le diamètre moyen des piliers de la grande nef est d'environ 2 mètres 60 centimètres, or le point central des piliers, n°s 91 et 92, est séparé du point central des piliers de la grande nef qui les précèdent immédiatement par une distance à peu près égale à celle qui se trouve entre les points centraux des piliers de la grande nef; ainsi, entre le point central du pilier n° 91 et le point central du pilier n° 61, qui le précède, on mesure 6 mètres 95 centimètres et les points centraux des autres piliers de la grande nef sont distant de 7 mètres 5 centimètres ou de 7 mètres 10 centimètres. Ces derniers piliers ayant un diamètre d'environ 2 mètres 60 centimètres à la base, l'intervalle moyen entre deux bases est de 4 mètres 40 centimètres environ. Mais entre le pilier n° 61 et le pilier n° 91, on ne trouve plus qu'une distance de 2 mètres 75 centimètres; de là, la forme étriquée de l'arc qui surmonte les deux piles; de là, à l'entrée de la Cathédrale, l'absence de cette symétrie et de cette régularité qui sont les premières conditions de la beauté dans un monument.

L'autre objet de la mission de Pierre Cambiche était le remplacement de Jean de Damas. Martin Cambiche, en désignant ce dernier au Chapitre comme conducteur des travaux et devant les diriger à son lieu et place, n'avait probablement pas été guidé par la seule considération du mérite de Jean de Damas ; un motif plus puissant existait, qui s'explique par le droit que le maître avait sur l'œuvre entreprise et par le devoir qui lui incombait de la mener à fin. Jean de Damas était gendre de Martin Cambiche, à ce titre les droits et les devoirs de son beau-père devenaient les siens. Ce fut sans doute cette même considération qui fut prédominante dans la désignation du nouveau conducteur des travaux, que fit Pierre Cambiche, le fils du maître, au Chapitre de l'Eglise de Troyes.

Au nombre des principaux maçons ou tailleurs de pierre qui étaient alors occupés sur le chantier de la Cathédrale, se trouvait Jean Bailly. Il était probablement le fils de Jean Bailly, l'un des maîtres maçons dont nous avons relevé les noms qui, sous la direction de Martin Cambiche, se partagèrent avec Jean de Damas et Jeançon Garnache, les premiers travaux du portail et des tours. De plus, il était gendre de Jean de Damas, en conséquence, petit gendre de Martin Cambiche et neveu de Pierre Cambiche ; par suite les droits et les devoirs du premier maître de l'œuvre étaient aussi devenus les siens. Ce fut, sans doute, sur la présentation faite par Pierre Cambiche au nom de son père, que le Chapitre, par sa délibération du 17 mai 1532, pour remplacer Jean de Damas, fit choix, de Jean Bailly et de Pierre de Damas

l'aîné, dont il a été déjà parlé. Leur salaire fut fixé pour chacun à 6 sous 8 deniers par jour, qui étaient pour six jours de travail, l'équivalant de 40 sous par semaine.

Pierre de Damas, qui n'avait reparu sur les chantiers de la cathédrale qu'à l'occasion de la maladie de son frère et qui n'avait probablement été nommé, en mai 1532, l'un des maîtres maçons de l'église, que pour aider, de son expérience, Jean Bailly, le gendre de son frère, quitta définitivement les travaux à la fin d'octobre 1532, laissant au jeune maître toute la charge de leur conduite. Le salaire de ce dernier resta comme il avait été fixé, par la délibération du 7 mai 1532, à 6 sous 8 deniers par jour de travail réel, à la différence de Martin Cambiche et de Jean de Damas, qui étaient payés à la semaine sans diminution pour les fêtes chomées (1). Si la fabrique n'attribua pas à Jean Bailly, outre ce salaire, des gages ou pension, comme elle l'avait fait pour Antoine Colas et Jeançon Garnache, elle lui donna le logement à partir de l'année suivante 1532-1533 ; il était payé pour ce logement 8 livres par an (2).

Nous avons déjà vu que dès la fin de février 1532, les manouvriers avaient commencé à creuser les fondements du second pilier intérieur, n° 92, du

(1) Il y avait encore en 1532, dans le diocèse de Troyes, 56 fêtes chomées en semaine Le catalogue de ces fêtes, dressé en 1501, était encore maintenu (note de la page 24 ci-dessus, Cf. M. Lalore, *les fêtes chomées*, page 23). C'était sur la semaine une diminution d'un jour ou d'un sixième ; la rémunération pour une semaine n'était donc, en réalité, que le salaire payé pour cinq journées. Voir à l'Appendice, à la suite du récit.

(2) Représentant 138 fr. 45 c.

côté de la rue. Les mêmes difficultés que l'on avait rencontrées, en creusant pour les fondations du premier pilier, se manifestèrent : l'abondance des eaux fut considérable ; on ne commença la maçonnerie que dans la dernière semaine de mai 1532. Dans la deuxième semaine de juillet, même année, on creusa pour « les fondements de la chaine de pierre qui « se fait de pilier à l'autre », c'est-à-dire entre les deux gros piliers, n°s 91 et 92. En l'année 1532-1533, on continua la maçonnerie de ces gros piliers. La marche de ce travail fut rapide, car on voit, dans le compte de l'année suivante 1533-1534, que des achats importants de bois sont faits tant pour les échafauds des gros piliers que pour faire les cintres qui doivent servir à la construction des divers arcs doubleaux qui se trouvent sous la tour Saint-Paul ; et Jean Huyart, comptable de la fabrique, constate, lors de son entrée en exercice, le premier dimanche après la Madeleine 1533, que la maçonnerie était « à la haulteur de la retombée. »

Deux grandes statues, représentant la sainte Vierge et l'ange dans le mystère de l'Annonciation, avaient été taillées en l'année 1533-1534. On voit, dans le compte de la dépense, le prix du transport de deux gros blocs de pierre, chacun de cinquante pieds « pour faire les deux ymages de l'Annoncia-« tion du grant portail, dont n'a encore été amené « que l'un des dits blocs pour faire l'ange, et l'autre « est demeuré à Sainct-Vinnemey (1) ». Au mois

(1) Saint-Vinnemer, Yonne, arrondissement Tonnerre, canton Crusy.

d'août 1534, ces statues furent placées au lieu qui leur était destiné, car on paya les charpentiers pour avoir dressé « une plateforme devant le grant por-« tail pour mettre les grandes ymages de l'Annon-« ciation. » Nous n'avons point trouvé le nom de l'artiste qui avait sculpté ces statues ; le prix en aura été probablement payé par quelque pieux fidèle.

Dans l'année 1533, on voit reprendre les travaux de maçonnerie de la tour Saint-Pierre. Ces travaux avaient été suspendus en 1526 (1), pour être portés sur la tour Saint-Paul. Pendant les trois années qui avaient précédé, c'est-à-dire de 1530 à 1533, on s'était principalement occupé de la construction des gros piliers intérieurs, dits « parvoyes », nos 91 et 92, et les travaux semblent avoir été suspendus pendant ce temps sur toutes les autres parties du grand portail et des tours. Nous avons vu qu'en 1527 (2), tout le rez-de-chaussée du grand portail et des tours devait être terminé jusqu'aux premières galeries. Nous avons également vu, par une mention relevée dans les comptes de l'année 1530-1531, que nous avons citée (3), qu'à cette dernière époque, le pignon du milieu de la grande façade devait aussi être construit. Nous ne pouvons préciser exactement la hauteur à laquelle était parvenue la tour Saint-Pierre en 1533, mais elle s'élevait au-dessus du pignon qui décore la façade de cette tour, ainsi que

(1) Page 113.
(2) Page 113.
(3) Page 118.

nous avons pu le remarquer dans le compte de l'année 1534-1535 et dans un passage du compte de l'année suivante que nous reproduirons plus loin.

Les travaux commencés continuèrent de 1533 à 1536. Ils eurent pour objet notamment la construction des arcs doubleaux qui se trouvent intérieurement sous la tour Saint-Pierre (1) et l'élévation des murailles de cette tour, tant du côté de la place que du côté de la rue. Nous trouvons, dans le compte de l'année 1534-1535, deux indications importantes, la première concerne le paiement fait, en juillet 1535, au charpentier « pour remuer la « grue pour servir à faire le plain pan d'entre le pi- « gnon de devant l'église, et le gros pillier du costé « devers le pavé ». L'autre est relative à la dépense réalisée pour « faire le plain pan d'entre le gros pillier « de la tour, et le pignon de la tour, et le pignon du « grant portal, du costé devers Monsigneur le chan- « tre [côté de la rue] ». Dans le compte de l'année 1535-1536, on voit le paiement fait aux maçons qui ont travaillé à « haulcer la muraille du quarrey « contre l'église pour asseoir les grosses cloches » (2).

(1) Comptes de l'année 1534-1535. On a pu remarquer dans le passage du *Voyage archéologique* cité dans la note de la page 110, ci-dessus, relatif à l'achèvement des voûtes des deux dernières travées des collatéraux, c'est-à-dire des voûtes étant sous les tours, qu'il est dit que ces voûtes étaient restées inachevées. En effet, les arcs doubleaux seulement avaient été construits ainsi que nos comptes le mentionnent L'on s'expliquera facilement que la confection des voûtes ait été ajournée par suite des divers transports des grosses cloches faits d'une tour à l'autre, ainsi qu'on le verra plus tard.

(2) Comptes de l'année 1535-1536.

Cette surface, que l'on ménageait ainsi, allait être utilisée pour servir de base au beffroi des grosses cloches. On se souvient qu'avant la démolition des derniers débris de la vieille tour, en janvier 1531 (1), on avait dressé, avec la charpente du vieux beffroi, sur la place même du parvis, une tour en bois où étaient placées les grosses cloches et la grosse horloge. Cette construction n'était que temporaire. En effet, cinq ans après, en août 1535, les charpentiers se mettent à l'œuvre « pour faire « le befroy pour asseoir les cloches de l'église au- « dessus de la muraille par devers le pavé ». En décembre, même année 1535, on abat les charpentes qui étaient sur la place, et mettant à profit les échafauds des maçons, on monte sur l'espèce de plateforme que présentait la tour Saint-Pierre le nouveau beffroi dans lequel sont replacées les cloches et la grosse horloge. Ce beffroi s'élevait donc au-dessus des arcs doubleaux qui devaient soutenir les voûtes intérieures de la tour, et il ne devait occuper qu'une partie du carré de cette tour, car nous avons trouvé la dépense faite pour couvrir « d'aissy « l'espace entre la tour de bois où sont les cloches « et le pan du pillier de la tour du portal. » Au rez-de-chaussée, des cloisons avaient été dressées qui défendaient les cordes des cloches. Dans la partie supérieure, au-dessus de la maçonnerie, cette construction était garnie de planches, de palissons et de torchis. On lit à la dépense : « pour palleçon- « ner tout autour du premier estage du beufroy

(1) Pages 121, 122.

« neuf où sont de présent les cloches..... torcher le « dit estage..... et les cloisons au bas du gros clo- « cher où pendent les cordes (1) ». Ce beffroy était terminé à la fin de l'année 1535. On voit en janvier et mars 1536, démonter l'échafaud ou « plate- « forme étant soubs la tour neufve du costé devers « le pavé où sont à présent mises les grosses « cloches (2) ».

Pendant que ce travail s'exécutait, les charpentiers commençaient d'autres travaux d'une plus grande importance, on commençait à disposer les grands échafauds nécessaires pour pouvoir continuer l'exhaussement de la façade du grand portail et celui des tours. On rencontre dans le compte de l'année 1535-1536, à la dépense, les diverses indications qui suivent : En juillet 1535, « pour com- « mencer à faire la plateforme pour l'asseoir entre « les deux gros pilliers du portal devant » ; c'est-à-dire entre les deux contreforts ou trumeaux de la façade, n°s 85 et 88 ; en décembre même année : « continuer à taller la plateforme entre les deux « pilliers neufs devant l'église » ; en janvier 1536, « continuer à taller la plateforme d'entre les deux « gros pilliers et taller la grande roue pour l'engin « à mettre sur la plateforme (3) ». Les « gros pil- « liers », dont il est parlé, sont toujours les deux trumeaux, n°s 85 et 88.

Ces travaux de charpenterie continuèrent pendant

(1) Comptes de l'année 1535-1536.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*

l'année 1536-1537. Ces grands échafauds occupaient, d'après les indications que nous venons de faire connaître, le milieu de la façade; cependant ils étaient disposés de telle sorte, qu'ils devaient pouvoir servir à l'exhaussement des tours, comme à celui de la façade. Nous remarquons, en effet, que trois grues étaient dressées sur ces échafauds. La première servait à lever les pierres du milieu de la façade, on la désignait sous le nom de grande grande grue. Dans le compte de l'année 1536-1537, nous voyons en janvier 1537 une dépense faite : « pour rehaulser et raprocher la grande grue pour « haulcer le grant chevron qui est devant sur le « grant portal ». La seconde était employée à la construction de la tour Saint-Pierre. On lit dans un article de dépense, en août 1536, les mots suivants : « ..... pour mettre la grue pour haulcer la tour « devers le pavé ». Il est question de la troisième grue, en novembre 1536, où nous voyons « mettre « l'autre grue en santier [chantier] pour taller et « asseoir sur la plateforme qui sera du costé dextre « pour l'autre tour (1) » ; c'est-à-dire la tour Saint-Paul.

La construction du beffroi sur la tour Saint-Pierre, ainsi que la construction des grands échafauds, n'avaient point suspendu le travail des maçons ; la taille des pierres avait continué sans interruption et l'on dut recommencer à élever la maçonnerie aus-

(1) Comptes de l'année 1536-1537. Dans ces comptes on remarque que l'on se sert de l'échafaud pour : « hourdir de trap« pans le hault, pardessoubs le toict de la tour de bois où sont les « cloches ».

sitôt que l'établissement des échafauds put le permettre, c'est-à-dire dans la campagne de 1537. Dans cette campagne et dans celles des années suivantes jusqu'en 1542, nous n'avons rien remarqué que nous devions signaler. Cependant nous trouvons dans le compte de l'année 1540-1541, un article de dépense qui mentionne que Jean Bailly, le maître maçon, se rendit à Paris « pour consulter « maistre Pierre Cambiche sur l'affaire des tours « (1) ». Nous n'avons pu connaître sur quel point avait pu porter cette consultation,

En 1542, la maçonnerie de la façade était élevée à une hauteur telle qu'il devint nécessaire d'exhausser les échafauds. Le compte de l'année 1542-1545, parle d'un paiement fait aux charpentiers le 15 septembre 1542 « pour avoir présenté la devise « du boys qu'il falloit pour rehausser le grand « eschafaud d'entre les deux tours pour monter « l'engin (2)». La présentation de ce devis fut suivie d'importants achats de bois.

On a vu qu'en 1535 (3), le beffroi dans lequel se trouvaient les grosses cloches, avait été dressé sur la tour Saint-Pierre, au-dessus des arcs doubleaux intérieurs. L'établissement de ce beffroi ne dut pas empêcher l'élévation d'une partie de la maçonnerie de cette tour. Un article de la dépense du compte de l'année 1544-1545, concerne les couvreurs qui, en juillet 1545, ont exhaussé « les chanlattes du

(1) Comptes de l'année 1540-1541.
(2) Comptes de l'année 1542-1543.
(3) Pages 136, 137.

« gros clocher affin de hausser la maçonnerye sur « les plains pans joignant du dit clocher (1) ». En février 1545, on voit acheter des bois « pour « faire le grand cintre du doubleau attenant de « l'auteau [la baie où se trouve la grande rose] du « devant de ceste église », et dans le mois de mars suivant, on commence « à faire les cintres des dou- « bleaux et de l'auteau du portail (2) ». Les « dou- « bleaux » dont il est parlé sont évidemment les arcs-doubleaux des hautes voûtes qui existent intérieurement entre les deux tours au-dessus de la grande rose et l'arc-doubleau, sous lequel cette rose devait être posée. Ces cintres en bois sur lesquels devaient se construire les arcs-doubleaux et les voûtes ne furent mis en place que l'année suivante. Dans le compte de cette année, 1546-1547, figure une certaine somme payée à un scieur de long « pour aider à faire les seulx des cintres des « grandes voltes ». Vient ensuite la construction de ces voûtes. On voit faire, dès le mois de février de l'année 1546, l'achat de « xx perches de xxii à « xxiiii pieds de long pour eschafauder et faire les « voltes de ceste eglise ». Avant d'élever ces voûtes, on avait construit le toit qui devait les abriter ; nous avons remarqué dans le compte de l'année 1545-1546, au mois de septembre 1545, un achat

(1) Comptes de l'année 1544-1545.

(2) *Ibidem.* On remarque dans les comptes de cette année, que les maçons ont interrompu leurs travaux depuis la cinquième semaine de juillet 1544, jusqu'à la dernière semaine de septembre « en suyvant, pour les empeschmens des guerres et fortifications « de ceste ville. »

de bois « pour faire la couverture de dessus les « voltes du portal... (1) ».

Le beffroi élevé sur la tour Saint-Pierre avait pu, pendant quelque temps, ne pas empêcher la continuation de la maçonnerie de cette tour, nous venons d'en donner la preuve ; mais il est évident qu'il devait porter obstacle à l'élévation complète et entière du premier étage de la tour; aussi il fut

(1) Comptes de l'année 1545-1546. Lors de la construction des hautes voûtes de la grande nef, nous n'avons point parlé des échafauds qui avaient été élevés pour cette construction. Le motif de notre silence sur ce point, se trouve dans la difficulté que nous avons éprouvée à donner des renseignements précis sur l'importance de ces échafauds et sur la manière dont ils étaient dressés. Une chose que nous avons remarquée, c'est la faible quantité de bois de charpente qui aurait été achetée pour les échafauds, depuis 1483, époque des travaux d'exhaussement des piliers de la grande nef. Il est vrai qu'une somme considérable avait été employée pour l'acquisition des bois nécessaires pour le grand comble de la grande nef (pages 34-37) et que de ces bois une certaine quantité avait pu rester en « garnison » suivant l'expression alors en usage, et servir à la construction des échafauds. Une autre observation que nous avons faite, c'est le peu d'importance de la main-d'œuvre payée aux charpentiers, pour l'élévation des échafauds depuis la dite année 1483-1484, jusqu'en 1496-1497, époque à laquelle un traité intervient entre le Chapitre et Jean Carbonnier, maître charpentier. Suivant ce marché, ce dernier s'oblige, moyennant le payement de 16 livres (au pouvoir de 523 f. 90 c.) à démonter les cintres qui avaient servi à la confection d'une haute voûte, et à les redresser pour la confection de la voûte suivante. L'architecte qui voudrait étudier à fond la question toute spéciale du système d'échafauds employés pour la construction des hautes voûtes de nos grandes cathédrales, pourra consulter nos comptes dans les années 1485-1486; (folio 241), 1486-1487; (folio 291-293), 1491-1492; (folio 164) et 1496-1499, ainsi que le travail de M. d'Arbois de Jubainville. *Documents*, pages 47, 49, 52, 53, 58, 64.

résolu par le Chapitre que le beffroi serait transporté dans la tour Saint-Paul. Au compte de l'année 1545-1546, nous trouvons l'indication d'un paiement fait aux charpentiers « pour avoir transporté, « par ordonnance de Messeigneurs, du XXVII novembre [1545], le beufroi de ceste eglise avec les « cloches estant près de l'une des tours du costé « de la grande rue, sur l'autre tour, du costé de la « maison de l'éveché ». Nous voyons, dans le même mois, le salaire payé aux couvreurs « pour « découvrir le beufroy, pour le transporter du costé « de l'éveché ». Dans un des mois qui suivent, décembre 1545 ou janvier 1546, le serrurier reçoit une certaine somme « pour avoir racoustré le gros « reloge et l'avoir mis et monté au beufroy de ceste « Eglise transporté, en ceste année, sur la tour du « costé de la maison de l'éveché ». Plus tard, le 27 janvier 1546, le serrurier se fait payer le prix d'une « croix de fer pesant IIII^xx XVI livres, la quelle « a esté mise sur le beufroy de ceste Eglise ». Le 4 février suivant, on voit le payement fait à Michel Thays, peintre, « pour avoir paint la « dite croix et doré les fleurons d'icelle, de fin « or (1) ».

Quelle était la hauteur de la tour Saint-Paul en 1545, au moment du transport des grosses cloches? Nous pensons que cette tour avait atteint sa hauteur actuelle et qu'elle s'élevait jusqu'à la deuxième galerie de la façade. En effet, si la tour Saint-Paul n'avait pas été élevée, en 1545, au point où nous

(1) Comptes de l'année 1545-1546.

la voyons encore aujourd'hui, il nous semblerait bien difficile de fixer à quelle époque cette élévation aurait été complétée. A partir des premiers mois de 1545, le beffroi devait occuper tout l'intérieur du premier étage de la tour, car nous pensons qu'il serait inexact d'attribuer à l'expression *sur la tour*, répétée dans les indications que nous avons relevées, toute sa valeur grammaticale. Si le beffroi eût été *sur* la tour, il eût été exposé à toutes les intempéries de l'air, et il eût été alors nécessaire de protéger les cloches et la grosse horloge par des calandrages de planches, par des torchis, comme cela avait eu lieu lors de l'érection de ce beffroi sur la tour Saint-Pierre en 1535 (1). On ne trouve dans les comptes aucun travail de ce genre exécuté pour cette cause. D'ailleurs, en montant dans l'intérieur de cet étage, on voit les débris d'une puissante charpente qui s'appuie sur les massifs des piliers du rez-de-chaussée, à la naissance même de l'extrados des quatre arcs-doubleaux des voûtes. La présence de cette charpente ne peut s'expliquer que si l'on considère ces vieux débris comme la base même du beffroi de 1545. On remarque encore les premières marches d'un escalier qui devait conduire à la partie supérieure de ce beffroi. Si l'on est forcé d'admettre que le beffroi était dressé dans l'intérieur même du premier étage de la tour, nous croyons qu'on est forcé d'admettre que tout ce premier étage était alors presque complétement construit. Comment, en effet, comprendre

(1) Pages 136, 137.

que l'on ait pu, le beffroi, les cloches, la grosse horloge étant dans cette tour, exécuter les travaux qui complètent intérieurement ce premier étage, surtout ceux du couronnement, tels que les encorbellements faits pour recevoir les arcs doubleaux des voûtes qui devaient être construites sur cet étage? Nous ajouterons qu'il existe à la Bibliothèque de la ville de Troyes, le dessin dressé par Gérard Boudrot, le 5 janvier 1638, d'un projet de balustrade pour poser sur la deuxième galerie du grand portail, au-dessus de la rose. Le dessin représente les deux contreforts des tours qui divisent la façade, et le contrefort de la tour Saint-Paul y est figuré à la hauteur actuelle et dans les conditions qu'il présente aujourd'hui. Comme depuis le dernier transport des cloches dans la tour Saint-Pierre, dont nous parlerons plus loin, et jusqu'en 1638, nous n'avons trouvé aucun document qui pût faire penser que des travaux de maçonnerie d'une certaine importance aient été exécutés sur la tour Saint-Paul, nous devons en conclure qu'en 1545, cette tour était bien réellement dans l'état actuel. Nous devons encore faire remarquer que le couronnement extérieur de la tour ne présentait pas la plateforme que l'on voit aujourd'hui; il n'a été complété que de nos jours, en 1843 ou 1844. Il était surmonté alors d'un toit couvert en tuiles et à quatre pans, que nous montrent les vues du grand portail de la cathédrale, dessinées avant ces derniers travaux. C'était sans doute sur le sommet de ce toit que se trouvait placée la croix

de fer dont il est question un peu plus haut (1).

Les hautes voûtes intérieures du grand portail, pour la construction desquelles, nous avons vu préparer les cintres en 1545, furent terminées dans la campagne 1546, puisque dans le compte de l'année 1546-1547, on voit les charpentiers « au mois de « janvier 1547, commencer à mettre bas les eschaf- « faults et cintres estant sous les haultes voutes du « grand portal (2) ».

La démolition des échafauds fait présumer qu'à cette même époque, fin de l'année 1546, la maçonnerie de la rose du grand portail était également terminée. Cette rose, magnifique spécimen du style flamboyant de la seconde moitié du xv[e] siècle, est une imitation de celle du portail septentrional du transsept de la cathédrale de Sens (3), qui est une des parties les plus remarquables de cette église. Imitation, cependant, qui présente dans l'exécution un caractère de lourdeur que l'on ne peut méconnaître. Cette différence s'explique, c'était, il est vrai, la même main, celle de Martin Cambiche, qui avait tracé le dessin de toutes deux ; mais à Sens, le maître lui-même avait présidé à l'exécution de son œuvre, tandis qu'à Troyes, c'était 50 ans plus tard et par les mains du petit-fils que cet ouvrage était terminé. La manière de faire avait peut-être déjà changé; peut-être était-il déjà difficile d'atteindre au même degré de perfection?

(1) Page 142.
(2) Comptes de l'année 1546-1547.
(3) Pages 61, 62.

Toutefois ne soyons pas trop sévères pour les premiers successeurs de Martin Cambiche, ils ont su conserver, dans les parties inférieures et moyennes de la façade, l'unité qui manque dans les parties supérieures. Cette unité est due à leur respect pour la pensée dont l'exécution leur était confiée. Le Chapitre avait bien compris que ce respect ne pouvait être mieux gardé que par les membres de la famille du maître. En donnant à Martin Cambiche pour lui succéder ses enfants et petits-enfants, non-seulement il témoignait de sa fidélité à des droits acquis, mais il assurait le maintien de la pensée créatrice dans toute son intégrité. Si les parties moyennes du portail de notre Cathédrale paraissent plus anciennes qu'elles ne le sont en réalité, si on voit édifier, au milieu du XVIe siècle, des constructions que l'on pourrait peut-être attribuer à la fin du XVe; cette circonstance est due d'abord au choix de Martin Cambiche, qui avait suivi les inspirations de sa jeunesse, lorsqu'en 1502, il traça le plan du grand portail de l'Église de Troyes, puis à celui de ses premiers successeurs dans la direction de l'œuvre, qui suivirent avec une remarquable fidélité les conceptions du maître.

Nous avons indiqué déjà que la maçonnerie de la grande rose avait dû être terminée en 1545-1546. Ce qui confirme cette indication, c'est qu'à cette même époque, la verrière, probablement celle que nous pouvons encore admirer aujourd'hui, venait d'être posée. En effet, on voit dans le compte de l'année 1546-1547, cet article de dépense : « à « Jehan Souldain, verrier, demeurant à Troyes,

« pour v^{c} LII piez et demy de verre pour l'auteau
« [la rose] de ceste Eglise, au pris de sept sols six
« deniers tournois le pied ; par ses quittances du
« XVIII juillet, VI novembre, VI mars et VIII avril
« [1546 *(v. st.)*], XXIIII avril, XXII juillet et X sep-
« tembre [1547], ci . . . . II^{c} VII l. (1) ».

Il est ontre payé une certaine somme au serrurier pour 674 livres de fer « qu'il a livré et fourny pour « la verrière de l'auteau du costé des tours ».

La construction de la tour Saint-Pierre et du grand portail continua sans interruption de 1547 à 1559, sans que nous puissions signaler rien de remarquable.

En 1559 il fut nécessaire de pourvoir au remplacement de Jean Bailly, qui mourut probablement le 19 août 1559. Cette date est donnée dans le *Voyage archéologique* (2). Elle aurait été relevée d'après l'épitaphe inscrite sur sa tombe ; ce qui est confirmé par les comptes qui font apparaître son remplaçant pour la première fois, la quatrième semaine d'août 1559. Le *Voyage archéologique* parle d'une figure placée dans la gorge de la corniche qui règne au-dessus du cadran de l'horloge. Nous n'avons pu voir cette figure. Elle représente, dit-on, un vieillard qui tient un rouleau sur lequel est inscrit le millésime 1554. Ce vieillard, suivant la tradition, serait l'un des premiers constructeurs du grand portail, Jean Bailly, mort en 1559, comme nous venons de le dire. Il nous est difficile d'admettre que

(1) Représentant 3,478 f. 05 c.
(2) Page 130.

cette figure pût représenter Jean Bailly qui, au moment de sa mort, n'était probablement pas un vieillard, et qui, d'ailleurs, n'était point décédé en 1554. Si elle est l'image de l'un des premiers maîtres maçons du grand portail, elle pourrait être celle de Jean Bailly père, qui a travaillé dans les premiers temps de la construction ; mais elle serait, suivant nous, avec beaucoup plus de probabilité, celle de Martin Cambiche lui-même, tenant à la main le plan de son œuvre.

Nous avons insisté et insisté avec éloge sur le respect gardé par Jean Bailly dans l'exécution des plans tracés par la main de son aïeul, nous l'avons fait avec intention, car si Bailly s'est ainsi abdiqué, pour se soumettre à la pensée d'un autre, c'était bien volontairement et non par impuissance ou par ignorance de l'art nouveau qui régnait alors. Il nous a donné un témoignage du contraire dans la jolie cloison, en style de renaissance, qui ferme encore aujourd'hui la nouvelle chapelle des fonts. Nous voyons dans le compte de l'année 1553-1554, payer à Jean Bailly « pour avoir « fait et parfait une une cloison de pierre de Ton- « nerre, pour fermer la chapelle Droyn en la dicte « Eglise, selon le pourtraict par lui présenté par « marché. . . . . vii^{xx} l. (1) ».

A quelle hauteur se trouvaient les tours et le portail quand la mort surprit Jean Bailly ? Il nous semble qu'il peut être répondu à cette question sans trop de témérité. Si l'on compare le premier

(1) Représentant 1,706 f. 45 c.

étage du portail avec le rez-de-chaussée, on ne remarque, dans la décoration des contreforts, dans la disposition des niches, avec leurs dais, leurs clochetons, aucun changement appréciable de style architectural ; c'est celui de la fin du XVe siècle, celui du plan primitif, que les petits enfants de Martin Cambiche avaient dû se faire un devoir de respecter. Tout le premier étage de la façade et des deux tours devait donc être terminé. La tour Saint-Paul avait déjà, nous l'avons dit, atteint, depuis plusieurs années, la hauteur qu'on lui voit aujourd'hui ; quant à la tour Saint-Pierre, on avait, nous le croyons, élevé toute la partie qui est au-dessus de la seconde galerie du portail jusqu'à la corniche qui est au-dessus de l'arc en plein cintre, dans lequel s'encadre le cadran de l'horloge ; le millésime de 1554, remarqué sur le rouleau que tient le vieillard, dont nous venons de parler, l'établirait surabondamment, si dans l'ornementation de cette partie de la tour, qui présente le même style, on ne retrouvait encore la pensée du premier maître.

Nous pensons qu'il est inutile de décrire les changements apportés dans le caractère de l'architecture de la partie de la tour Saint-Pierre, qui s'élève au-dessus du cadran ; ils frappent le regard de l'observateur le moins attentif ; ils coïncident d'une manière remarquable avec l'époque de la mort de Jean Bailly, et il est presque certain que ce fut à l'initiative du nouveau maître maçon qu'est dû l'abandon du style primitif.

Le maître maçon qui fut appelé à remplacer Jean

Bailly, se nommait Gabriel Favereau. Il commença à travailler la quatrième semaine d'août 1559, il recevait 6 sous 8 deniers par jour de travail, et était logé gratuitement. Les travaux continuèrent, sous sa direction, de 1559 à 1568, sans incident qui doive être signalé.

Le 19 août 1568, suivant délibération du Chapitre, il fut marchandé à Gabriel Favereau « de « parachever ce qui estait à faire en la tour, et « serrer toutes les matières et engins, et pour ce « faire, ont fait marchander au dit Favereau, à la « somme de dix-huit livres, ci..... XVIII l. » Ce marché indique bien l'intention de suspendre les travaux de maçonnerie de la tour. En effet, ils furent arrêtés à cette époque, et on ne trouve dans les comptes des années qui suivent immédiatement, aucun paiement fait pour raison de travaux de maçonnerie à la tour. Gabriel Favereau continua pendant le reste de sa vie, à toucher les 20 livres allouées à titre de gages annuels, mais il cessa d'être logé gratuitement dès l'année 1571 (1). La fabrique avait payé pour ce logement, de 1560 à 1566, 8 livres ; prix qui avait été affecté au logement de Jean Bailly, depuis 1533 jusqu'à sa

(1) Comptes de l'année 1570-1571, folio 104. Les 18 livres représentent 200 fr. ; et les 20 livres représentent 222 f. 25 c.

On remarquera que le maître maçon, lorsqu'il faisait un autre ouvrage que celui concernant le portail, recevait le prix de ce travail arbitré à la journée ; il recevait en hiver 7 sous 6 deniers ; en été, le prix était de 8 sous et même de 10 sous. Nous voyons, en 1569, son manœuvre recevoir pour la journée 5 sous 6 deniers.

mort. En 1566, ce prix fut élevé à 12 livres (1).

A quelle hauteur s'élevait la tour Saint-Pierre au moment de cette suspension? Nous nous croyons autorisés à penser que cette hauteur dépassait ou atteignait presque le sommet des grandes baies où se trouvent placés les *abat-sons*. Nous voyons en effet, dans le compte de l'année 1566-1567, « que le « XXIII janvier 1566 *(v. st.)*, on paie pour xx feul-« les de gros papier pour faire les mosles et quali-« bres des arcs des ouyes de la tour »; en outre, il est payé aux charpentiers « pour faire six cintres « pour les ouyes de la tour du costé de la grande « rue, regardant sur le parvis ». Les cintres dont il est question ayant été façonnés en 1566, et les travaux n'ayant été suspendus qu'en 1568, on peut croire que partie des arcades des grandes baies ou « ouyes » devaient être faites à ce moment; mais toutes les arcades ne semblent point avoir été construites alors, car dans le compte de l'année 1588-1589, à l'époque d'une courte reprise des travaux, nous verrons payer une certaine somme aux couvreurs « pour avoir descouvert l'essy et destourné « les eaux pour faire place aux massons, pour faire « les arcades de la grosse tour » (2).

Les années qui suivirent 1569, époque de la cessation des travaux de maçonnerie, jusqu'en 1574, furent employées à la construction du beffroi définitif, qui devait être placé dans la tour Saint-Pierre.

(1) Page 132. Ces 12 livres, en 1566, représentaient 136 f. 10 c. Les 8 livres, en 1533, représentaient 138 f. 25; mais en 1566, elles ne représentaient plus que 90 f. 70 c.

(2) Comptes de l'année 1588-1589, folio 95.

Dès l'année 1563-1564, la fourniture et livraison des bois nécessaires pour cette construction, avaient été marchandées par Nicolas Corberon et Martin de Saint-Omer, marchands à Troyes, moyennant 1,060 livres tournois (1). Le 19 mai 1571, on voit un payement fait, « pour le desjuné de Me Michel Mau-« roy, [charpentier] Gabriel Favereau, [le maître « maçon], et Jehan Guénin quand ils allèrent pren-« dre le pourtraict, pour mettre le beffroy de la « tour ; et pour le gousté des dessus dits estant au « chauffour en faisant le dict pourtraict... »

Le 5 novembre 1572, les bois étant taillés, on commença à les assembler ; il est payé « pour le « vin, aux ouvriers, le jour où l'on a mis ou bef-« froy la première cheville, cent sous » (2).

La dépense entière de la façon de ce beffroi s'est élevée à 845 livres. En outre, au mois de mai en suivant, 1573, on payait aux charpentiers « pour « avoir fait les vanneaulx et corbillis à l'entour de « la tour, 130 livres, » et au maître maçon, Ga-« briel Favereau, pour avoir fait « cent quinze per-« tuis, en plusieurs endroits de la grosse tour, pour « mettre les pièces servant aux vanneaulx et cor-« billis, 78 livres » (3).

Le beffroi était entièrement monté et dressé dans la tour avant le mois de septembre 1573, car ce fut dans ce mois que le transport des grosses cloches y fut effectué par le charpentier Naudin. Comme le

(1) Représentant 12,049 f.

(2) Représentant 54 f. 50.

(3) Les 845 livres représentent 9,589 f. 65 c., les 130 livres représentent 1,584 f. 50 c. et les 78 livres représentent 830 f. 70 c.

couronnement de la tour n'était pas terminé, un toit avait été établi qui protégeait la charpente et la maçonnerie. On voit à la dépense pour les couvreurs, le 18 juillet 1573, « pour avoir couvert le « toict de la grosse tour et tous les trumeaulx et « corbillis, revestu les posteaux en tout d'achis et « d'ardoises IIᶜ livres » (1).

Si les grosses cloches avaient été replacées dans la tour, la grosse horloge, dont il a été tant de fois question, ne l'avait pas été; une horloge neuve devait la remplacer. Dès l'année 1564-1565, un marché était intervenu pour la fabrication d'une nouvelle horloge, par suite de ce marché, il est payé : « à Pierre Bolory, orloger, demorant à Troyes, au « quel a esté marchandé de faire un plus grant et « plus gros que le viel, bon et loyal, VI^{xx} l. » (2). Cette horloge ne fut placée que dans l'année 1573-1574. La logettte destinée à la contenir ne fut construite que cette année là. A la même époque, Eustache Plançon, peintre, « fait un pourtraict de « la montre de l'horloge, » qui lui est payé 30 sous. Cependant ce fut Jacques Passot, peintre bien connu à Troyes, qu'on chargea de la peinture du cadran ; on lui paya dans l'année 1573-1574, « pour « avoir painct la monstre de l'horloge par marché, IIII^{xx} l. » (3). On peut voir encore, inscrite, en chiffres arabes, sur ce cadran, la date de 1574, qui est évidemment celle où il fut exécuté.

(1) Représentant 2,130 f.

(2) Représentant 1,360 f. 80 c.

(3) Représentant 852 f. Voir sur la confection de ce cadran : *Voyage archéologique*, p. 130.

Les travaux de maçonnerie de la tour Saint-Pierre avaient été suspendus en 1568 (1). La cause de cette suspension était probablement la dépense que devait occasionner la construction du beffroi de la tour, le transport des cloches dans cette tour et la pose de la nouvelle horloge. En 1574, ces ouvrages étant terminés, le Chapitre fit-il reprendre les travaux suspendus ? Nous ne pouvons rien dire d'affirmatif sur ce point, puisque les comptes manquent pour les années 1574 à 1579, cependant nous présumons que cette suspension continua pendant ces cinq années ; car, dans le compte de 1579-1580, nous ne trouvons aucun renseignement qui puisse faire croire à une reprise pendant cet intervalle. Ce que nous savons d'une manière certaine, c'est que pendant les années 1580 à 1588, pour lesquelles les comptes existent, aucun travail de maçonnerie n'a été exécuté.

Nous devons cependant faire mention que pendant cette période de cinq ans, pendant laquelle les comptes nous firent défaut, un événement grave avait eu lieu.

Nous voyons dans le compte de 1579-1580, apparaître un nouveau maître maçon. Pourquoi Gabriel Favereau qui, en 1574, dirigeait encore les travaux, avait-il disparu? Était-il mort, avait-il pris sa retraite ? Nous ne saurions le dire. Il nous serait de même impossible de fixer l'époque à laquelle Girard Faulchot fut appelé à lui succéder. Tout ce que nous savons, c'est qu'une délibération du Cha-

(1) Page 150.

pitre, du 5 décembre 1577, fixe à 100 sous par an ses gages ou sa pension (1). Ce Girard Faulchot était probablement fils ou le petit-fils d'un Girard Faulchot que nous avons rencontré, travaillant dès 1494-1495, comme apprenti, avec Colleçon Faulchot, à la construction de la grande nef de la Cathédrale, et que nous voyons ensuite de 1530 à 1540, occuper un rang élevé parmi les maçons et tailleurs de pierre de l'Église de Troyes (2).

Ce fut en 1588 que les grands travaux de maçonnerie furent repris sur la tour Saint-Pierre. Le Chapitre, par une délibération en date du 18 mars 1588, avait déclaré que « le moment était favo- « rable » (3). En effet, dans les dernières années qui avaient précédé, il s'était, par des économies sur les dépenses ordinaires, ménagé des ressources pour pourvoir aux frais des nouveaux travaux.

Depuis longues années, la fabrique de l'Église de Troyes était privée du secours que lui avait procuré l'octroi d'une quote part dans l'impôt du sel; elle

(1) Nous lisons dans la dépense, au compte de l'année 1579-1580, f° 40, qu'il est paié « a Girard Faulchot, maistre maçon, « pour ses gages ordinaires, comme appert par le registre de « Chapitre du cinquième décembre M. V^c soixante dix-sept... C s. » (En calculant le pouvoir de l'argent, conformément aux appréciations adoptées, ces 100 sous représenteraient 31 f. 40 c.).

(2) Gérard Faulchot, le nouveau maître maçon de l'Eglise de Troyes, fut en 1592-1593, le constructeur du portail de la grande porte de l'église de Saint-Jean-au-Marché, à Troyes; ce fut lui qui, en 1603-1604, éleva le minaret où est posée l'horloge de cette église.

(3) Archives de l'Aube, registre des délibérations G. 1290, folio 260, v°.

était réduite à ses revenus ordinaires, qui étaient bien restreints, et aux offrandes des fidèles, qui n'étaient pas abondantes. Dans ces conditions, l'économie était une nécessité pour le Chapitre. Aussi on peut remarquer que le reliquat en caisse étant, en 1583, de 456 livres 17 sous 9 deniers, s'élève successivement, d'année en année. Il est en 1584, de 627 livres 6 sous 10 deniers; en 1585, de 1,681 livres 4 deniers; en 1586, de 1,936 livres 4 sous; et en 1587, à la fin du mois de juillet, cet encaisse était de 2,524 livres 8 sous 8 deniers (1). Le Chapitre était donc en mesure de pourvoir aux frais de travaux qui auraient une certaine importance. Dès la fin de mars 1588, des achats considérables de pierre de Savonnière et de Tonnerre sont effectués. Les charpentiers se mettent à l'œuvre « pour ra-« coustrer les eschaffaults et garde-fols qui estoient « rompus », et le 21 mars 1588, les maçons reprennent leurs travaux.

Nous avons dit plus haut (2) qu'au moment de la suspension des travaux, en 1568, la tour Saint-Pierre s'élevait à peu près à la hauteur du sommet des grandes baies, dans lesquelles sont placés les abat-sons. Une partie de la maçonnerie qui soutient la grande corniche de la tour, tout le couronnement, avec ses tourelles et les balustrades, étaient donc encore à construire. Pour faciliter ces constructions, pour pouvoir dresser les échafauds et donner passage aux maçons, divers travaux préliminaires

(1) Cette somme représente 15,901 f.
(2) Page 151.

étaient nécessaires. Dans le compte qui avait été spécialement ouvert, à la dépense de l'année 1587-1588 (1), nous lisons à l'article « couverture » qu'il est payé une certaine somme « pour avoir dé-« couvry et abattu les ventaux (2) d'aissy pour « faire place pour massonner, aussi descouvrir le « chapiteau de la tour pour passer la grue et faire « des fenestres pour passer les massons ».

Les maçons s'occupèrent d'abord des contreforts de la tour. Dans le compte de cette année 1587-1588, on lit : « Dépense des massons et manœu-« vres à besongner à monter les pilliers de la tour « de l'Église de Troyes, sur la grande rue. »

La dépense totale faite pour la tour, depuis le 18 mars 1588, jusqu'au 23 juillet même année, s'éleva, tant pour achat et transport de pierre, que pour la main-d'œuvre des maçons, charpentiers et couvreurs, à la somme de 4,565 livres 9 sous (3). Dans cette somme, la dépense, pour le travail des maçons, entrait seulement pour 397 livres (4). Nous voyons figurer dans cette dernière somme, celle de 50 livres (5), qui est payée au maître ma-

(1) Ce compte porte en titre : « Par ordonnance de Messieurs « de l'Église de Troyes, escripte aux registres de Chapitre, le « XVIII mars mil cinq cens quatre vingts huict, ay fait besongner « au parachevement de la grosse tour, sur la grande rue, comme « s'en suit » (comptes de l'année 1587-1588, folio 47).

(2) Nous ne connaissons pas la véritable signification du mot « ventaux » ; nous présumons qu'on nommait ainsi ces petits toits placés dans les ouvertures des tours, et qu'on appelle *abat-son*.

(3) Représentant 28,725 f. 80 c.

(4) Représentant 2,497 f. 90 c.

(5) Représentant 314 f. 60 c.

çon « pour les sallaires et vacations pour la besogne « de la dite tour ».

Girard Faulchot, nous l'avons vu par le dépouillement des comptes des années 1579 et suivantes jusqu'en 1588, n'avait, depuis la suspension des travaux, d'autre rémunération pour sa charge de maître maçon, que le logement gratuit dans une maison de la fabrique, et l'allocation de la somme de 100 sous par an, à titre de gages, suivant la décision du Chapitre du 5 décembre 1577, déjà rappelée. L'exiguïté de cette somme s'explique par l'absence de tout travail important. Quand il lui arrivait d'exécuter un ouvrage spécial, comme on peut le voir en 1579, son salaire était celui des maçons ou tailleurs de pierre de premier ordre, soit 10 sous par jour. Trois ans plus tard, en 1582, ce salaire était élevé à 13 sous (1). Mais en 1588, lorsque les grands travaux furent recommencés et qu'il y eut lieu, pour Girard Faulchot, à une direction sérieuse et étendue, on lui appliqua un nouveau mode de rémunération ; il fut payé par vacations, c'est-à-dire suivant l'importance du temps donné à la surveillance du chantier et à la conduite des ouvriers. Nous venons de voir que pour ses vacations, depuis le 21 mars 1588 au 23 juillet suivant, il lui avait été alloué 50 livres. Dans cette somme se confondaient les gages annuels qui lui avaient été payés jusqu'alors; car dès cette année le payement de ces gages ne reparaît plus.

(1) Les 100 sous représentaient 31 f. 40 c. Les 10 sous représentaient 3 f. 15 c., et les 13 sous, payés en 1582, représentaient 4 f. 10 c.

Ce changement dans le mode de la rémunération du maître maçon correspondait-il à une modification dans le genre du travail du maître ? Nous ne saurions dire si ce fut à cette époque que les maîtres maçons abandonnèrent le ciseau du tailleur de pierre et la truelle du maçon pour rester uniquement architectes. Il est certain que jusqu'en 1588, tous les maîtres maçons dont nous avons constaté l'existence, fussent-ils même maîtres de l'œuvre, étaient payés à la journée comme les autres ouvriers, sans autre différence qu'une légère augmentation dans le prix de la journée (1) et l'attribution du premier rang dans la nomenclature des ouvriers. Il est vrai qu'il avait été fait à Martin Cambiche, lors de ses séjours à Troyes, de 1508 à 1513, une situation un peu différente; au lieu d'être payé à la journée, il l'était à la semaine, par conséquent sans être forcé de subir les réductions qu'occasionnait le chômage des fêtes. Jean de Damas, depuis 1519 jusqu'à sa mort, arrivée en 1531, du vivant de son beau-père, Martin Cambiche, avait travaillé aux mêmes conditions. Cette distinction du paiement à la semaine au lieu du payement à la journée a bien son importance, mais il serait téméraire d'en conclure que Martin Cambiche et Jean de Damas, n'avaient pas, comme leurs devanciers et leurs contemporains, manié l'outil de l'ouvrier en même temps que le crayon de l'architecte (2). Ce qui con-

(1) Pour apprécier la différence du salaire du maître maçon et celui de l'ouvrier, on pourra se reporter à l'Appendice qui suit.

(2) Quand nous parlons de nos anciens maîtres maçons et du crayon manié par eux, on pourrait croire que nous en faisons des

firme cette pensée, c'est qu'à la mort de Jean de Damas, ses successeurs Jean Bailly et Gabriel Favereau, ne furent payés qu'à la journée. Girard Faulchot est le premier maître maçon que nous voyons n'être plus compté parmi les ouvriers employés et recevoir, au lieu d'un salaire journalier, des vacations portées à la dépense des comptes dans un article séparé (1).

Il en sera de même pour les successeurs de Faulchot, dont nous parlerons dans la suite de cette étude. Ces diverses circonstances nous font présumer que si le maître maçon, ou pour mieux dire l'architecte, n'avait pas entièrement cessé à cette époque de manier les outils du simple ouvrier, son rôle se modifiait et son action se portait plus

dessinateurs qui pourraient soutenir le parallèle avec nos architectes d'aujourd'hui. Ce serait, selon nous, une témérité de le penser. La science de nos anciens maîtres maçons, dans l'art de la construction, leur habileté et leur hardiesse dans l'exécution sont incontestables, mais leur talent comme dessinateurs ne nous a jamais été révélé. Nous avons, aux Archives de l'Aube, le dessin du maître-autel de l'église Saint-Nicolas de Troyes, tracé en 1534-1535, et nous voyons que pour indiquer les figures des saints qui devaient orner cet autel, le maître maçon dut confier la grossière esquisse qui était son œuvre, à un peintre verrier, pour la compléter. (Voir également les comptes de la fabrique de l'église Saint-Nicolas de Troyes, 1534-1535.) Nous avons parlé d'un dessin se trouvant à la Bibliothèque de la ville de Troyes, dressé en 1638, par Gérard Baudrot, et qui représente une partie de la façade de la Cathédrale. Il révèle une inexpérience remarquable dans l'art du dessinateur.

(1) Les maçons qui ont travaillé sous la direction de Girard Faulchot, pendant les campagnes 1588, 1589, 1590, étaient payés les uns à raison de 15 sous par jour, les autres à raison de 14 sous, prix d'été. Les manouvriers recevaient, prix d'été, les uns 8 sous 6 deniers, les autres 8 sous.

exclusivement sur la partie intellectuelle et artistique de l'œuvre.

Les premiers travaux pour la tour exécutés en 1588 semblent l'avoir été du côté de la grande rue. Le passage du compte de 1587-1588, relatif à la dépense des couvreurs, que nous avons cité, l'établit (1). Pendant le reste de l'année 1588, en 1589 et dans les premiers mois de 1590, on travailla successivement du côté du sud, puis du côté levant de la tour. Dans le compte de l'année 1588-1589, à la dépense pour les maçons et à la date du 25 juillet 1588, on lit : que l'on continue « à mon- « ter la tour, du côté de la grande rue » (2) et dans le compte de la même année, à la dépense des couvreurs, il est question de « faire descouvrir le pa- « villon d'essy pour faire ouverture pour passer « la pierre et aussy descouvrir les ventaux d'aissy « pour faire la massonnerie du costé de l'évesché ». Le côté de la tour, sur la grande rue, était terminé. Le même article de dépense pour les couvreurs dit qu'il est « convenu latter, contrelatter et recouvrir « d'aissy, et mettre des chanlattes à l'endroit du « perthuis par où on passoit les piaires, du costé de « la grande rue, et aussi latter et contrelatter et « recouvrir tout à neuf d'aissy quatre ventaux, du « costé de la grande rue » (3). On voit en outre dans le compte de l'année 1589-1590, également à la dépense pour les couvreurs, ce passage : « des-

(1) Page 157.
(2) Comptes de l'annnée 1588-1589.
(3) *Ibid.* folio 116.

« couvry les ventaux d'aissy du costé devers le clo-
« ché, et aussi les ventaux d'aissy, du costé de l'é-
« vesché, et descouvrir la vif d'ardoise » (1). Si l'on se reporte à ce que nous avons dit sur l'état d'élévation de la tour en 1568 (2), on remarquera que les cintres préparés à cette date pour les arcades des grandes baies, avaient été destinés aux arcades du côté de la place. Aucune construction n'étant indiquée sur cette face de la tour, depuis la reprise des travaux, on pourrait conclure qu'à cet aspect la maçonnerie s'élevait, dès 1568, au-dessus du sommet des grandes baies ; qu'elle n'aurait été complétée sur les trois autres faces, que dans les campagnes de 1588-1590, dont nous venons de parler.

Pendant les deux années 1589 et 1590, les achats de matériaux furent sans importance, il n'y eut de dépense un peu élevée que pour la main-d'œuvre des maçons. Cette main-d'œuvre coûta 1,205 livres dans la première année 1588-1589, et 1,209 livres dans l'année suivante (3). Girard Faulchot reçut pour ses vacations, 20 livres la première de ces deux années ; 96 livres la seconde (4).

Le Chapitre avait épuisé les ressources créées par les économies des années qui avaient précédé la reprise des travaux, en 1588, il fallut encore se résigner à une nouvelle suspension pour attendre

(1) Comptes de l'année 1589-1590, folio 116, v°.

(2) Page 151.

(3) Représentant les 1,205 livres 7,581 f. 85 c., et les 1,209 livres, la somme de 7,607 f. 05 c.

(4) Les 20 livres représentent 125 f. 85 c., les 96 livres sont d'une valeur de 604 f. 02 c.

des temps plus favorables, qui ne devaient pas se présenter de si tôt. Nous rencontrons bien une lacune dans les comptes de 1591 à 1594, mais il n'est pas présumable que des travaux un peu considérables aient pu être entrepris dans cette période, puisque le Chapitre se trouvait sans argent. De 1594 à 1611, les comptes existent, mais ils ne mentionnent aucun travail de construction pendant ce temps. Nous avons seulement remarqué dans l'année 1603-1604, la dépense faite, dit le compte, « pour un pavillon à espy qui est au-dessus de la « vif de la grosse tour » (1).

Nous avons encore un fait à signaler : le remplacement de Girard Faulchot, qui mourut dans l'année 1606-1607. Laurent Baudrot, dont nous voyons le nom dans les comptes à partir de 1607, est qualifié « maistre maçon », mais on n'ajoute point à cette qualification celle de maître maçon de l'Église. On ne trouve aucune trace d'un logement gratuit, ni de gages ni de pension annuelle qui lui aient été accordés (2).

Depuis 1590, les travaux de maçonnerie avaient entièrement cessé. La tour Saint-Pierre devait-elle donc rester inachevée? Après avoir donné depuis 1450 tant d'exemples de sollicitude pour l'achèvement de la Cathédrale, le Chapitre pouvait-il abandonner cette entreprise? Nous ne savons à quelles causes attribuer la longueur de cette suspension, comme nous ne pouvons dire par quels motifs le

(1) Comptes de l'année 1603-1604.
(2) Dans les années 1607 à 1611, il est payé à l'ouvrage.

Chapitre, en 1611, jugea que le moment de sortir de cette inaction était venu. Une délibération, en date du 9 février de cette année 1611, exprime que le Chapitre est « d'avis de faire continuer les ou« vrages de la grosse tour. » Trois membres du Chapitre sont délégués pour suivre ces travaux (1).

Ce fut probablement, en conséquence de cette délibération, que l'on tenta de réveiller la piété des fidèles, et de leur rappeler, par des signes plus éclatants, les indulgences (2) accordées à ceux qui voudraient bien, par des offrandes, contribuer à l'achèvement de l'édifice. A cet effet on établit un tronc « pour recepvoir les bienfaits des gens de bien ». Passot, l'un des peintres en renom à Troyes, reçut une certaine somme « pour avoir paint des « ymages du crucifix en une croix, et paint en « toille quatre armoiries pour servir à l'entour du « dit tronc » (3). Dans cette même année 1610-1611, il est fait un achat de pierres pour environ 500 livres (4). Le Chapitre comptait sans doute que l'appel fait au clergé et aux fidèles serait entendu, mais il comptait bien plus sur lui-même. Nous remarquons au compte de l'année suivante, 1611-1612, une recette extraordinaire de 1,463 livres, dans laquelle figure le versement par le Chapitre

(1) Registres capitulaires, G. 1294. Archives de l'Aube.

(2) Ces indulgences étaient probablement celles qui avaient été accordées, en 1451 et 1452 par le pape Nicolas V (pages 4 et 5), en 1507, par le pape Jules II (page 80), et le 15 décembre 1515 par le pape Léon X.

(3) Comptes de l'année 1610-1611.

(4) Représentant 2,922 f.

de la somme de 800 livres. L'assemblée du clergé du diocèse avait donné 300 livres (1).

Cette recette extraordinaire était bien restreinte, d'ailleurs elle ne pouvait pas se renouveler tous les ans. L'achèvement complet de la tour Saint-Pierre exigeait des sommes bien plus importantes, et pour les trouver, il fallait puiser à d'autres sources.

En 1505 ou 1506 (2), avant d'entreprendre la construction du grand portail, le Chapitre avait demandé aide à la puissance royale, et avait obtenu que sur le droit de gabelle perçu sur le sel vendu dans le royaume, l'Église de Troyes recevrait pendant 6 ans, à partir du 1er septembre 1506, un denier pougeoise tournois par chaque minot de sel. Lors du passage à Troyes du roi Louis XII, au mois d'avril 1510, le Chapitre avait réclamé une prolongation de ce secours ; le roi l'avait autorisée (3) pendant 4 ans, à partir du 1er septembre 1512. En 1514 ou 1515, les chanoines firent de nouvelles démarches pour la continuation de l'octroi royal ; ils dépensèrent, en frais de sollicitation, voyages et présents, une somme énorme, 740 livres 15 sous 8 deniers (4) ; ils obtinrent une prolongation de 3 ans. Cette prolongation fut renouvelée dans l'année 1519-1520, pour une période égale. Par lettres pa-

(1) Les 800 livres représentent 4,675 f. 20 c., les 300 livres représentent 1,753 f. 20 c.

(2) Pages 81, 82.

(3) Pages 89, 93.

(4) Cette somme, en 1514-1515, l'argent au pouvoir de 6, représentait alors 23,201 f. 45 c.

tentes du premier octobre 1523. Le roi accorda encore la continuation du même droit sur le sel pendant 8 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1531. A cette époque, nous présumons, car les comptes manquent pour 1531, qu'une dernière prolongation fut encore obtenue pour le même espace de temps, puisque nous voyons figurer jusqu'en 1538, dans les recettes de la fabrique, le versement de « l'aumosne » royale.

Depuis cette dernière époque, on ne voit plus figurer à la recette aucune somme venant de cette origine ; le chapitre dut faire face à la dépense des travaux avec les ressources ordinaires de la fabrique et les dons des fidèles.

En prenant, dans la délibération du 9 février 1611, que nous venons de rappeler, la résolution de continuer « les ouvrages de la grosse tour », le Chapitre comprenait combien il était nécessaire de faire un nouvel appel à la munificence royale, et d'obtenir le renouvellement d'un secours qui jadis avait été si utile. Aussi de pressantes démarches furent faites dans l'année 1611-1612. On remarque à la dépense du compte de cette année, la somme de 310 livres 10 sous, pour frais de voyages, présents, délivrance de pièces dans le but d'obtenir « le sol par minot de sel accordé « par sa Majesté ». La demande du Chapitre fut favorablement accueillie, et, par lettres patentes datées de Fontainebleau, le 30 mai 1613, le roi consentit à la levée d'un sou par minot du sel vendu dans les six greniers à sel du diocèse de Troyes, savoir : Troyes, Arcis, Beaufort, Nogent, Sézanne et Villemaur. Par suite de difficultés qui

nous seraient entièrement inconnues, si nous n'en trouvions pas les causes dans une requête du Chapitre, dont nous parlerons plus loin, la mise à exécution de ces lettres patentes fut retardée de plusieurs années. Une des plus sérieuses difficultés résulta sans doute des prétentions du maire et des échevins de la ville de Troyes. Nous ne pouvons dire en quoi consistaient ces prétentions, mais elles semblent n'avoir été écartées que par le versement d'une somme très importante, fait en conséquence d'une transaction intervenue le 10 août 1619, entre le Chapitre et la ville de Troyes. Nous avons relevé dans le compte de l'année 1619-1620, le payement d'une somme de 800 livres, versée pour obtenir le consentement du maire et des échevins de la ville de Troyes « à la levée d'un sol par minot de sel » (1). Ce fut seulement le 5 juin 1621 que les lettres patentes du 30 mai 1613 furent notifiées aux agents préposés à la recette des greniers à sel, par le trésorier de France et de Champagne, avec mandement de les mettre à exécution.

Autrefois le roi faisait verser directement à la fabrique le produit de « l'aumosne ou ayde » sans se réserver le contrôle de l'emploi. En 1621 les temps avaient changé, nos rois commençaient à jeter les fondements de cette puissance que de nos jours nous nommons l'*administration*, et en faisant acte de munificence, ils n'avaient garde d'abandonner le droit, légitime dans ces circonstances, de

(1) Comptes de l'année 1619-1620. Les 800 livres représentent 4,316 f. 80 c.

surveiller la manière dont les sommes données seraient dépensées.

Sur l'invitation de « Monsieur Pierre Guac de « Nevelet, seigneur de Dosches, conseiller du roi, « trésorier de France et général des finances pour « la Champagne » ; le Chapitre désigna, le 22 décembre 1621, Nicolas Largentier, bourgeois de Troyes, pour recevoir les sommes provenant de la perception de l'impôt sur le sel. Le 3 janvier 1622, il délègua trois de ses membres pour assister Pierre de Nevelet « aux visitations, marchés et enchères qui « se tindront pour raison des travaux à faire » (1). Les rôles étaient intervertis. Le Chapitre qui, pendant quatre siècles, avait conduit avec tant de sollicitude les travaux de la Cathédrale, en avait perdu la direction. Cette direction était passée entre les mains des agents de la puissance royale, qui n'appelaient le Chapitre que pour assister à leurs actes, sans lui reconnaître même le droit de les contrôler (2). Nous en fournirons une nouvelle

(1) Compte spécial rendu au Chapitre, de 1621-1627, par le sieur Largentier, folio 1-3. Archives de l'Aube.

(2) Nous devons faire remarquer que le Chapitre, bien antérieurement, s'était soumis au contrôle de l'emploi des sommes qui lui étaient données pour la construction de la Cathédrale.

En effet, nous voyons par le libellé des divers en-têtes des comptes, que l'évêque avait imposé un droit de surveillance, probablement à raison de l'emploi du produit des quêtes, aumônes et pieuses offrandes faites par les fidèles. Les plus anciens comptes de la fabrique, ceux de 1293-1293, sont rendus par deux chanoines, sans indication de l'autorité qui les avait commis. En 1387-1388, les comptes sont rendus par un seul chanoine, nommé concurremment par l'évêque et le Chapitre. A partir de l'année 1409-1410, peut-être avant (les comptes de plusieurs années font défaut), le

preuve en parlant de l'exécution des travaux.

Les constructions qu'il s'agissait de terminer étaient importantes, nous le verrons par le devis dressé le 18 novembre 1622 ; les dépenses prévues étaient considérables, on pouvait craindre l'insuffisance de l'octroi d'un sou par minot de sel, sur les six greniers du diocèse seulement. Une nouvelle requête fut adressée au roi Louis XIII, en 1623, par le Chapitre. Nous en avons trouvé la minute au dépôt des Archives de l'Aube (1). Le Chapitre,

compte est rendu par deux chanoines, l'un commis par l'évêque et l'autre par le Chapitre, et ce mode d'opérer est maintenu jusqu'en 1569, époque à laquelle les travaux de construction furent suspendus, page 150. Depuis cette année 1569, l'intervention de l'évêque disparaît, ce qui confirme que cette intervention avait pour motif de garantir aux fidèles l'emploi des dons qu'ils faisaient pour la construction de l'édifice.

En 1413, lorsque l'on prit la résolution de réédifier le grand clocher, une assemblée du Chapitre eut lieu le 13 mars 1413, en la salle du roi, à l'évêché, en présence des clercs, des habitants et bourgeois de Troyes, et ces derniers élurent « maistre Michaut de « Losches avec les maistres proviseurs..... Lequel a accepté la « charge de savoir de près les habitans et raporter devers eulx, « quand requis en sera, comment l'argent des aides et suffrages « qu'ils ont tous promis de faire, sera despensé, et de chascun « dimanche être présent à escrire les journées des ouvriers. » (Archives de l'Aube, comptes de l'année 1412-1413, folio 37). Jusqu'en l'année 1415-1416, les comptes furent rendus concurremment par les deux chanoines que l'évêque et le Chapitre avaient commis, et par Michel de Loches. A partir de cette année le nom de ce dernier disparaît. Nous devons ajouter que nous avons bien relevé au chapitre des recettes extraordinaires, le don de 100 livres fait pendant plusieurs années par le Chapitre ; mais nous n'avons pu constater le versement d'aucune somme provenant de la ville de Troyes. On comprend que l'intervention du représentant de la ville de Troyes ait été de courte durée, puisqu'elle n'avait aucune raison d'être.

(1) Fonds de Saint-Pierre. G. 17.

après avoir rappelé les premiers octrois accordés par les rois de France, leur insuffisance et la suspension des travaux, exposait qu'à la date de 1613 il avait été accordé à l'Église de Troyes le privilége de lever, pendant 9 années, un sou par minot du sel qui se vendrait dans les seuls greniers du diocèse, et que le produit devait être employé à la continuation des travaux ; mais que des difficultés suscitées par les divers agents du fisc, avaient entraîné une grande perte de temps et occasionné une dépense énorme en frais d'enregistrement, poursuites, honoraires, droits de chancellerie ; de telle sorte que ce qui était resté avait à peine suffi aux achats de bois pour les échafauds. Il exposait en outre qu'une levée de 5 sous, par minot de sel, avait été ordonnée sur les greniers de Chaumont, Langres, Montsaujon, Mussy-l'Évêque, au diocèse de Langres, pour le remboursement d'une ancienne dette du trésor, et il suppliait le roi de vouloir bien attribuer à l'Église de Troyes cette perception, aussitôt que le payement de cette dette serait terminé (1). A l'appui de cette requête, des démarches furent faites par un des grands dignitaires du Chapitre. Les sommes dépensées à cette occasion, fi-

(1) Il était dû depuis longues années à la succession du sieur de Vienne, fermier général, une somme de 18,943 livres. Pour le remboursement de cette somme, la levée de 5 sous par minot de sel, sur les 4 greniers du diocèse de Langres avait été ordonnée. Après l'acquit de cette dette du trésor, cette levée fut prorogée par ordonnance du 26 juillet 1626, pour 9 années, à partir du 1er octobre 1626. (Fonds de Saint-Pierre, G. 17. cf. Vallet de Viriville, *Archives historiques*, page 116.)

gurent dans le compte de l'année 1624-1625 (1). Cette requête fut accueillie ; cependant elle n'obtint pas tout le succès désiré. On demandait 5 sous par minot de sel ; les lettres patentes du 27 mars 1625 n'accordèrent que 2 sous 6 deniers pendant 9 années, à partir du 1er octobre 1626 (2). En 1634, le Chapitre adressa une nouvelle requête pour obtenir la prorogation de la perception du sou par minot de sel sur les greniers du diocèse de Troyes, et des 2 sous 6 deniers par minot de sel, sur les quatre

(1) Dans ce compte, on voit l'achat de 7 douzaines d'andouilles, pour être distribuées à Paris ; le prix était de 5 livres la douzaine (27 fr.). Un autre achat de 8 douzaines eut encore lieu, le prix était de 4 livres la douzaine (21 f. 60).

(2) Fonds de Saint-Pierre, G. 17 ; voir notamment le compte spécial rendu par Nicolas Largentier, au Chapitre de Troyes, des sommes reçues et payées, provenant de l'impôt sur le sel.

Le produit du sou par minot de sel perçu dans les six greniers du diocèse de Troyes, s'est élevé, pendant 7 années de perception, de 1621 à 1627 : savoir :

Dans le grenier de Troyes, à.		1,584	livres	6	sous.
—	Arcis.	779	—	4	—
—	Beaufort	798	—	19	—
—	Villemaur.	587	—	7	—
—	Nogent.	888	—	13	—
—	Sézanne.	1,055	—	16	—
Le produit des 2 sous 6 deniers sur les quatre greniers du diocèse de Langres, s'est élevé, du 1er octobre 1626. au 31 décembre 1627, savoir :					
Dans le grenier de Chaumont, à . . .		549	—	11	—
—	Langres.	654	—	1	—
—	Montsaulson . . .	346	—	7	—
—	Mussy-L'Évêque..	279	—	8	—
	Total	7,513	livres	12	sous.

Cette somme représente 40,543 f. 55 c.

greniers du diocèse de Langres, déjà désignés. Cette prorogation dut être accordée après le procès-verbal d'expertise du 21 septembre 1635, dont nous allons parler ; mais nous ne pouvons dire ni par quel acte cette concession fut faite ni pour quel temps.

On se souvient que les travaux de la tour Saint-Pierre, après une reprise de 2 ans et demi, de 1588 à 1590, avaient encore été suspendus (1). Nous avons dit qu'à cette époque le couronnement, les tourelles et les balustrades de la tour restaient à terminer. Par sa délibération du 9 février 1611, le Chapitre avait ordonné que les travaux seraient recommencés. En conséquence de cette décision, des pierres furent achetées en 1611. La même année on dressa un échafaud sur la tour, on y remonta une grue. Pour compléter cette grue, on retira, le premier jour de carême 1612, « de la vieille li-« brairie, les ferrailles et ustensiles pour monter « les bois et les piaires sur la tour » (2). Dans le compte de l'année 1611-1612, figure à la dépense le payement d'une somme de 797 livres 10 sous (3) versée à deux fois, « au sieur Baudrot, maître ma-« çon, pour lui, les maçons et les manouvriers (4). Par la modicité de cette somme, on peut conclure que le travail de maçonnerie exécuté devait être peu important. Il nous serait impossible de dire en quoi il avait consisté.

(1) Pages 162, 163.

(2) Comptes de 1611-1612. Probablement les moufles, poulies, etc.

(3) Représentant 4,649 f. 40 c.

(4) Comptes de 1611-1612.

Les espérances fondées par le Chapitre, sur les secours que devait lui procurer la concession d'un droit à l'impôt du sel, nous l'avons vu, ne se réalisèrent point immédiatement, et les faibles ressources obtenues du clergé et de la piété des fidèles s'étant promptement épuisées, il fallut s'arrêter. Les travaux cessèrent complètement dans l'année 1612-1613. En 1620 ou 1621, quand il fut certain que la fabrique pourrait toucher librement le produit de l'octroi sur l'impôt du sel, le Chapitre résolut de recommencer les travaux. Des plans furent alors dessinés, des devis furent dressés par Gérard Baudrot (1), maître maçon, peut-être le fils de Laurent Baudrot, dont le nom, dès 1613, cesse de paraître dans les comptes. Dans le compte de l'année 1620-1621, nous voyons payer une certaine somme « à Baudrot, masson, pour deux pourtraicts du cou-« ronnement de la tour, et pour avoir dressé un estat « de la pierre qu'il convient avoir pour le paracheve-« ment de la tour ». Ces plans et devis furent peut-être envoyés à Paris au trésorier de France, auquel, à partir de cette époque, le contrôle de la direction des travaux de construction semble appartenir. Ils provoquèrent peut-être aussi la visite qui fut faite à la Cathédrale par deux maçons de Paris. On trouve dans le compte de 1622 à 1623, une somme payée à deux maçons de Paris, pour avoir visité, en présence de Gérard Baudrot, les lieux où les travaux devaient s'exécuter.

(1) Ce maître maçon est prénommé dans plusieurs documents : Evrard, au lieu de Gérard.

Le 18 novembre 1622, sur les ordres de Pierre de Nevelet, conseiller du roi, trésorier de France et général des finances en Champagne, procès-verbal est dressé par Jean et Claude de Barry, charpentiers ; Gérard Baudrot et Jean Dauphin, maçons ; Nicolas Pajot et François Imbault, couvreurs; experts jurés, nommés à l'effet de constater « l'état « de l'œuvre » et d'évaluer le reste des dépenses à faire pour achever les deux tours et compléter l'édifice. Il résulte de ce procès-verbal, en ce qui concerne la tour Saint-Pierre, que « la haulte tour », ou « la tour à main senestre est haulte de 365 (1) « marches, chacune de demy pied de hault, me- « sure du pays, et il convient de la haulser pour la « rendre à sa perfection, suivant le dessin et l'or- « dre ». Il fallait : 1° élever la maçonnerie de 4 pieds 3 pouces « depuis le dessus de l'architrave, « jusqu'au-dessus de la dernière assiette de la cor- « niche »; 2° construire « en dedans et en hault de « la tour une voûte en cul de four, à clef percée, « toute de pierre de taille »; 3° élever l'escalier de la tour, qui devait évidemment être surmonté d'une tourelle et construire « trois tourelles pour les trois « autres coings de la tour, haultes de 2 toises cha-

(1) On compte aujourd'hui 379 marches. Ces 379 marches ont été renouvelées en 1825 environ, elles ont remplacé les anciennes marches qui étaient profondément usées. Il est de tradition que la tour Saint-Pierre, autrefois, comptait 366 marches, nombre égal, disait-on, aux jours de l'année. Cette tradition est-elle vraie? Nous ne saurions rien dire de certain Elle paraît, aujourd'hui, en contradiction avec le document que nous analysons, puisque la tour Saint-Pierre, au moment où le devis était dressé, n'avait certainement pas toute son élévation.

« cune et s'allegirront sur la grande corniche.....
« chascune à huict pans, et à chascun pan il faudra
« allegir deux pilastres »; 4° sur la voûte en cul de four à clef percée, qui doit être construite en dedans et au haut de la tour « il convient allegir un
« dôme de 12 pieds de diamètre dans œuvre, le
« quel sera porté sur six pilliers parvoyes, en pi-
« lastres carrés avec une colonne..... Les pilastres
« porteront 3 toises de haulteur..... Ce dôme sera
« en cul de four... en pierre de taille et à joints
« couverts.... » (1). Nous ne donnons que la désignation sommaire des parties à terminer; nous ne pouvons entrer dans tous les détails énoncés en ce procès-verbal, qui est un véritable devis, dans toute l'acception actuelle de ce mot.

Quant à la tour Saint-Paul, les experts lui attribuent 13 toises 2 pieds 6 pouces de hauteur (2). Elle devait être construite dans les mêmes formes et les mêmes dimensions que celles de la tour Saint-Pierre. Comme cette dernière tour, elle devait être surmontée de quatre tourelles aux quatre angles, et d'un dôme en pierre au milieu. Dans un long chapitre, qu'il est inutile, selon nous, de reproduire, on entre dans le détail de divers travaux qui seraient à exécuter pour la terminer. La dépense de la maçonnerie était évaluée à 160,461 livres. Celle de la charpenterie, tant pour la construction d'un

(1) On trouve dans Grosley, *Mémoires historiques*, II, p. 250, une vue du portail de la cathédrale où sont figurés le dôme et les quatre tourelles.

(2) Dans le même devis, mais à l'article de la charpente, on énonce que la hauteur serait de 16 toises.

beffroi semblable à celui de la tour Saint-Pierre, que pour la réparation des échafauds qui enveloppaient la tour, et leur élévation, était évaluée à 27,000 livres, y compris le prolongement du grand comble sur la façade (1).

Sur l'ordre de Pierre de Nevelet, les travaux d'achèvement de la Cathédrale furent mis en adjudication, et suivant procès-verbal en date du 22 janvier 1623, Gérard Baudrot se rendit adjudicataire « des ouvrages de maçonnerie restant pour le « parachèvement des tours et portail de l'Église « Saint-Pierre de Troyes, à raison de 258 livres « pour la toise de maçonnerie plaine, et celle des « vousses, à raison de 60 livres la toise, à charge « de fournir tous mathéraulx nécessaires pour la « perfection du travail et ouvrages de la haulte « tour » (2).

Les travaux exécutés par Baudrot furent vérifiés, en juillet 1627, par des experts nommés d'après les ordres de Pierre de Nevelet, le montant du prix dû à Baudrot fut arrêté à 4,795 livres 19 sous. Le Le compte du charpentier était arrêté à 400 livres. On remarquera que ces sommes avaient été remises

(1) Ce procès-verbal, ou pour mieux dire ce devis, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance, est aux Archives de l'Aube, fonds de Saint-Pierre, G. 17. Il a été payé pour le coût de ce devis, aux experts nommés, 64 livres (343 f. 35). La somme de 160,461 livres, estimation de la maçonnerie, représente 542,358 f. 20 c. Les 27,000 livres, estimation de la charpente, représentent 145,260 f.

(2) Compte du s'eur Largentier rendu au Chapitre, 1621-1627. Les 258 livres représentent 1,390 f., les 60 livres représentent 325 f. 75 c.

aux entrepreneurs, comme cela se pratique aujourd'hui, par fractions, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et sur des mandats ordonnancés par Pierre de Nevelet. Le versement de ces sommes se faisait par le sieur Largentier, spécialement commis pour la perception des deniers, attribués à la fabrique de la Cathédrale sur l'impôt du sel. Aussi, les comptes de la fabrique, à partir de 1621, ne nous fournissent plus aucun des documents qui, jusqu'à cette époque, nous avaient guidé dans notre étude (1).

Les travaux continuèrent pendant les années 1628 à 1634, sans que nous puissions signaler aucun fait important. Le 17 juin 1634, une nouvelle visite eut lieu, et on procéda au toisé des ouvrages exécutés depuis la fin de 1627. On constata la confection de 29 toises de maçonnerie.

L'année suivante, en 1635, Pierre de Nevelet ordonne que commission soit donnée à des experts, pour la vérification et toisé des ouvrages faits, et pour constater « ce qui reste à faire de maçonnerie « pour mettre la tour en son carré et paracheve- « ment des ballustres, sans y comprendre les deux « tourelles qui restent à faire, semblables à celles « estant sur le devant de la tour, et le dôme qu'il « conviendra aussi faire sur icelles *(sic)*, soit de « pierre, soit de boys, pour mettre les cloches et « le beffroy d'icelle tour à couvert ». Par suite de

(1) Compte de 1621 à 1627, et fonds de Saint-Pierre, G. 17. Le compte de la maçonnerie représente 25,878 f. 80 c. Le compte du charpentier représente 2,158 f. 40 c.

cette commission donnée au procureur du roi, à Troyes, les sieurs Collin et Madin, maçons à Troyes, furent nommés experts le 18 septembre 1635 ; et, suivant leur procès-verbal du 21 septembre, même mois, ils constatèrent que depuis le 17 juin 1634, il avait été confectionné 18 toises de maçonnerie, « tant sur le pan du costé de la grande rue que « sur celuy du costé de la croisée ». De plus ils estimèrent que pour mettre la tour au carré et terminer les balustrades, sans y comprendre les tourelles, il faudrait 9 toises 35 pieds de maçonnerie (1).

Des documents que nous venons de citer, il résulte que les travaux d'achèvement de la tour avaient été commencés du côté de la place, qu'ils s'étaient suivis du côté de la grande rue, puis du côté du chœur, et que la partie du carré de la tour qui restait à terminer était celle du côté du midi, vers la tour Saint-Paul.

A quelle année de la période qui commence en 1623 et finit en 1635, Baudrot termina-t-il la construction des deux tourelles qui s'élèvent sur les angles du côté de la place, et qui ont été

(1) Fonds de Saint-Pierre, G. 17. Dans le devis du 18 novembre 1622, la dépense pour la maçonnerie qui restait à exécuter pour terminer la tour Saint-Pierre était évaluée à 25,500 livres, au pouvoir de 137,190 f. D'après les arrêtés de compte de 1627, 1634 et 1635, il avait dû être payé 16,921 livres, au pouvoir de 91,115 f. 90 c.; pour terminer le carré, la dépense était évaluée 2,400 livres, représentant 12,912 f. On peut facilement se rendre compte de la dépense qu'aurait occasionné l'achèvement de la tour, suivant les derniers plans, c'est-à dire la construction des deux dernières tourelles, de la voûte intérieure et du dôme.

bâties sous sa direction? Nous ne pouvons le dire exactement. Nous savons qu'il faisait poser les balustrades au fur et à mesure de la construction du carré ; les procès-verbaux de vérification le constatent. Nous pouvons ajouter que l'on avait dû commencer à les poser dès avant 1626. Nous lisons dans une délibération du Chapitre, en date du 31 juillet 1626 : qu'un chanoine avait représenté « que « gens expérimentés en bastimens trouvaient que « les ballustres, commencées au dessus de la tour, « n'étaient point suffisamment materielles, en pro- « portion de la grosseur de la tour » (1). La voûte en cul de four qui, suivant les prévisions du devis de 1622, devait être construite « au dedans et en « haut de la tour » n'existe pas. On ne rencontre aucun document qui autorise à supposer qu'elle ait jamaîs été construite, bien que les encorbellements nécessaires pour l'asseoir aient été intérieurement posés.

Des termes même de l'ordonnance de Pierre Nevelet, du mois de septembre 1635, ressort la résolution, de la part de l'administration, de terminer ce qu'il était urgent de terminer, c'est-à-dire le carré de la tour, ainsi que les balustrades, puis d'ajourner la construction des deux autres tourelles et du dôme. Nous ne pouvons fixer l'époque à laquelle le carré et les balustrades furent achevés, ce fut probablement dans les deux années qui suivirent; le travail était peu important. Ce qui confirmerait cette présomption, c'est la convention faite

(1) Registre capitulaire, G. 1290, folio 308.

en 1638, entre le Chapitre et Baudrot, pour la pose d'une balustrade en pierre découpée, sur la grande galerie du portail, entre les deux tours (1). Il ne pouvait être question de faire cet ouvrage que quand les travaux du haut de la tour seraient terminés.

Il semble cependant que quelques années plus tard on voulut reprendre les travaux. En effet, par sa délibération du 20 décembre 1646, le Chapitre délégua trois de ses membres avec mission de remercier l'évêque de Troyes de ses démarches, pour l'obtention de l'arrêt du Conseil, portant le rétablissement de l'octroi sur le sel, pour cette année, et assurance qu'il serait maintenu dans l'avenir; le Chapitre, par cette même délibération, arrêta qu'il sera pris jour avec l'évêque pour aviser « de l'em« ploi des deniers provenant de cet octroi, et voir « les materiaux acheptés pour la construction de « l'une des tours, et travailler au printemps ». Sur quelle tour devaient s'exécuter les travaux? Nous l'ignorons. Il résulte des termes de la délibération, que des matériaux étaient déjà achetés. Nous pensons que les projets de reprise des travaux furent encore ajournés, et que ces matériaux ne furent point employés; nous croyons que ce sont les mêmes, c'est-à-dire « les pierres de Bourgogne « destinées aux tours » qui furent vendues, en 1656, à la ville de Troyes, pour la construction de

(1) Nous avons parlé de cette balustrade en constatant la hauteur de la tour Saint-Paul en 1545, page 144; ce dessin, nous l'avons dit, appartient à la Bibliothèque de la ville de Troyes.

l'Hôtel de Ville, ainsi qu'on peut le voir dans une autre délibération du Chapitre, du 13 mars 1656.

Tel le couronnement de la tour Saint-Pierre se trouvait en 1638, tel il est encore aujourd'hui. En 1832-1834, des travaux importants s'exécutèrent sur le haut de la tour, mais ils ne furent que des réparations, pour rétablir en matériaux neufs les balustrades et l'assise supérieure du couronnement, que les intempéries des saisons avaient profondément dégradées.

Nous ne parlerons pas des grands travaux exécutés dans les premières années du XVIII[e] siècle, la construction de la voûte centrale de la croisée, celle de toute la toiture de l'édifice, ces travaux furent la réparation des désastres occasionnés par l'incendie qui, en octobre 1700, dévora le grand clocher et la charpente des grands combles.

Nous rappellerons, pour faire mention des derniers travaux d'achèvement de la Cathédrale, que les voûtes, dessous les deux tours, furent achevées vers 1780, aux frais de M. Bouczo, chanoine, ainsi que nous l'avons déjà dit (1), et qu'en 1843 ou 1844, le carré de la tour Saint-Paul, qui était inachevé, surtout du côté de l'évêché, avait été établi horizontalement à la hauteur actuelle, avec des matériaux provenant des démolitions du portail méridional du transsept et des bâtiments où se trouvaient la théologale et la chambre des prédicateurs.

Nous sommes arrivés au terme de cette étude.

(1) Pages 110, 135, n.

Si nous avons dépassé la limite de 1630, que nous nous étions originairement posée, c'est par le désir d'être aussi complet que possible. Nous le répétons, ce que nous offrons au public n'est qu'un essai. Notre seul but — nous ne pouvons avoir d'autre prétention — a été de conserver des renseignements recueillis sur l'histoire de la construction de notre Cathédrale, et d'inspirer à quelques personnes plus compétentes que nous, la pensée de faire la monographie de cette vieille basilique, autrefois l'orgueil de nos pères, et dont aujourd'hui encore, la cité de Troyes est fière à juste titre. Puisse notre travail obtenir ce résultat; puisse-t-il, — nous avons encore cette espérance, — contribuer à faire connaître les richesses que recèlent les comptes de la fabrique de l'Église de Troyes, et faciliter, pour l'avenir, les recherches des érudits. Pour nos labeurs, ce sera notre plus précieuse récompense.

APPENDICE

NOTE SUR LES MAÇONS, MAITRES ET OUVRIERS QUI ONT TRAVAILLÉ A LA CATHÉDRALE DE TROYES ET SUR LEURS SALAIRES

Dans l'étude qui précède, nous avons donné aussi exactement que possible les noms des maîtres maçons, et le montant de leurs salaires; mais notre récit commençant à l'année 1450, ces indications manquent pour les temps antérieurs. Il nous a semblé qu'on trouverait avec intérêt, à la fin de notre travail, la liste complète des maîtres maçons qui ont travaillé à notre Cathédrale, ainsi que le taux des salaires payés à eux et aux ouvriers, maçons et manœuvres, employés sous leur direction.

Nous avons, en conséquence, dressé un tableau qui comprend le nom des maîtres maçons, ou maîtres de l'œuvre et des maçons qui ont eu la direction de certains travaux. Nous avons ajouté à ce tableau l'indication des salaires payés aux époques correspondant, soit aux changements des maîtres, soit aux modifications dans les prix, soit encore aux variations dans la valeur intrinsèque de l'argent. Pour rendre plus facile la comparaison des différences qui se manifestent dans le taux des salaires, nous avons cherché à déterminer l'importance de ces salaires, eu égard au pouvoir commercial qu'ils auraient aujourd'hui. On a pu voir, dans notre récit, que

pour connaître la valeur intrinsèque de la monnaie, nous avons pris pour guide le savant M. de Wailly, et nous avons accepté les indications comprises dans le cinquième tableau de son *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de Saint-Louis*, pages 221-230. Quant à la fixation du pouvoir commercial de cette valeur intrinsèque, nous avons suivi les appréciations généralement adoptées, telles qu'elles sont déterminées dans l'*Essai* de M. Lebert, *sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, pages 103 et 104; c'est-à-dire, nous avons admis qu'il y a lieu de multiplier la valeur intrinsèque par 6 dans la période qui s'étend de la fin du XIIIe siècle à 1525, par 4 de 1525 à 1550, par 3 de 1550 à 1575, et par 2 depuis cette dernière époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le prix de la journée de l'ouvrier d'autrefois étant ramené au pouvoir commercial que l'argent peut avoir aujourd'hui, on ferait erreur si, en le comparant avec le prix de la journée d'un ouvrier de nos jours, on ne tenait pas compte de l'un des éléments de différence qui a subsisté pendant un long intervalle de temps, et qui est en dehors des causes de variations dans la valeur des choses ordinaires de la vie.

Le salaire, pour être rémunérateur, doit suffire aux besoins de tous les jours de l'année, quelque soit le nombre des jours de chômage. Aujourd'hui, l'année de l'ouvrier, en déduisant les 52 jours de dimanche et les autres jours fériés imposés par l'Église et la loi civile, ne compte guère que 300 jours de travail, dont le produit doit fournir aux besoins des 365 jours de l'année entière. Autrefois le nombre des jours, de travail était bien moindre encore, par conséquent, le prix de la journée d'autrefois devait être proportionnellement plus élevé. En effet, outre l'observation des 52 jours de dimanche, l'Église, pour ne parler que de la période du Moyen-Age et de la Renaissance, avait imposé en semaine l'observance de fêtes nombreuses.

Dans le diocèse de Troyes, on comptait, avant la fin du XIIIe siècle, 79 fêtes chômées. Ce nombre, depuis, s'était réduit; en 1374, il n'était plus que de 54, et il fut maintenu à

ce chiffre, à deux jours de fête près, jusqu'à l'année 1642 (1). Ainsi, pour déterminer, dans la période de 1366 à 1630, le nombre exact des jours de travail, nous devons, outre les jours de dimanche, déduire de l'année 54 ou 56 autres jours, pendant lesquels le travail cessait entièrement. C'était par semaine, un jour de travail de moins qu'aujourd'hui; il fallait donc, pour que le prix de la journée pût suffire aux besoins de la semaine, qu'il fût élevé d'un autre septième. Aussi, dans notre tableau, à côté de l'indication du prix de la journée et de ce prix élevé à sa puissance commerciale, nous avons ajouté le salaire de la semaine, formé par le produit de 5 jours de travail seulement.

Comme autre point de comparaison, nous croyons utile de donner le montant du salaire de la semaine des ouvriers maçons de nos jours, d'après les tarifs en vigueur à Troyes, en 1870. Nous ne parlons que des ouvriers, le mode de rémunération de nos architectes, varie suivant l'importance des travaux, et le montant, par jour, ne pourrait en être fixé.

En première ligne, se trouvent les ouvriers sculpteurs. Nous savons que l'on payait, par jour, aux ouvriers employés de 1851 à 1867, aux travaux de restauration du chœur de la Cathédrale, en moyenne, 10 f. par jour, la journée de 10 heures; ce qui donne, pour la semaine de six jours. 60 fr.

Le prix de la journé du simple tailleur de pierre, est, à raison de 0,50 cent. l'heure, pour 12 heures, 6 francs; soit pour la semaine . . . . 36 fr.

Le prix de la journée des maçons poseurs ou appareilleurs est de 4 fr. 80 cent., à raison de 40 cent. l'heure, soit pour la semaine . . . . 28 fr. 80

(1) Pages 24 note, 132, et M. l'abbé Ch. Lalore : *Des Fêtes chômées dans le diocèse de Troyes*, p. 18-28. Nous devons avec M. l'abbé Lalore, faire remarquer que l'institution de ces fêtes si nombreuses correspond aux époques où l'esclavage et le servage qui lui a succédé pesaient sur presque toutes les classes inférieures de la société. L'Église, dans sa sollicitude pour toutes les souffrances, avait voulu par ce moyen, en adoucissant la dure condition de l'esclave et du serf, mettre des bornes à la cupidité du maître qui avait droit à la plus grande partie du produit du travail.

L'ouvrier maçon reçoit par jour 4 fr. 20 cent., à raison de 0,35 cent. l'heure, soit pour la semaine. . . . . 25 fr. 20

Le terrassier est payé à raison de 0,30 cent. l'heure, 3 fr. 60 cent. par jour, soit par semaine. . . . . 21 fr. 60

Le manœuvre reçoit, à raison de 0,25 cent. l'heure, 3 fr. par jour, soit pour la semaine . . . . 18 fr.

Nous pensons que la journée autrefois se composait comme aujourd'hui, en été, de 14 heures, sur lesquelles il était donné deux heures pour les deux repas. Un document que nous avons relevé dans le compte de l'année 1506-1507 (1), indiquerait qu'avant cette année il était d'usage d'accorder trois repas, en été, aux maçons. Nous lisons dans ce compte, folio 115, le passage suivant :

« Aux dicts Jehancon [Garnache] et macons, pour ce que « par devant ils avoient a coustumé faire trois repas pour « jour, depuis le premier jour de mars jusqu'à la Nostre- « Dame de septembre [8 septembre], je leur ay faict com- « mancer ce lundi d'après la Nostre-Dame de my aoust a « faire seulement deux repas pour jour, c'est assavoir des- « jeuner et disner a IX heures du matin, et gouster à deux « heures, et pour commancer ceste ordonnance, leur ay « baillé pour boire ensemble, ci. . . . . XII^{s} II^{d} (2).

Cet usage de deux repas aux heures indiquées, existe encore aujourd'hui pour les ouvriers de bâtiment.

(1) La partie du compte de cette année qui est spéciale à la dépense des tours se prolonge jusqu'au mois de novembre 1507.

(2) Représentant 20 f. 05 c.

TABLEAU DES MAITRES MAÇONS DE LA CATHÉDRALE DE TROYES ET DES SALAIRES PAYÉS A CES MAITRES ET AUX OUVRIERS MAÇONS EMPLOYÉS PAR EUX, DU XIIIe AU XVIIe SIÈCLE.

	SALAIRE A LA JOURNÉE						POUVOIR du salaire à la semaine	
	Prix de l'époque		Valeur intrinsèque		Pouvoir actuel			
	s.	d.	f.	m.	f.	c.	f.	c.
XIIIe SIÈCLE.								
1295 à 1297. — Maître Henry, maître maçon, aucun détail.								
XIVe SIÈCLE.								
1362. — Maître Jean de « Torvoye » a travaillé plusieurs années avant 1362, probablement à des réparations dans le transsept.								
1365 à 1366. — Maître Thomas, maître de l'œuvre.								
L'ouvrage à exécuter n'était probablement que des réparations dans le transsept. Il était mort en l'année 1366-1367.								
Le prix de sa journée, prix d'été (1), était fixé à..........................	4	4	2	366	14	20	71	
Les maçons, *lathomi*, travaillant sous sa direction étaient Michelin de Donchery ou de Jonchery, Michelin Hardioz, Jean Thierry. Ils étaient payés chacun à raison de..................................	3	6	1	911	11	45	57	25
1366 à 1372. — Maître Thomas étant mort, les trois maçons que l'on vient de nommer achevèrent les travaux. Le prix de leur journée fut élevé à	4		2	184	13	10	65	50
Des deux ouvriers, *operarii brachiorum*, travaillant sous eux, l'un reçoit...	2	6	1	265	7	60	38	
L'autre est paié à raison de	2		1	092	6	55	32	75
1372 à 1382. — Dans l'année 1372, un marché intervient avec le Chapitre d'une part et Michelin de Donchery, Michelin-Hardioz et Jean Thierry d'autre part ; le prix de la journée qui leur était payé est réduit, en été, à 3 s. (celui d'hiver est fixé à 2 s. 6 d.), ci, prix d'été...............	3		1	608	9	65	48	25
1382 à 1409. — Pour la reconstruction du jubé, un traité fut passé, le 6 juin 1382, entre le Chapitre et deux maçons nommés l'un Michelin et l'autre Jean Thierry.								

(1) Nous le répétons, nous ne faisons ressortir que les prix payés en été.

	Salaire à la journée						Pouvoir du salaire à la semaine	
	Prix de l'époque		Valeur intrinsèque		Pouvoir actuel			
	s.	d.	f.	m.	f.	c.	f.	c.
Pour Michelin, le prix de la journée fut fixé à...........................	4	2	2	234	13	40	67	
et pour Thierry il ne fut porté qu'à.....	3	9	2	010	12	05	60	25
Les plans de Michelin et de Thierry ayant été abandonnés, un nouveau marché fut conclu par le Chapitre, le 2 octobre 1382, avec Henri Soudan et Henri de « Bruisselles », maçons. Leurs noms ne sont point accompagnés de la qualification de maître, ni de celle de maître de l'œuvre ou de l'ouvrage ; cependant ils sont payés au prix le plus élevé.								
Le prix du travail est fixé pour chacun d'eux à un mouton d'or, sans réduction pour les jours de chômage. Le mouton d'or est évalué 25 sous, dont le cinquième est pour le prix de la journée de travail réel.............................	5		2	686	16	08	80	40
Les maçons sous leurs ordres sont payés, les uns à raison de.............	2	10	1	513	9	07	45	35
les autres à raison de.................	2	6	1	240	7	45	37	25
Les manœuvres reçoivent, les uns....		20		892	5	35	26	75
les autres..........................		15		670	4	02	20	10
Au mois d'août 1384, « un tailleur d'y-« mages, Coinrot de Strambourg » ou Conrad de Strasbourg, travailla au jubé neuf jours, il reçut par jour (1).........	4	2	2	234	13	40	67	

XVe SIÈCLE

	s.	d.	f.	m.	f.	c.	f.	c.
1409 à 1417. — Depuis 1390 environ jusqu'en 1450, aucun travail de construction en maçonnerie ne fut exécuté. Le seul maître maçon dont le nom soit relevé pendant cette période est celui de Thomas Michelin. Comme maître maçon de l'Eglise, il touche, de 1409 à 1417, une pension annuelle de 100 sous (au pouvoir de 275 fr. 10 c.), indépendamment du prix de sa journée fixé à....................	4		1	836	11		55	
Le prix de la journée des maçons varie dans la période de 1409 à 1417.								
Il est pour certains maçons de.......	3	4	1	530	9	15	45	75
pour d'autres de.....................	3		1	377	8	25	41	25
pour d'autres de.....................	2	6	1	147	6	90	34	45
La journée des manœuvres, pour les uns, est au prix de...................	2	1		956	5	70	28	50

(1) Comptes de la fabrique de l'Eglise de Troyes, aux Archives de l'Aube et à Paris, Bibl. Imp. Lat. 9112. Cf. M. J. Quicherat, *Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la Cathédrale de Troyes*, et M. D'Arbois de J., *Documents*.

	SALAIRE A LA JOURNÉE						POUVOIR du salaire à la semaine	
	Prix de l'époque		Valeur intrinsèque		Pouvoir actuel			
	s.	d.	f.	m.	f.	c.	f.	c.
pour les autres de	2			918	5	50	27	50
pour d'autres enfin de..................		20		764	4	60	23	
1417 à 1450. — Pendant cette période, les grands travaux restent toujours suspendus. On trouve les noms de deux maçons qui n'ont aucune qualification spéciale et qui cependant reçoivent les prix les plus élevés.								
En 1428-1429, « Jehanin le Terrelion » est payé à raison de	4	2	1	768	10	60	53	
En 1438, François Guénart reçoit le même prix	4	2	1	660	9	95	49	75
Pendant ce temps, les maçons de premier ordre sont payés à raison de......	3	4	1	336	8		40	
Des maçons du second ordre les uns reçoivent............................	3		1	200	7	20	36	
les autres..............................	2	6	1		6		30	
Des manœuvres, les uns sont payés à raison de............................	2	1		834	5		25	
les autres à raison de.................		20		680	4	10	20	50
1450 à 1462. — A cette époque on recommence les travaux de la nef. De 1450 à 1452 il n'est guère exécuté que des travaux de terrassements. Cependant on trouve le nom de deux maçons : « Jaquot « le Roucelot » et « Jaquet le Vachier ». Le prix de leur journée est de..........	3	4	1	185	7	10	35	55
Les ouvriers de bras, des terrassiers sans doute, sont payés à raison de......	2	6		889	5	35	26	75
Les comptes de 1452 à 1462 manquent.								
1462 à 1484. — En l'année 1462, nous trouvons Antoine Colas, « maçon de l'E« glise et maistre des maçons d'icelle et « de l'ouvraige », c'est-à-dire maître pour la réparation du portail nord du transept. Il est logé gratuitement; il reçoit à Noël, chaque année, pour le drap d'une robe, 4 livres (au pouvoir de 170 fr. 75 (1). Le prix de sa journée est fixé à	4	2	1	482	8	90	44	50
Les quatre maçons travaillant sous sa direction reçoivent pour leur journée....	3	4	1	187	7	10	35	50
Les serviteurs des maçons sont payés à raison les uns de....................	2	6		888	5	30	26	50
les autres de..........................	2	1		727	4	35	21	75
Les autres ouvriers sont payés, savoir : les terrassiers, qui creusent les fondements des piliers du beau portail, à raison de................................	2	6		888	5	30	26	50
Les manœuvres employés à débarras-								

(1) A la page 23, on a imprimé 70 f. 78 c. au lieu de 170 f. 78 c.

	SALAIRE A LA JOURNÉE						POUVOIR du salaire à la semaine	
	Prix de l'époque		Valeur intrinsèque		Pouvoir actuel			
	s.	d.	f.	m.	f.	c.	f.	c.
ser et à charroyer les terres, les uns à raison de...........................	2	1		727	4	35	21	75
d'autres à raison de..................		20		580	3	50	16	50
quelques-uns reçoivent		15		435	2	60	13	
1484 à 1486. — Antoine Colas ayant cessé, en 1484, de travailler pour la Cathédrale, « Jaquet le Vachier », dont nous avons déjà relevé le nom en 1450-1452, eut la direction des travaux, jusqu'en 1486. Le prix de sa journée est élevé à..	4	2	1	255	7	50	37	50
Jaquet de la Bouticle continue à recevoir comme les maçons	3	4	1		6		30	
Deux autres maçons reçoivent, pour la journée	2	11		889	5	35	26	75
1486 à 1497. — Jeançon Garnache apparaît avec le titre de maître maçon de l'Eglise à partir de 1486. Mais il n'est nulle part qualifié de maître de l'œuvre ou de l'ouvrage.								
Le prix de sa journée est fixé, en été, à 4 s. 2 d. (le prix d'hiver est de 3 s. 9 d. au pouvoir de 6 fr. 40 c.) Il reçoit en outre, chaque année, à Noël, la somme de 60 sous (au pouvoir de 108 fr. 35 c.) à titre de gages, de robe ou de pension, ci prix de sa journée....................	4	2	1	189	7	15	35	75
Les ouvriers travaillant sous sa direction sont payés, les tailleurs de pierre ou maçons de premier ordre, à raison de...	3	4		951	5	70	28	50
Les maçons de second ordre à raison, les uns de...........................	2	6		713	4	30	21	50
les autres de.........................	2	1		594	3	60	18	
Un manœuvre reçoit................		20		470	2	85	14	25

XVIe SIÈCLE.

1497 à 1507. — Comme maître maçon de l'Eglise, Garnache continue pendant cette période à toucher sa pension de 60 sous. Mais les travaux exécutés dans la période de 1497 à 1506 ayant été faits à l'entreprise par Garnache lui-même, nous ne pouvons dire le prix de la journée payé aux ouvriers.

1507 à 1509. — En l'année 1507, les premiers travaux de la construction du grand portail occidental et des tours sont commencés, d'après les plans et sous la direction de Martin Cambiche, maître maçon de l'Eglise de Beauvais. Pendant l'année 1507, on ne s'occupa que des fondations de la tour Saint-Pierre, les tra-

	SALAIRE A LA JOURNÉE						POUVOIR du salaire à la semaine	
	Prix de l'époque		Valeur intrinsèque		Pouvoir actuel			
	s.	d.	f.	m.	f.	c.	f.	c.
vaux de terrassement furent exécutés sous la surveillance de Garnache. La journée de ce maître fut fixée pour cet objet à.	4	2	1	139	6	85	34	25
Les ouvriers occupés à tirer les terres reçurent, par jour	2	1		569	3	40	17	
Les manœuvres furent payés à raison de	2			547	3	30	16	50
Les ouvriers employés à l'épuisement des eaux reçurent		20		454	2	70	13	50
Lorsque les travaux de maçonnerie commencèrent, le prix de la journée de Garnache fut élevé à..................	5		1	367	8	20	41	
Les maçons travaillant sous lui reçurent pour leur journée...............	3	4		911	5	45	27	25
1509 à 1512. — A partir du mois de février 1509, on voit Martin Cambiche, le maître maçon, le maître de l'œuvre, travailler sur les chantiers de la Cathédrale. Ses frais de voyage étaient à la charge de la fabrique, et il recevait pour la rémunération de son travail 40 sous par semaine (au pouvoir de 65 fr. 65 c.), sans distinction des jours de chômage. La semaine n'étant réellement pour les autres ouvriers que de cinq jours. Le cinquième de ces 40 sous donne, pour l'équivalant de la journée de cette époque	8		2	188	13	15	65	70
Jean de Damas dit de Soissons, gendre de Martin Cambiche, recevait, été et hiver, pour sa journée	5		1	367	8	20	41	
Garnache et Jean Bailly, maître maçon de Troyes, étaient payés, en été, à raison de	5		1	367	8	20	41	
Pierre Cambiche, le fils du maître, Léger Cambiche, Simon de Saint-Omer, probablement sculpteurs, qui avaient été amenés par Martin Cambiche, recevaient pour leur journée	4	2	1	139	6	85	34	25
Les autres maçons, dont certains étaient désignés comme « valets de Garnache et de Bailly », touchaient pour le prix de la journée, les uns	3	90	1	024	6	15	30	75
les autres................................	3	4		911	5	45	27	25
1512 à 1520. — En l'année 1512, on commence les fondations de la tour Saint-Paul (1).								
Martin Cambiche reçoit comme précédemment 40 sous par semaine, dont le cinquième équivaut à.................	8		2	071	12	40	62	
Jean de Soissons et Garnache (Jean Bailly avait alors cessé de travailler à la								

(1) La valeur intrinsèque est celle fixée pour 1513.

	SALAIRE A LA JOURNÉE						POUVOIR du salaire à la semaine	
	Prix de l'époque		Valeur intrinsèque		Pouvoir actuel			
	s.	d.	f.	m.	f.	c.	f.	c.
Cathédrale) touchent la même somme pour prix de la journée	5		1	294	7	75	38	75
Des ouvriers, probablement ceux qui étaient employés à tailler la pierre, sont payés à raison de	4	2	1	079	6	45	32	20
La journée pour les ouvriers maçons est fixée, savoir :								
Pour ceux du premier ordre à	3	9		970	5	80	29	
Pour d'autres à	3	4		862	5	15	25	75
Pour ceux d'un ordre inférieur à	2	6		647	3	90	19	50
Les terrassiers sont payés à raison de	2	1		539	3	20	16	
Les autres manœuvres touchent		20		430	2	60	13	
Les ouvriers employés à épuiser les eaux sont payés à raison de		15		322	1	95	9	75
1521 à 1532. — Dans la période qui commence en 1520, Martin Cambiche ayant définitivement quitté le chantier de la Cathédrale, fut remplacé par Jean de Soissons, son gendre, auquel on paya, comme à Cambiche, 40 sous par semaine (au pouvoir de 37 fr. 80 c.), sans diminution des jours de chômage, soit 8 sous par jour, comme il vient d'être dit pour Martin Cambiche (1)	8		1	892	7	55	37	75
Il est payé à Garnache, en été comme en hiver	5		1	182	4	75	23	75
Des maçons, les uns reçoivent pour leur journée	4	2		985	3	95	19	75
les autres	3	9		886	3	55	17	75
Les manœuvres sont payés les uns à raison de	2	1		492	1	95	9	75
les autres à raison de		20		394	1	55	7	75
1532 à 1559. — Jean de Soissons mourut en 1531. Jean Bailly, son gendre, maître maçon, fut choisi pour lui succéder. A la différence de Martin Cambiche et de Jean de Soissons il est logé gratuitement, la fabrique paie pour la location de ce logement 8 livres par an (au pouvoir de 138 fr. 20 c.), et à la différence de ses deux prédécesseurs qui étaient payés à la semaine, son salaire est fixé à la journée seulement, qui est au taux de (2)	6	8	1	441	5	75	28	75
Les tailleurs de pierre ou maçons de premier ordre touchent, par jour	4	2		901	3	60	18	
Des autres maçons les uns reçoivent	3	9		840	3	35	16	75
les autres sont payes à raison de	2	6		540	2	15	10	75

(1) C'est à partir de cette époque que nous quadruplons la valeur intrinsèque pour obtenir le pouvoir commercial.

(2) Nous avons pris pour base la valeur intrinsèque de 1533, et pour obtenir le pouvoir commercial nous l'avons multipliée par quatre.

	SALAIRE A LA JOURNÉE — Prix de l'époque	Valeur intrinsèque	Pouvoir actuel	POUVOIR du salaire à la semaine
	s. d.	f. m.	f. c.	f. c.
Un manœuvre touche...............	20	360	1 45	7 25
1559 à 1567. — A la mort de Jean Bailly, le Chapitre appela pour le remplacer Gabriel Favereau. Il fut également logé gratuitement et payé au même prix que Jean Bailly, soit (1)...............	6 8	1 262	3 80	19
Les maçons de premier ordre touchent.	4 2	789	2 35	11 75
Des autres maçons les uns sont payés à raison de..........................	3 9	709	2 10	10 50
les autres à raison de.................	2 6	473	1 40	7
Le manœuvre reçoit................	20	314	95	4 75
1567. — Huit années plus tard, en 1567, le prix de la journée du maître est resté le même........................	6 8	1 262	3 80	19
Mais celui des ouvriers travaillant sous sa direction s'est modifié.				
Des maçons, les uns reçoivent par jour.	6	1 136	3 40	17
les autres...........................	3	568	1 70	8 50
Les manœuvres touchent............	2 6	473	1 40	7
1568. — En l'année 1568, les travaux de construction sont suspendus. Il est fait au maître maçon, Gabriel Favereau, une pension de 20 livres (au pouvoir de 222 fr.); il continue à être logé gratuitement; la fabrique, qui payait d'abord pour la location de ce logement 8 livres, paie pour cet objet, à partir de 1566, 12 livres (au pouvoir de 133 fr. 20 c.). Le prix de la journée de ce maître, pour quelques petits travaux est fixé, d'abord à................................	8	1 481	4 45	22 25
1574. — Dès l'année 1571, Gabriel Favereau avait cessé d'être logé gratuitement. Mais il continuait à recevoir sa pension de 20 livres (au pouvoir de 217 fr.). En cette année 1574, le prix de sa journée est élevé à.................	10	1 779	5 35	26 75
Les ouvriers maçons employés par lui sont payés à raison de.................	8	1 416	4 25	21 25
Les manœuvres reçoivent...........	6	1 062	3 15	15 75
1577. — En 1577, Gabriel Favereau fut remplacé par Gérard Faulchot, auquel on donna une pension de 5 livres et on fournit un logement gratuit. Plus tard la pension ayant été supprimée, un logement plus important lui fut accordé : le Chapitre lui céda, sa vie durant, l'une des petites maisons appartenant				

(1) La valeur intrinsèque est celle de 1561, et pour obtenir le pouvoir commercial nous l'avons multipliée par trois.

	SALAIRE A LA JOURNÉE			POUVOIR du salaire à la semaine
	Prix de l'époque	Valeur intrinsèque	Pouvoir actuel	
	s. d.	f. m.	f. c.	f. c.
à la fabrique dans la rue de la Cité (1).				
Le prix de la journée payée à ce maître était de (2)...........................	10	1 574	3 15	15 75
1582. — En 1582, le prix de la journée du maître maçon fut élevé à...........	13	2 044	4 10	20 50
Celui de son manœuvre était de......	5	786	1 55	7 75
1588 à 1590. — Lors de la reprise des grands travaux de la construction de la tour Saint-Pierre, en 1588, Gérard Faulchot fut payé par vacations qui ne peuvent être ramenées au prix de la journée.				
Le premier ouvrier maçon reçoit pour sa journée............................	15	2 359	4 70	23 50
un autre............................	14	2 202	4 40	22
un autre................	12	1 887	3 75	18 75
Des manouvriers les uns touchèrent..	8 6	1 337	2 65	13 25
les autres............................	8	1 258	2 50	12 50

Depuis 1590, nous ne trouvons plus dans les comptes d'indications sur le prix payé aux ouvriers maçons. Les articles de dépense portent seulement qu'il a été payé telle ou telle somme pour travaux exécutés suivant le mémoire fourni. Nous terminons à cette époque notre tableau en mentionnant que Gérard Faulchot mourut en l'année 1606-1607.

Il fut remplacé par Laurent Baudrot, maître maçon, qui lui-même cessa de travailler pour la Cathéhrale dès l'année 1613.

Le successeur de Laurent Baudrot fut Gérard Baudrot que nous avons vu, dans les dernières pages de notre récit, terminer les travaux de la tour.

En inscrivant, dans le tableau qui précède, les chiffres qui sont compris dans les deux dernières colonnes, et qui déterminent la puissance commerciale actuelle du salaire à la journée, et du salaire à la semaine, une chose nous a étonné. Pendant la période qui s'étend de 1366 au milieu du xv[e] siècle, les prix sont d'une remarquable élévation. Dans celle de 1521 à 1590, ils sont au contraire d'une incontestable exiguïté; et c'est seulement dans celle de 1450 à 1521, que leur taux est à peu près égal à celui d'aujourd'hui.

(1) La première de celles qui sont désignées sur notre plan par les lettres *mm*, celle qui était près le contrefort.

(2) La valeur intrinsèque est multipliée par deux seulement.

Nous nous sommes demandé si ces variations ne tenaient pas aux conditions diverses des ouvriers. La dénomination sous laquelle ces derniers sont désignés, on le sait, est la même qu'ils soient maîtres ou ouvriers ; cependant leur habileté pouvatt être plus ou moins grande, et l'inégalité du salaire en dépendre. Nous avons voulu, pour ainsi-dire, faire une contre-épreuve de notre première opération. Nous avons cherché dans les diverses catégories d'ouvriers employés à la Cathédrale, une profession qui offrît le moins d'occasions possibles de variation, nous avons cru que la profession du couvreur, qui est encore aujourd'hui à Troyes ce qu'elle était il y a plusieurs siècles, pouvait servir pour cette contre-épreuve. Nous avons relevé le prix de la journée, payé au maître couvreur ou à son ouvrier de premier ordre, depuis 1366 jusqu'à 1625. En appliquant à ces prix les principes sus énoncés pour l'élévation de la puissance commerciale.

Nous donnons le tableau que nous avons dressé ; le lecteur pourra juger lui-même du résultat.

Nous devons dire que le prix de la journée du couvreur, patron ou ouvrier du premier ordre, est en moyenne, aujourd'hui, à Troyes, en 1870, à raison de 0,35 cent. l'heure, de 4 fr. 20 cent. soit pour 6 jours par semaine, 25 fr. 20 cent. (Le prix de 40 cent. l'heure est quelquefois payé ; la journée serait, dans ce cas, de 4 fr. 80 cent., la semaine serait de 28 fr. 80). La semaine, pour le couvreur d'autrefois, comme pour les maçons, n'était que de 5 jours, la semaine ne sera donc que le produit de 5 jours de travail.

SIÈCLE	ANNÉES	SALAIRE à la journée à l'époque		VALEUR intrinsèque		TAUX du pouvoir commercial	POUVOIR ACTUEL de la journée		POUVOIR ACTUEL de la semaine	
		s.	d.	f.	m.		f.	c.	f.	c.
XIVe	1366	4	6	2	457	6	14	75	73	75
	1368	4		2	184	6	13	10	65	50
	1380	3	6	1	890	6	11	35	56	75
	1387	3	4	1	730	6	10	35	51	75
	1394	3	4	1	635	6	9	80	49	

SIÈCLES	ANNÉES	SALAIRE à la journée à l'époque		VALEUR intrinsèque		TAUX du pouvoir commercial	POUVOIR ACTUEL de la journée		POUVOIR ACTUEL de la semaine	
		s.	d.	f.	m.		f.	c.	f.	c.
	1411	3	4	1	530	6	9	20	46	
	1417	3	4	1	123	6	6	75	33	75
	1419	3	4		593	6	3	55	17	75
	1421	3	4	1	460	6	8	75	43	75
XVe	1436	3	4	1	328	6	7	95	39	75
	1450	3	4	1	185	6	7	10	35	50
	1475	3	4	1	004	6	6		30	
	1476	2	11		878	6	5	25	26	25
	1485	3	4	1	004	6	6		30	
	1493	3	4		911	6	5	45	27	25
	1500	3	4		911	6	5	45	27	25
	1513	3	9	1	060	6	6	35	31	75
	1522	3	9		886	6	5	30	26	50
	1526	4	2		985	4	3	95	19	75
	1533	4	2		901	4	3	60	18	
	1545	5		1	061	4	4	25	21	25
XVIe	1550	5		1	015	3	3	05	15	15
	1561	5			947	3	2	85	14	25
	1562	6		1	136	3	3	40	17	
	1572	6		1	111	3	3	35	16	75
	1573	10		1	779	3	5	35	26	75
	1575	10		1	779	2	3	55	17	75
	1594	15		2	369	2	4	75	23	75
XVIIe	1625	16		2	176	2	4	35	21	75

Le résultat que peut donner l'examen de ce dernier tableau est loin de dissiper les hésitations qu'avait fait naître en nous la variation que nous avons signalée dans les prix payés aux maçons, maîtres et ouvriers. Nous y remarquons également qu'à une certaine époque, celle qui s'étend de 1450 à 1525, le salaire payé au couvreur d'autrefois, correspond à peu près à celui de l'ouvrier couvreur de nos jours; mais que dans la période qui précède, de 1366 à 1450, le salaire s'élève à des proportions bien supérieures aux besoins actuels, et qu'au

contraire, dans l'intervalle de temps de 1525 à 1575, le produit de la semaine tombe au-dessous du chiffre que nous regardons aujourd'hui comme nécessaire pour suffire aux exigences de la vie de l'ouvrier.

A quelles causes attribuer ces différences si remarquables? La condition de l'ouvrier, à Troyes, a-t-elle donc subie dans l'espace de temps indiqué, les variations que font ressortir les tableaux que nous venons de dresser ? Ne serait-ce pas au contraire, qu'en suivant rigoureusement, pour l'établissement du pouvoir actuel de l'argent, les proportions adoptées par M. Lebert, nous aurions accepté, pour la période de 1366 à 1450, un chiffre supérieur au chiffre vrai, pour celle de 1521 à 1590, un chiffre trop bas, et que la base de nos calculs serait exacte seulement pour la période de 1450 à 1521 ?

Pour répondre avec quelque sûreté à ces questions, il faudrait se livrer à des études qui ne sauraient trouver leur place dans cet appendice. Nos forces, d'ailleurs, nous le permettraient-elles ?

Si nous nous sommes cru autorisé à dire que dans la période de 1450 à 1525, il nous semblait que notre évaluation du salaire payé à l'ouvrier, était conforme à la vérité, bien qu'il fût un peu élevé comparativement à celui de nos jours, c'est que nous avons cru reconnaître que la vie était chère relativement à celle d'aujourd'hui. En effet, en consultant le *Pouillé du diocèse de Troyes*, publié par M. d'Arbois de Jubainville, page 68, nous avons pu trouver quelle serait la valeur actuelle du froment vendu dans les premières années du XVIe siècle. Le prix moyen du double-décalitre de froment vendu pendant 10 années, 1500 à 1509, serait, en 1870, à 25 cent. près (la valeur intrinsèque multipliée par 6) de 4 fr. 60 cent. (1). Nous ne parlerons pas des vêtements, on sait qu'ils coûtaient 3 ou 4 fois plus que ceux qui sont dans le commerce aujourd'hui; mais nous avons signalé dans notre récit le prix payé pour la nourriture et le logement d'un che-

(1) Le prix moyen du double-décalitre de froment était, en mars 1870, sur le marché de Troyes, de 3 f. 50 c. ; prix modéré pour le consommateur et utile pour le producteur.

val (1). Le prix de la bouteille du vin de Sainte-Maure qui serait de 41 cent., celui du vin de Torvilliers, qui serait de près de 100 fr. la pièce (2). La valeur du poisson (3), le prix d'une paire de sabots (4) qui se vendrait aujourd'hui 80 cent., et qui coûtait alors 1 fr. 35 cent.

Nous ne faisons que donner quelques indications à titre d'exemple. Loin de nous la pensée de croire que nous serions dès aujourd'hui suffisamment autorisé, soit à maintenir, soit à modifier les appréciations adoptées par M. Lebert. Il faudrait, pour le faire avec sûreté, étudier les cours du froment, du seigle et de l'avoine, ainsi que le prix d'une foule d'autres objets de consommation et de production, pendant les périodes que nous avons embrassées. Ce travail, sans doute, peut se faire ; les comptes du Chapitre de la Cathédrale offrant des éléments suffisants ; mais, nous le répétons, nous ne pourrions l'entreprendre à l'occasion de celui que nous publions.

Nous nous bornons donc à émettre un doute sur l'exactitude des bases prises par M. Lebert, pour l'évaluation du pouvoir commercial de l'argent pendant les périodes de 1366 à 1450, et de 1521 à 1590. Peut-être les chiffres de M. Lebert sont-ils conformes à la vérité pour certaines parties de la France. Mais il nous semble qu'avant de les considérer comme définitifs pour Troyes, il sera bon de les soumettre à un nouvel examen.

(1) Pages 64, 83 n.
(2) Pages 74, 75, 86 n.
(3) Page 80 n.
(4) Page 77.

ERRATA

A la page VI de l'introduction, à l'article concernant le grand clocher, nous avons dit que la chûte du clocher qui avait précédemment existé avait eu lieu le 14 août de l'année 1365, peut-être 1366. Il est certain que cette chûte eut lieu en 1365 ; le doute est impossible. Voir la charte publiée dans le travail de M. d'Arbois de Jubainville, *Documents*, page 14.

A la note de la page XV de l'introduction, lisez 1293 au lieu de 293.

A la page XVI, à l'indication des comptes de l'année 1401-1402 conservés à Londres, lisez *Bibl. de l'Éeole des Chartres*, tome I de la 4e série et XVIe de la collection.

A la page 2, lisez : date de la consécration de la Cathédrale, 9 juillet 1430, au lieu de 8 juillet écrit par inadvertance. Les historiens de la ville de Troyes ne sont pas d'accord sur la date de cette cérémonie. Nous avons adopté celle du 9 juillet 1430, d'après M. l'abbé Lalore, qui doit incessamment publier le résultat de ses recherches sur cette intéressante question. Voir aussi le compte de la Grande Chambre de la Cathédrale pour l'année 1459-1460, f° 33.

A la note 2 de la page 23, lisez 170 fr. 78 c. au lieu de 70 fr. 78 c.

A la page 27, nous avons dit que le nom de Torvoye désignait Torvilliers (Aube). Torvoye est l'ancien nom des Trévois, écart de la ville de Troyes.

A la note 1 de la page 31, lisez 350 fr. 35 c. au lieu de 380 fr. 35 c.

A la note 1 de la page 32, pour déterminer le pouvoir de l'argent on a par erreur pris la valeur intrinsèque de l'année 1471 au lieu de celle de 1480, il faut lire 108 fr. 35 c. au lieu de 124 fr. 55 c., — 7 fr. 15 c. au lieu de 8 fr. 65 c., — 6 fr. 40 c. au lieu de 7 fr. 75 c.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

ET DES NOMS DE LIEUX

TABLE GÉNÉRALE

TROYES — IMPRIMERIE BRUNARD, RUE URBAIN IV, 85

BINDING SECT. JUL 3 1969

DC
801
T864P5

Pigeotte, Leon
Etude sur les travaux d'achèvement de la cathédrale de Troyes, 1450 à 1630

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY